

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
&
DOCUMENT DE REFERENCE**

**CAST SA
2009**

CAST SA au capital de 4 822 424,40 €

3, rue Marcel Allégot – 92190 Meudon RC Nanterre B 379 668 809 – APE 5829A

Tél / Fax : 33 (1) 46 90 21 00/01



SOMMAIRE



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »

En application de l'article 28 du règlement européen (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant aux pages 53 à 103 du document de référence n° D09-0426 déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2009 .
- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant aux pages 58 à 109 du document de référence n° D08-0411 déposé auprès de l'AMF le 21 mai 2008 .

1 LE GROUPE	4
1.1 Principales données financières	4
1.2 Historique de la société	5
1.3 Activité de la société	8
1.4 Structure du Groupe	12
1.5 Facteurs de risques.....	14
1.6 Bourse et actionariat	22
1.7 Ressources de financement.....	24
2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
2.1 Conseil d'Administration	25
2.2 Direction générale de la société.....	27
2.3 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux et dirigeants.....	28
2.4 Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	31
2.5 Conventions réglementées.....	32
2.6 Rapport du président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	33
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'Administration	39
3 RAPPORT DE GESTION	41
3.1 Evolution des activités.....	41
3.2 Rapport sur les comptes consolidés	42
3.3 Rapport sur les comptes annuels	46
3.4 Perspectives d'avenir	50
4 DONNÉES FINANCIÈRES	53
4.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009.....	53



4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83
4.3	Comptes annuels au 31 décembre 2009	85
4.4	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	102
5	AUTRES INFORMATIONS	104
5.1	Documents accessibles au public	104
5.2	Capital social	104
5.3	Statuts	107
5.4	Salariés, effectifs, plan d'options et plans d'actions	110
5.5	Recherche et développement, brevets, licences	114
5.6	Informations sur les tendances	114
5.7	prévisions ou estimations de bénéfice	115
5.8	Procédure judiciaire et arbitrage	115
5.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	115
5.10	Contrats importants	115
5.11	Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	115
5.12	informations financières post clôture	115
6	CONTRÔLEURS LEGAUX	116
6.1	Commissaires aux comptes titulaires	116
6.2	Commissaires aux comptes suppléants	116
6.3	Tableau des honoraires des commissaires aux comptes	117
7	ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	118
7.1	Responsable du document de référence	118
7.2	Attestation du document de référence	118
8	TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N°809-2004	119
9	TABLE DE CONCORDANCE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	122
10	GLOSSAIRE	123

Des exemplaires du présent document sont disponibles
Au siège social de CAST (3 rue Marcel Allégot - 92190 Meudon),
Ainsi que sur son site internet (www.castsoftware.com)
Et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).



1 LE GROUPE

1.1 PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

Les principaux chiffres consolidés en millions d'euros sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Vente de logiciel	24,8	26,1	26,1
Vente de consulting	2,7	4	4,5
Chiffre d'affaires	27,5	30,1	30,6
Résultat opérationnel	0,3	1,7	2,3
Résultat net part du Groupe	-0,1	1,6	1,9
Nombre moyen d'actions	12 054 805	12 050 179	12 025 811
Résultat net par action (en euros)	-0,01	0,13	0,16
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,01	0,13	0,16

En Millions d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Total des actifs non courants	3,8	3,9	2,7
Total des actifs courants	19,6	21,1	18,5
TOTAL ACTIF	23,4	25	21,2
Total capitaux propres	5,6	5,6	4,1
Total dettes non courantes	2,0	0,7	0,3
Total dettes courantes	15,8	18,7	16,8
TOTAL PASSIF	23,4	25	21,2

En Millions d'euros	31 dec 2009	31 dec 2008	31 dec 2007
Flux de trésorerie générés par l'activité	1,4	2,9	3,3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2,3	-2,2	-1,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-0,9	0,6	-1,9
Variation de trésorerie	-1,8	1,3	-0,4
Trésorerie fin de période	1,5	3,3	2,1



1.2 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

1.2.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1.2.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est « CAST SA »

1.2.1.2 LIEU ET NUMERO D'IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 668 809

1.2.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 19 octobre 1990, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 19 octobre 2089, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.2.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE

Société Anonyme régie par la Loi du 24 juillet 1966 et son décret d'application. Le siège social est situé 3 rue Marcel Allégot – 92190 MEUDON.

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales

1.2.1.5 HISTORIQUE

Créée en 1990 par Vincent Delaroche, CAST a financé ses travaux de R&D du début à 1995 à l'aide d'une activité centrée sur le conseil et l'expertise technique de haut niveau. CAST a par la suite construit ex-nihilo son réseau de commercialisation directe aux Etats-Unis et en Europe, et c'est en mai 1999 qu'elle s'est introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, pour se donner les moyens de conquérir et de développer le marché de l'analyse et de la mesure des applications logicielles, baptisé génériquement « Application Intelligence ».

CAST a financé sa croissance initiale entièrement sur fonds propres et les exercices clôturés de l'origine à 1998 se sont toujours soldés par un résultat positif. Après une période de 5 ans consacrée à la R&D, 1996, 1997, 1998 ont été les premières années de commercialisation directe qui a développé alors un chiffre d'affaires produits logiciels de respectivement 2.1, 5.2, et 9.7 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter un chiffre d'affaires de respectivement 3.6, 3.8 et 3.9 millions d'euros réalisé au travers de l'activité «conseil» indépendante; celle-là même ayant permis de financer les 5 premières années de R&D.

En 1999, CAST s'introduit sur le nouveau marché, acquiert le statut de société faisant appel à l'épargne publique, renforçant ainsi tant son image que sa crédibilité, ainsi que pour lever les fonds nécessaires à son expansion internationale et à l'exécution d'un plan marketing plus agressif. En l'espace de 2 ans, CAST complète et structure son réseau de filiales de commercialisation en Europe (Paris, Londres, Bruxelles, Milan, Munich, Genève et Madrid) ainsi que sa couverture américaine (New York, Washington D.C, Chicago, et San Francisco).

L'exercice 2000, à l'issue duquel CAST comptait 229 collaborateurs, s'est alors achevé sur un chiffre d'affaires de 24,7 millions d'euros, en croissance de 72% pour l'activité « Logiciels ». L'année 2000 s'est aussi soldée par une perte nette de 2 millions d'euros à rapprocher des 3 millions d'investissement structurel dans le réseau de filiales, mais aussi du début de retournement de conjoncture aux Etats-Unis lors du dernier trimestre 2000.



L'année 2001 a été la démonstration qu'il est extrêmement difficile de combiner produit novateur, pénétration d'un nouveau marché, construction d'une infrastructure mondiale, le tout sur fond de crise économique majeure. L'exercice 2001 s'est ainsi achevé avec un chiffre d'affaires consolidé de 22,7 millions d'euros, en légère décroissance de 4 % sur l'activité « Logiciels », et de 28 % sur l'activité « conseil », et s'est soldé par une lourde perte d'exploitation consolidée de 7,4 millions d'euros, découlant de la juxtaposition des efforts de construction de son réseau de commercialisation international et de la conjoncture économique extrêmement défavorable, en particulier durant le quatrième trimestre aux Etats-Unis, post 11 septembre .

L'année 2002 a ensuite été une année de consolidation, pendant laquelle le management de CAST s'est attaché principalement à stabiliser sa nouvelle organisation internationale. Compte tenu du contexte économique difficile, le Groupe CAST avait prévu un budget 2002 prudent à 24 M€ de chiffre d'affaires (+5.7%), pratiquement atteint à 23,7 M€. Sur le plan des charges d'exploitation 2002, l'ajustement de la taille de la structure au niveau d'activité sur le 2ème semestre 2001 a eu pour conséquence d'alléger significativement les charges d'exploitation. La diminution du turnover sur 2002, l'absence de frais de recrutement importants, le recentrage des opérations marketing, accompagnés d'un constant effort de réduction des charges de fonctionnement courant, ont en effet amené les charges d'exploitation 2002 à décroître par rapport à celles de 2001 de 13,5%, pour obtenir un résultat d'exploitation à -1,4 M€.

Début 2002, pour consolider sa capacité à supporter une crise économique qui pourrait perdurer, l'entreprise se devait de significativement renforcer ses fonds propres. Le Conseil d'Administration de CAST a ainsi procédé le 20 avril 2002 à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de sept millions d'Euros au profit des fonds Viventures. Cet apport de capitaux a permis de pérenniser les investissements – infrastructure de commercialisation paneuropéenne et américaine – puis d'avoir les moyens d'accentuer ses efforts dès les premiers signaux de reprise.

En 2003, les performances de plusieurs filiales de CAST ont été marquées par le remplacement en cours d'année de leur Directeur Général, associé parfois à un remaniement important de l'équipe en place. Ces changements de personnel-clé sont des événements significatifs et ont eu un impact important sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 20,7 M€ en recul de 12,6%, avec un résultat d'exploitation et un résultat net à -2,6 M€.

Même si elle n'a pas suffi pour retrouver la croissance en 2004, la dynamique commerciale liée à l'optimisation du positionnement produit a été partout sensible. En 2005, la croissance de chiffre d'affaires est revenue (+12,5%), avec des croissances significatives sur les Etats-Unis, en Allemagne ou en Italie. Une des conséquences du positionnement produit tiré vers le haut a été le remplacement d'une grande partie de la force de vente par des ingénieurs commerciaux plus expérimentés, engendrant des coûts de recrutements élevés, et des périodes de montée en compétence importantes.

En 2006, le Groupe a maintenu sa présence sur le marché en affichant un chiffre d'affaires de 22,8 millions d'euros. En mai 2006, le fond TempoVest II Fund LP a racheté les obligations convertibles préalablement détenues par les fonds Viventures, et les a converties, renforçant ainsi les capitaux propres du Groupe devenant ainsi un des actionnaires principaux de la société.

En 2007, Le Groupe atteint son objectif de rentabilité et redevient bénéficiaire grâce à un chiffre d'affaires en très forte croissance à 30,6 millions d'euros (+34%). L'année 2007 marque ainsi un tournant dans son positionnement grâce à un accroissement des succès commerciaux à gros volumes ainsi qu'à un renforcement des partenariats. Le positionnement de CAST permet désormais grâce à ses références dans de nombreux secteurs d'activités (bancaires, assurances, services, Telecom ...).



En 2008, dans une conjoncture de fin d'année extrêmement difficile, le chiffre d'affaires annuel affiche un léger retrait (30,1 contre 30,6M€). Néanmoins, CAST a vendu près de 9 millions d'euros de produits logiciels sur les 3 derniers mois de 2008, en hausse de 24% par rapport à la même période l'année précédente. Le Groupe affiche une fois encore une rentabilité décente, avec un résultat net de 1,6 million d'euros.

En 2009, dans une conjoncture économique et financière extrêmement difficile, le Groupe voit son chiffre d'affaires se réduire de 9% malgré un très fort quatrième trimestre. Grâce à un contrôle rigoureux de ses charges, le Groupe maintient un résultat opérationnel légèrement positif à 0.3 M€.

1.2.1.6 INVESTISSEMENTS REALISES

■ Recherche et développement

A fin 2009, l'équipe complète dédiée à l'activité de recherche et de développement était composée de 54 ingénieurs informatiques.

La société souhaitant pouvoir répondre aux constantes évolutions techniques du marché, a investi en R&D autant cette année qu'en 2008 soit un peu plus de 5 millions d'euros. CAST maintient cet investissement sur 2010 et continue d'améliorer les fonctionnalités de sa plateforme et pour renforcer son avance technologique et creuser l'écart avec la concurrence.

L'investissement dédié à l'activité de recherche et de développement se décompose de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Passé en charges	Immobilisés	Total 2009	Total 2008
Frais de personnel	2 580	2 136	4 716	4 466
Autres charges	486		486	711
Total	3 066	2 136	5 202	5 177

L'historique sur 5 ans de ces investissements est présenté dans la section 5.5.1.

■ Réseau international

CAST SA est la société mère d'un groupe international, dont l'organisation est indiquée en section 1.4.

Outre la société mère, qui exerce également une activité commerciale sur le territoire français, l'autre principale filiale de commercialisation est la filiale américaine. La structure du Groupe a connu les évolutions historiques suivantes :

août 1994 :	Création de CAST Benelux à Bruxelles.
Septembre 1994 :	Création de CAST Inc, à San Francisco.
novembre 1997 :	Création de CAST UK à Londres.
septembre 1998 :	Création de CAST Italia à Milan.
juillet 1999 :	Création de CAST Switzerland à Genève.
août 1999 :	Création de CAST Sweden à Stockholm.
Mars 2000 :	Création de CAST España à Madrid.
Mai 2000 :	Création de CAST GmbH à Munich
Août 2002 :	Fermeture de CAST Sweden



L'ensemble de ces sociétés constitue le Groupe CAST, dont les principales relations inter filiales sont régies par une convention d'assistance et un contrat de distribution définissant un taux de royalties, lequel s'applique sur le chiffre d'affaires produits logiciels, lui-même généré par la vente de licences et la maintenance des produits logiciels CAST. Le taux de royalties est et a toujours été de 40%, quelque soit la filiale. Le chiffre d'affaires développé au travers des activités de conseil ou des services associés à la vente des logiciels CAST, tels que la formation ou le consulting produit (installation, training sur site, prise en main, accompagnement) ne donne lieu à aucun reversement de royalties. Des contrats de refacturation existent dans le cadre de mise à disposition de services et de personnel entre les différentes sociétés du Groupe.

Les sociétés filiales regroupent les ventes, le support technique, le training, le consulting produit, le service client et le marketing opérationnel. Les filiales sont donc principalement composées d'ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux. Chacune d'entre elles couvre le pays ou la zone géographique dans laquelle elle est implantée. La France est couverte par une direction des Opérations au sein de CAST SA. Des distributeurs sont en charge de développer les ventes dans les pays non couverts directement par des filiales CAST (Moyen-Orient, Afrique, Asie, Amérique du Sud). CAST US, formellement CAST Software Inc., couvre le continent Nord américain. Le bureau principal est basé à New York (couvrant la Région Est), et la filiale dispose d'agences à Washington DC (couvrant le Sud Est et les marchés Fédéraux) et Chicago (couvrant le centre et l'Ouest des Etats-Unis).

Le groupe n'a pas réalisé d'investissements significatifs dans le cadre du réseau international sur ses filiales au cours des trois dernières années.

1.2.1.7 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION

Le Groupe travaille actuellement à l'ouverture d'Opérations en Inde (basées à Bangalore) à la mi-année 2010. Aucune croissance externe par ailleurs n'est prévue à ce jour. Les principaux investissements sont couverts par l'assurance prospection Coface.

1.2.1.8 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Outre la Recherche et Développement, la société n'effectue aujourd'hui pas d'autres investissements, et à la date de dépôt du présent document, n'a pris aucun engagement ferme d'investissement significatif pour l'avenir.

1.3 ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.3.1 PRINCIPALES ACTIVITES

1.3.1.1 EDITION & VENTE DE LOGICIELS

A - « CAST Application Intelligence Platform », ou CAST AIP

CAST commercialise un produit logiciel d'analyse de programmes sources capable de comprendre les structures internes des applications informatiques. Celle-ci fournit les informations dont les professionnels de l'informatique ont besoin pour par exemple :

- Analyser et comprendre les portefeuilles d'applications
- Mesurer et contrôler les phases de développements informatiques
- Mesurer et contrôler la productivité des équipes d'informaticiens,
- Améliorer la qualité structurelle des applications logicielles.

L'action correctrice du management sur la qualité structurelle des applications en cours de développement permet un retour sur investissement très rapide grâce à des gains de



productivité importants, découlant notamment de la détection des anomalies techniques se réalisant en amont du cycle de développement.

Cette maîtrise sur le développement facilite les mises à jour et permet de répondre très rapidement aux besoins urgents des opérationnels. Si le retour sur investissement suffit à rapidement financer l'acquisition et le maintien en opération de la plateforme logicielle CAST, l'essentiel des gains provient directement :

- de l'amélioration de la qualité logicielle des applications d'entreprise, dont découle une meilleure performance opérationnelle des processus métier qu'elles supportent ;
- du meilleur niveau de visibilité managériale sur les équipes de développement, internes ou sous traités.

Enfin, l'ensemble des informations générées par CAST AIP permet aux managers informatiques de mieux dialoguer avec leurs « clients » : le métier s'appuyant sur des données objectives et factuelles.

Le chiffre d'affaires licences subit une saisonnalité de ses ventes concentrées le plus souvent en fin de semestre. Cette tendance s'analyse par l'existence de cycles de ventes longs (3 à 6 mois) mais également expliquée par les usages pris par les services acheteurs des grandes entreprises.

Aux revenus des ventes de licences de logiciels sont associés des revenus de maintenance et de conseil :

Services associés

Il s'agit de la mise en œuvre et du suivi opérationnel du produit logiciel CAST. De manière générale, les prestations des consultants sont vendues aux clients, soit en régie soit au forfait. Ces missions incluent des opérations de maintenance et de formation.

La maintenance

Les droits de maintenance sont consentis pour un montant annuel de 20 % du prix hors taxes de l'acquisition de droit d'usage des licences (incluant les mises à jour et le support technique). Les contrats sont reconductibles annuellement. Les clients CAST associent systématiquement la maintenance à l'acquisition du droit d'usage des logiciels. Les 20% font parfois l'objet de négociation, en particulier pour les contrats d'importance.

La maintenance connaît chez CAST de forts taux de renouvellements (Taux de renouvellement de maintenance 2009 : 85 % en Europe (85% en 2008) et 78 % aux Etats-Unis (74% en 2008). La société table de nouveau sur un fort taux de renouvellement de maintenance en moyenne à 85%, traduisant une excellente satisfaction utilisateur.

B - Les autres métiers du Groupe (Consulting et diffusion d'IT expert)

CAST exerce également deux autres métiers, le conseil et la presse technique. L'activité de Conseil est aujourd'hui essentiellement française. Les ingénieurs conseils de CAST effectuent des missions de conseil technique de haut niveau auprès des services informatiques des entreprises et de SSII (missions de conseil et d'expertise technique sur les problématiques de type assistance à la maîtrise d'œuvre, expertise technique, étude & conception, méthodes et techniques de programmation). Au cours des années 2008 – 2009 , la direction du groupe a repositionné une partie des interventions des équipes consulting autour d'une utilisation plus dynamique du logiciel développé par CAST. Cette réorganisation doit à terme apporter une synergie forte entre les deux départements du groupe et une offre de service plus complète. L'information chiffrée sur la part du conseil par rapport au revenu de licence est analysée dans la note 3 de la section 4.1 des états financiers consolidés. Enfin, au travers de sa filiale Press & Communication, CAST détient une petite activité de presse technique spécialisée, laquelle diffuse un bimensuel sur son



site internet : e-mag IT expert et disponible sur simple demande à l'adresse Internet <http://www.it-expertise.com>.

Cette activité, bien que non significative en terme de revenu, permet d'éduquer son lectorat, et d'avoir accès, au travers d'interviews menées auprès des grands acteurs, à des informations permettant d'affiner la stratégie technique du groupe.

1.3.1.2 NOUVEAUX PRODUITS

Le produit logiciel CAST est le résultat de plus de 17 années de travaux de R&D, qui cumulés représentent environ **56 millions d'euros d'investissements**. La société a commercialisé durant 2009 la version 6.4 de son logiciel et envisage de sortir une version majeure (7.0) au cours de l'année 2010.

Dans le courant du second semestre 2009, la Recherche & Développement de CAST a notablement amélioré une des fonctions essentielle de mesure de la taille fonctionnelle des applications d'entreprises (Points de Fonctions), laquelle, par croisement avec des données externes telles le coût ou la charge des travaux de développements informatique, permet de mesurer avec un bon niveau de précision la productivité des équipes.

Le Groupe sort régulièrement (entre 6 et 12 mois) des versions mineures et tous les 3 ans une version majeure du logiciel. Chaque version nouvelle apporte des contrôles qualités renforcés et une adaptation à l'évolution technique des langages informatiques. Cet investissement est déterminant pour conserver une avance technologique significative par rapport à d'éventuels concurrents.

1.3.2 PRINCIPAUX MARCHES

1.3.2.1 LE MARCHÉ DE LA MESURE & ANALYSE DES LOGICIELS

L'analyse et la **mesure** des Logiciels contribue à l'industrialisation des développements et de la maintenance des applications, et transforme le monde du développement applicatif - généralement perçu comme complexe, obscur - en un monde industriel maîtrisé, transparent, guidé par la performance et l'excellence opérationnelle. On notera les champs d'application suivants :

- Le pilotage des développements réalisés en interne, dans les services informatiques des entreprises. CAST met à disposition des décideurs - au sein de tableaux de bords alimentés automatiquement - des informations sur les applications très importantes pour leurs décisions et qui faisaient cruellement défaut auparavant.
- Le pilotage des développements sous-traités. Elle consiste à mettre automatiquement à disposition des donneurs d'ordre les informations sur les applications qui leur permettent de piloter la sous-traitance, vérifier et faire améliorer la qualité des livrables et garder la connaissance et donc la maîtrise des applications.
- Les audits et analyse d'application ou de parc applicatifs. Ceux-ci doivent être menés de manière fréquente, pour des raisons multiples : Dans le cadre d'audits plus généraux liés à des efforts de maîtrise et de compréhension du parc applicatif, lors de fusion-acquisitions, en préalable à la conclusion ou la renégociation d'un contrat d'outsourcing, lors de situations de crise quelconque. Un moyen pour les managers d'obtenir une information pertinente, en profondeur dans des délais brefs et à des coûts réduits.

1.3.2.2 LES MARCHES CIBLES

Un des principaux marchés est celui de la mesure de qualité logicielle, car il impacte quasi immédiatement la performance opérationnelle de toutes les entreprises dont les procédés métiers reposent sur des systèmes d'information. Les décideurs informatiques, mais aussi les directions fonctionnelles, sont de plus en plus nombreux à constater l'évidente



corrélation entre l'amélioration de la qualité logicielle des applications et une meilleure performance opérationnelle des processus métier qu'elles supportent. L'ensemble des grandes entreprises doit, dans un délai de quelques années, se doter de solutions de contrôle qualité logicielle et de mesure de performance de leurs équipes et sous traitants. Le coût moyen de ces solutions étant de l'ordre du million d'euros pour une entreprise moyenne comptant 300 informaticiens, le potentiel de marché est de plusieurs milliards d'euros

Selon l'analyse réalisée par IDC intitulée, « Worldwide Automated Software Quality Revenue by Vendor, 2005-2008 » dernière étude réalisée sur le segment d'activité de la qualité logiciel, ce segment de marché était estimé à 200 millions de dollars pour l'année 2008. La croissance attendue par IDC pour ce segment de marché est non chiffré.

Les autres marchés sont celui de l'APM (Application Portfolio Management), ALM (Application Life Cycle Management, et un marché émergent mais très prometteur, bien aligné avec la stratégie de l'entreprise : Software Analysis & Measurement.

1.3.2.3 CIBLE TECHNOLOGIQUE

Les produits CAST sont aujourd'hui capables d'analyser la plupart des types d'applications développées par les grandes entreprises.

1.3.2.4 POLITIQUE DE PRIX

Les prix pratiqués par CAST sont proportionnels à la taille des applications ou à la taille des équipes informatiques impliquées dans leur gestion.

1.3.2.5 LA STRATEGIE DE CAST

A- Stratégie Commerciale

CAST adressant un marché en construction, ciblant pour l'essentiel les grandes entreprises et SSII, commercialise son produit via une force de vente directe, au sein des filiales CAST ou des revendeurs. Celle-ci est appuyée par des partenariats avec les grandes SSII et certains éditeurs logiciels.

B- Alliances & Partenariats

Afin de continuer à accroître sa notoriété et de démultiplier ses leviers de croissance, CAST continue de renforcer les alliances stratégiques avec les cabinets de conseil, les éditeurs de logiciels et les sociétés de services en informatique dans l'optique de bâtir des offres de services utilisant le logiciel CAST.

1.3.3 CLIENTS FOURNISSEURS ET DEGRE DE DEPENDANCE

1.3.3.1 PRINCIPAUX CLIENTS

L'offre logicielle CAST s'adresse avant tout à la direction informatique des grandes entreprises, de leurs prestataires, ou de leurs fournisseurs de logiciels : DSI, Directeur des Etudes, Directeur Qualité, Responsable de l'Outsourcing, Responsable du Project Management Office, ou Responsables d'applications ou de projets importants. Le poids du 1er client dans le chiffre d'affaires consolidé 2009 est d'environ 7 %. Le poids des 5 premiers clients quant à eux représentent environ un quart le chiffre d'affaires. CAST n'est donc pas dépendant d'un ou de quelques clients en particulier et les 10 premiers clients sont généralement différents d'une année sur l'autre.

Un extrait de la liste client est disponible dans le website www.castsoftware.com



1.3.3.2 PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Nos fournisseurs sont ceux liés au fonctionnement courant. L'activité commerciale n'est pas liée à un contrat spécifique. Le délai moyen de règlement fournisseurs varie de 30 à 90 jours selon les usages dans les pays. En France, la LME est appliquée à tous les règlements fournisseurs. Celle-ci n'a pas eu d'impact significatif sur les délais de règlement.

Dans le Rapport de Gestion figurant dans le chapitre 3, un tableau de synthèse présente les délais de règlements moyens au 31 décembre du principal établissement Cast SA.

1.3.3.3 AUTRES DEPENDANCES EVENTUELLES

CAST ne fait l'objet d'aucune dépendance à l'égard de brevets, licences, procédés ou autre contrat ayant une importance significative pour son activité ou sa rentabilité. Le produit Logiciel Cast n'utilise aucune licence ou brevet. Tous les développements informatiques sont réalisés par les équipes internes à la société ou s'appuient sur des logiciels en « open source ».

1.3.4 POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle de CAST, par nature mouvante, est détaillée au sein des sections 3.1.2 Positionnement, maturité de l'offre et 3.1.4 compétition.

1.4 STRUCTURE DU GROUPE

1.4.1 DESCRIPTIF DU GROUPE ET PLACE DE L'EMETTEUR

Le Groupe CAST est présent en France et dans 7 filiales de commercialisation à l'étranger. CAST SA, société mère du Groupe, regroupe en son sein, la direction financière, la R&D, l'activité Conseil, la commercialisation des produits logiciels en France ainsi que la coordination du marketing européen. CAST SA héberge également sa filiale Press & Communication, éditeur de l'e-mag IT-Expert, un bimensuel à caractère technique, dont le chiffre d'affaires généré par la publicité n'est pas significatif (moins de 0,5 % du CA consolidé du Groupe CAST).

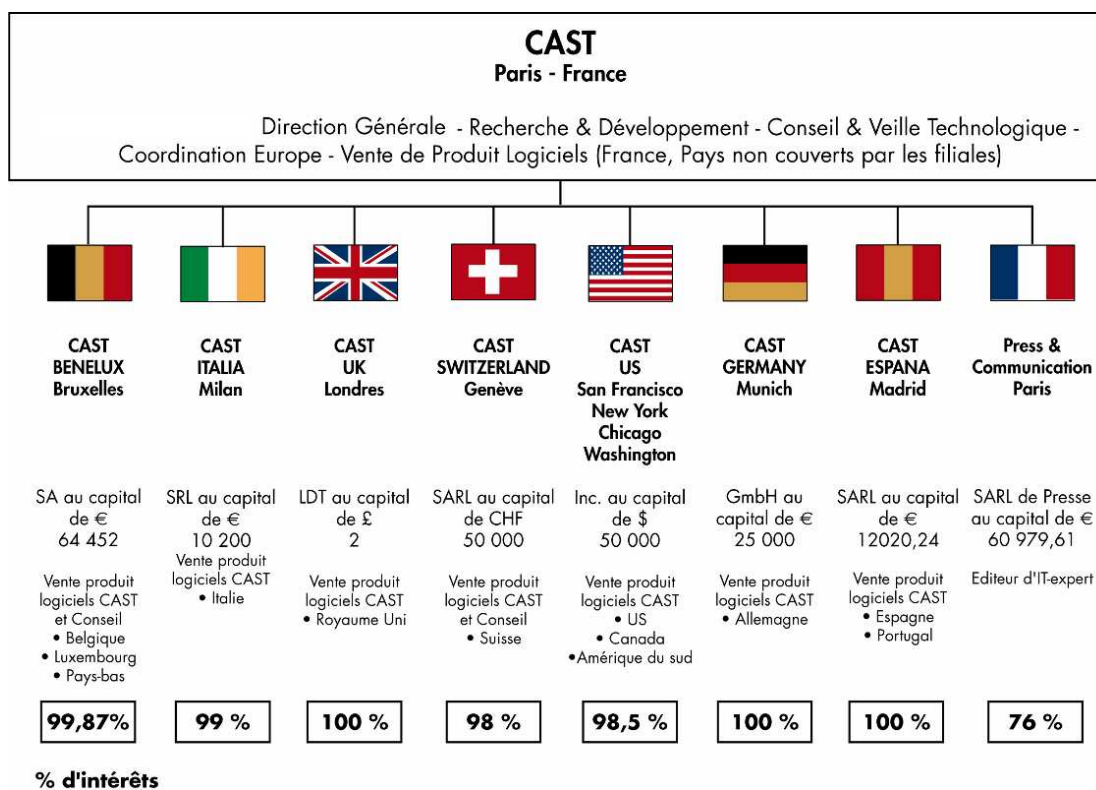
Plus de 75% des immobilisations et des dettes du Groupe sont portées par la maison mère CAST SA. La société mère apporte à son réseau de filiales un support administratif, juridique et technique.

En août 2002, la société CAST a mis en liquidation judiciaire sa filiale suédoise, CAST Sweden AB, pour cause de résultats structurellement déficitaires et de perspectives défavorables. Cette société est ainsi sortie du périmètre de consolidation à cette date. L'organisation du Groupe CAST est par ailleurs restée inchangée depuis cette date.

La société américaine CAST Software Inc héberge depuis 2005 la Direction Générale et depuis plus récemment la Direction des opérations et le marketing du Groupe. Tous ces coûts sont refacturés à la société mère CAST SA.



1.4.2 LISTE DES FILIALES



Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts.

Le Groupe ayant structuré ses filiales par zone géographique, il est possible d'analyser le résultat d'exploitation du Groupe selon cette répartition dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés située dans la rubrique 4.1 du présent document de référence.

Le tableau des filiales et participation figurant dans la section 3 en page 98 présente les éléments chiffrés sur chacune des entités juridiques listés.

Dans le cadre de la gestion de flux entre la société mère et les filiales, la société Cast SA facture :

- des royalties de 40% sur toutes les ventes de licences et de maintenances réalisées par les filiales du Groupe,
- des managements fees pour les frais de partagés entre les différentes entités du Groupe,
- Des frais financiers dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Toutes les dettes d'exploitation intra-groupes constatées par les filiales non réglées au-delà d'un an sont basculées en compte courant et soumis à charges d'intérêts. Chacune des filiales conserve son autonomie financière à court terme et transfère ses excédents de trésorerie à la société mère en règlement de ses dettes intragroupes. A l'inverse les besoins de trésorerie des filiales sont systématiquement financés par la maison mère.

Lorsque la filiale accumule des dettes en comptes courant trop importantes, la société mère est amenée à constater des abandons de créances ou à déprécier ces derniers dans les comptes sociaux.



Au 31 décembre 2009, les opérations intra-groupes détaillées précédemment se chiffraient ainsi :

Montant en millions de devises de la filiale	Charges d'exploitation avec Cast SA	Charges financières avec cast SA	Dettes Groupe	Compte courant 2009
Cast Inc (\$)	2,8	0,5	3,7	22,9
Cast uk (£)	1,2	0,1	0,7	4,8
Cast Gmbh	0,6	-	0,3	1,8
Press & Com	-	-	-	0,6
Cast suisse (chf)	0,1	-	0,1	0,7
Cast Italy	0,5	-	0,3	0,1
Cast Espagne	0,2	-	0,2	1,5
Cast Belgique	0,3	0,1	0,2	1,5

Comme détaillés dans la section 4 page 91 se rapportant à l'annexe des comptes sociaux, la société CAST SA constate des provisions pour dépréciation sur les comptes courants dès que la filiale présente des difficultés à rembourser ses dettes intragroupes. Sont concernées à ce jour les filiales américaine, anglaise, Italienne, Espagnole ainsi que la société Press et communication. La société Cast a aussi la possibilité de procéder à des abandons de créances comme cela a été le cas en 2009 avec la filiale allemande.

1.4.3 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Il n'existe aucune immobilisation corporelle importante existante ou planifiée dans le Groupe. Les différentes entités du Groupe ont signé des baux pour leurs locaux. Aucune charge majeure ne pèse sur ces propriétés louées.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

1.5.1 RISQUES RELATIFS AU GROUPE ET A SON ACTIVITE

1.5.1.1 RISQUE DANS LA GESTION DE LA CROISSANCE

Toute croissance génère des difficultés. CAST anticipe toujours une importante croissance dans les années à venir. Il est impossible d'affirmer que CAST saura parfaitement gérer cette croissance. En particulier, les prévisions de chiffres d'affaires sont directement liées à la quantité et à la qualité des ingénieurs commerciaux, et à leur stabilité dans le temps. De même, en cas de forte croissance, il est possible que CAST rencontre des difficultés à gérer des implémentations à grande échelle, ce qui aurait pour conséquence possible de décaler du chiffre d'affaires et d'augmenter les charges. Enfin, le marché de l'Application Intelligence pourrait prendre du retard dans son développement. Rien ne garantit alors que CAST ne rencontrera pas de problème significatif ayant des effets négatifs sur son activité et sur ses résultats.

1.5.1.2 RISQUES DE PARTENARIATS

La croissance de CAST passe par le développement, la réalisation et la pérennité de partenariats stratégiques et d'alliances commerciales. Ces accords sont le plus souvent signés avec des sociétés de taille plus importante que CAST. Les grands éditeurs sont avant tout des prescripteurs ou des vecteurs de notoriété pour CAST et ses produits. Ils ont donc une influence sur le chiffre d'affaires de CAST. Si l'interruption de ces contrats ne



générait pas de baisse directe de chiffre d'affaires, elle en diminuerait certainement le niveau de croissance. La diversification de ces partenariats limite de toute façon ce risque. Aucun partenariat ne représente 10% du chiffre d'affaires de CAST. Mais rien ne garantit formellement qu'à l'avenir CAST ne rencontrera pas de problèmes significatifs liés à ces partenariats ayant des effets négatifs sur son activité et sur ses résultats.

1.5.1.3 RISQUES D'APPARITION DE NOUVEAUX PRODUITS CONCURRENTS

Certains concurrents potentiels de CAST ont des ressources financières importantes. Ces concurrents pourraient donc consacrer davantage de ressources au développement de produits et répondre plus rapidement à des technologies nouvelles ou émergentes. Il n'est donc pas certain que les pressions liées à la concurrence n'aient pas d'effets négatifs sur l'activité de CAST et sur ses résultats.

A contrario, l'apparition de nouveaux concurrents permet de partager les coûts d'évangélisation d'un marché et de publicité, et ainsi de diminuer certains coûts d'exploitation.

1.5.1.4 RISQUES INHERENTS AUX OPERATIONS INTERNATIONALES

CAST exerce son activité au niveau international. Les risques liés à ce paramètre sont :

- Un manque d'expérience sur certains marchés géographiques,
- Des délais de paiement plus longs dans certains pays,
- Des incidences fiscales locales potentiellement défavorables,
- Des réglementations nationales changeantes,
- Des coûts de fonctionnement inhérents à un Groupe opérant sur plusieurs pays.

CAST se prémunit contre ces risques en se maintenant constamment au courant des changements de réglementations et de législations sur l'ensemble des zones sur lesquelles elle commercialise ses produits, en s'appuyant sur des conseils locaux dans divers domaines. Rien ne garantit formellement qu'à l'avenir, CAST ne rencontrera pas de problèmes significatifs dans ce domaine ayant des effets négatifs sur son activité et sur ses résultats.

1.5.1.5 RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

L'activité de CAST se situe sur un marché, sur lequel les changements technologiques peuvent avoir des incidences importantes.

- Evolution des langages supportés par CAST

CAST se concentre sur les principaux langages de programmation modernes. Chaque langage informatique possède des spécificités qui le différencient. CAST a développé un analyseur par langage supporté.

Chaque éditeur de base de données ou d'outils de développement fait évoluer régulièrement ses langages.

Même si par le passé, CAST a su adapter ses analyseurs aux multiples évolutions des langages de programmation à ce jour supportés, rien ne garantit formellement qu'à l'avenir, CAST ne rencontrera pas de problèmes significatifs dans ce domaine ayant des effets négatifs sur son activité et sur ses résultats.



■ Modifications des données du marché

Le marché informatique est en constante évolution. En conséquence, CAST ne peut garantir qu'à un moment donné, un acteur majeur de l'informatique ne révolutionnera pas les données actuelles.

■ Obtention d'informations techniques auprès d'acteurs du marché informatique

Dans le développement de ses programmes informatiques, CAST peut avoir besoin d'informations techniques en provenance d'autres éditeurs avant qu'elles ne relèvent du domaine public. Pour répondre à ce besoin, CAST s'est inscrit aux différents « programmes bêta » des principaux éditeurs concernés (un programme bêta est un cadre contractuel qui permet à une entreprise d'utiliser un logiciel en « avant-première »). Mais rien ne garantit formellement qu'à l'avenir CAST ne rencontrera pas de problèmes significatifs ayant des effets négatifs sur son activité et sur ses résultats.

1.5.1.6 RISQUE CLIENTS

Comme toute société commerciale, CAST est exposée au risque d'impayés par sa clientèle. Pour l'activité « Logiciels » les factures sont établies après que CAST a reçu un engagement ferme et définitif et que les logiciels ont bien été livrés chez le client. Pour l'activité Consulting, les factures sont établies en fonction du temps passé par les consultants. Malgré la croissance de ses ventes, le nombre d'impayés reste très faible, ce qui se traduit par une diminution des créances douteuses de 0,1M€. Les délais de paiement demandés aux clients sont généralement entre 30 et 60 jours. Les délais moyens de règlement clients s'échelonnent entre 30/45 jours pour les pays anglo-saxons, 45/60 jours pour la France, 60/120 pour l'Italie et la Belgique.

La section 3.2 comptes consolidés - Note 7 détaille l'évolution des créances consolidées du Groupe. Comme indiqué en section 1.3.3.1 page 11 le Groupe n'est pas dépendant d'un ou plusieurs clients.

1.5.2 RISQUE DE BAISSÉ DES PRIX

Le passé a montré que les prix des logiciels informatiques ont une tendance régulière à baisser. Ce risque est inhérent au métier d'éditeur de logiciels. La diversification des produits ou l'amélioration des produits existants au travers de nouvelles fonctionnalités, est un des moyens pour limiter ce risque.

1.5.3 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

1.5.3.1 CONTRATS DE LICENCE DES PRODUITS LOGICIELS CAST

Les contrats de licence de CAST ne font aucune garantie expresse ou implicite, notamment, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un objectif particulier.

CAST ne peut être tenu pour responsable, sauf dispositions d'ordre public contraires, des préjudices directs ou indirects subis par le Client. Et en tout état de cause la responsabilité de CAST en cas de dommages pour quelque raison que ce soit et quelque soit son fondement juridique, sera expressément limitée au prix payé par le Client à CAST au titre du contrat.

1.5.3.2 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il n'existe aucun risque de copyright. La totalité des travaux a été menée chez CAST par des employés de CAST. CAST est donc le propriétaire intellectuel et patrimonial de la totalité des codes sources correspondant à ses logiciels.



Pour être à même de le prouver, CAST a déposé à l'Agence pour la Protection des Programmes Française et au Copyright Office américain le code source de ses produits logiciels. Les mises à jour des dépôts sont effectuées régulièrement.

1.5.3.3 DEPENDANCE A L'EGARD DES DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les marques utilisées par CAST ont été déposées en Europe et sont en cours de dépôt aux Etats-Unis.

Dans l'état actuel des lois françaises et américaines, les programmes d'ordinateurs développés à ce jour par CAST ne sont pas des inventions brevetables.

La protection de la Société repose donc sur son savoir-faire, le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, la Société n'a fait l'objet, ni n'a intenté aucun contentieux en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui serait fondé sur une éventuelle contrefaçon de droits de tiers.

1.5.3.4 PIRATAGE DE LOGICIELS INFORMATIQUES

Les logiciels sont commercialisés sous forme de licence d'utilisation. La copie illicite ou «piratage» constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciel. Bien que le marché des principaux pays industrialisés se soit discipliné ces dernières années, rien n'indique que cette situation ne puisse se détériorer à nouveau. Pour diminuer le risque, CAST individualise toute licence livrée par un numéro de série et une clé d'activation. Le mécanisme de clé est propre aux logiciels CAST.

1.5.3.5 RISQUE D'ANOMALIES DES LOGICIELS

La plupart des logiciels existants sur le marché contiennent des anomalies qui peuvent nuire à leur fonctionnement, voire causer des préjudices à des tiers. Bien que CAST ait pris des dispositions très précises et contraignantes en matière de contrôle de la qualité (la société a une équipe de 5 personnes travaillant exclusivement sur les questions de qualité des logiciels, qui s'occupe particulièrement de la vérification de la conformité aux spécifications, de la vérification de la non régression de version à version, du respect des normes internes de développement de CAST), elle n'échappe pas à cet état de fait. Cependant, les produits CAST étant testés chez les clients avant leur installation, si anomalies il y a, elles ne sont pas bloquantes ou alors le client ne retrouve pas dans les produits CAST la solution qu'il recherche, et renonce à son acquisition. L'existence d'une anomalie non bloquante dans le logiciel n'est jamais la source d'un retour d'un logiciel acheté.

La responsabilité de CAST en cas de dommages pour quelque raison que ce soit et quelques soit son fondement juridique, sera expressément limitée au prix payé par le client pour l'achat du logiciel.

1.5.4 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe estime qu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ses activités ne présentent pas de risques significatifs pour l'environnement.

1.5.5 RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS

Les risques de marchés (change, liquidité, impayés, taux) sont couverts par la mission des commissaires aux comptes au titre de la norme IFRS 7.



1.5.5.1 RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie du Groupe provient exclusivement de son exploitation. Depuis plusieurs années, la société, qui continue d'investir dans le développement de ses nouvelles filiales de commercialisation (notamment Etats-Unis, Angleterre, Allemagne et France) n'arrivait pas à dégager des flux de trésorerie positifs. Le groupe devait se résoudre à rechercher des capitaux auprès des marchés en capitaux. Ainsi, un emprunt obligataire converti et quatre augmentations de capital ont été jusqu'ici nécessaires pour financer l'investissement moyen terme dans les filiales du Groupe.

Avant la conversion des obligations en actions, la situation financière ne favorisait pas l'obtention de lignes de crédit auprès de ses banques. Depuis que Groupe est redevenu bénéficiaire, la situation de trésorerie s'est renforcée. Elle dispose depuis plusieurs années d'une ligne de crédit auprès d'HSBC factoring autorisant le financement de créances clients jusqu'à un maximum de 4 millions d'euros et a reçu plusieurs lignes de crédit au cours de l'année 2009.

La société Cast SA a ainsi reçu un emprunt de un million d'euros remboursable sur cinq ans grâce au soutien de la banque Oséo ; des avances remboursables non soumis à intérêt de 0.2 million d'euros et une ligne de crédit autorisée de 0,2 million. En 2010, le Groupe cherchera encore à renforcer sa situation financière grâce à l'obtention de nouvelles lignes de crédits auprès de ses banques. Un échéancier des dettes financière est présenté dans la section 3.2 Comptes consolidés- Note 10.

La forte performance du Groupe sur le Quatrième trimestre et les perspectives 2010 sont deux éléments positifs pour la trésorerie du Groupe. Grâce au renforcement financier apporté au cours de l'année 2009, le risque de liquidité s'en trouve sensiblement diminué.

1.5.5.2 RISQUE DE CHANGE

En 2009, la part globale du chiffre d'affaires consolidé du Groupe facturée en devises est d'environ 27%. En ce qui concerne les facturations intra-Groupe, CAST SA, société mère, a choisi de supporter seule le risque de change, les factures étant toujours émises dans la devise de la filiale. L'exposition au risque de change porte sur les facturations entre la société mère CAST SA (royalties, comptes courants et facturation diverse) et ses filiales américaine, anglaise et suisse qui sont précisément suivies par la Direction Financière du Groupe au travers de tableaux de bord qu'elle met à jour mensuellement. Aucune couverture n'a été mise en place en 2009 pour couvrir ce risque.

Le tableau suivant indique le risque de perte potentielle sur la position bilancielle nette globale chez CAST SA au 31 décembre 2009, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 centime de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées.

<i>Montant en milliers de devise</i>	face au Dollar \$	face à £ Sterling	face au CHF
Position nette globale chez CAST SA en devises	24 055	4 153	523
Perte de change potentielle en milliers d'euros	240	41	5

La Société n'est pas exposée au risque de change sur des fournisseurs extérieurs.

1.5.5.3 RISQUE DE TAUX

CAST SA a des concours bancaires à court terme adossés à l'Euribor ainsi que le nouvel emprunt de un million d'euros au taux Euribor +3.62% plafonné à 5.05%.



Elle a également un contrat de factoring adossé à un taux de commission de 0,38 % plus un taux d'intérêt basé sur un indice EURIBOR 3M + 0,8%. La filiale italienne a un contrat de factoring respectivement adossé au taux de base bancaire italien majoré de 1%.

Aucune couverture de ce risque n'a été mise en place à ce jour chez CAST SA ou dans ses filiales. Le suivi de l'exposition à ce risque est réalisé par la Direction Financière de la Société, semestriellement.

<i>En milliers d'Euros au 31.12.2009</i>	Echéance < 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	1 702 (*)	682	236
Actifs financiers			
Position nette avant gestion Hors bilan	1 702	682	236
Position nette après gestion	1 702	682	236

(*) Dont affacturage pour 1 517 k€

Le tableau suivant indique le risque de perte potentielle sur la position bilancielle nette globale chez CAST SA au 31 décembre 2009, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% des taux court terme.

<i>En milliers d'Euros au 31.12.2009</i>	Sur taux à court terme
Position nette globale chez CAST SA en euros	2 620
Majoration potentielle du coût d'endettement en euros	26

1.5.5.4 RISQUES SUR ACTIONS

La société mère est en règle générale seule habilitée dans le Groupe à investir en valeurs mobilières de placement (VMP), uniquement en SICAV monétaire à court terme (de 1 jour à 1 mois). La société ne détient aucune SICAV au 31 décembre 2009. Lorsque la société investit dans des SICAV, celles-ci sont sans composante actions.

Compte tenu de l'utilisation au jour le jour par CAST des valeurs mobilières de placement, et de la nature de celles-ci, la Société ne prend pas de mesure particulière du risque actions sur celles-ci.

1.5.6 RISQUES LIES AU CONTROLE INTERNE

1.5.6.1 RISQUES LIES AU PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

Si CAST ne parvenait pas à maintenir un système de contrôle interne efficace, la société ne serait pas en mesure de produire des états financiers fiables, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la perception que le marché a de CAST. Cela pourrait entraîner une baisse du cours de l'action.

1.5.6.2 RISQUES FISCAUX

La société est sujette à de potentiels contrôles fiscaux, dont l'issue pourrait résulter en des charges supplémentaires.

En 1994, 95, 96, 97 et 98, des contrôles URSSAF ont eu lieu sans qu'aucun redressement d'aucune sorte ni même avertissement ne soient prononcés. Les contrôles commencés les années précédentes en Belgique et aux Etats-Unis n'ont donné lieu à aucun redressement.

Un contrôle a eu lieu en Angleterre en 2004 se soldant par un redressement de 36 K£.



Un contrôle fiscal diligenté sur la société mère CAST SA fin décembre 2004, s'est soldé par un redressement de 0,29 million d'euros (intérêts et majorations compris) sur le début de l'année 2005.

Un contrôle fiscal a été diligenté courant 2009 sur la société Cast GmbH. Ce contrôle s'est soldé par la réalisation d'un abandon de créances de la société Cast Sa au profit de la filiale allemande pour 580 milliers d'euros. Ce redressement n'a eu aucun impact au niveau consolidé car le Groupe n'avait pas activé les déficits reportables de la filiale allemande.

1.5.7 AUTRES RISQUES

1.5.7.1 RISQUE LIE A L'HISTORIQUE DES PERTES

Il est rappelé que la société CAST, toujours en phase d'investissement en particulier sur les zones américaine, anglaise et allemande, a accumulé de nombreuses pertes entre 2006 et 1999 (date à laquelle elle s'est introduite en Bourse avec l'objectif de créer son réseau de filiales à l'international). Il est par ailleurs rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

1.5.7.2 DEPENDANCE A L'EGARD DU PERSONNEL CLE

La société est dépendante de ses principaux dirigeants, de ses équipes de recherche et de ses commerciaux, dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats du Groupe. Il est à noter que la société a souscrit une assurance Homme-clé, à l'endroit de M. Vincent Delaroché (PDG). Par ailleurs, la répartition des postes fonctionnels et opérationnels des activités a été organisée de manière à pallier, au moins sur le court terme, les dysfonctionnements majeurs dans tous les secteurs.

1.5.7.3 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT, SECURITE

Le siège social est protégé par les mesures de sécurité correspondant aux usages de la profession. CAST a souscrit des polices d'assurance en vue de couvrir tous les risques usuels. Ses activités d'éditeur de logiciels, de par leur nature, n'ont pas d'impact sur l'environnement.

1.5.8 ASSURANCES

Toutes les sociétés du Groupe sont couvertes par une police Groupe en matière de responsabilité civile générale et d'exploitation. Cette police a été souscrite par le siège pour 26 milliers d'euros en 2009.

Les sociétés du Groupe s'assurent localement en matière de flottes automobiles, dommages et multirisques informatiques. En France, les primes 2009 pour ces risques ont été de 32 milliers d'euros.

Il n'y a aucun risque assuré en interne.



Les couvertures du Groupe en responsabilité civile sont les suivantes :

Responsabilité civile professionnelle et/ou Responsabilité civile après livraison	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 500 Keuros (**)
Responsabilité civile d'exploitation / civile employeur	7 500 Keuros (*)
- dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 Keuros (*)
- dommages immatériels non consécutifs	800 Keuros (*)
- intoxication alimentaires	800 Keuros (*)
- Maladie professionnelles et / ou faute inexcusable	800 Keuros (*)
- atteinte accidentelles à l'environnement	800 Keuros (*)
- Biens confiés	300 Keuros (*)
- Reconstitution des médias	300 Keuros (*)
- Vol par préposés	300 Keuros (*)
Défense pénale et recours par litige	30 Keuros

(*) Montant par sinistre

(**) Par sinistre et par année

La société n'a pas souscrit de police d'assurance pour perte d'exploitation.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de risque significatif non couvert.



1.6 BOURSE ET ACTIONNARIAT

Les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C de Euronext.

Code Euronext : FR0000072894 - CAS

Date introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris : 26 mai 1999 au cours d'introduction de 10 euros. On dénombre 12 056 061 actions cotées au 31 décembre pour une capitalisation boursière de 14.6 millions d'euros.

1.6.1 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Evolution du cours de l'action CAST sur 2 ans



(Evolution de l'actionnariat depuis 2 ans – Source Boursorama)

1.6.2 ACTIONNARIAT

1.6.2.1 REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2009 :

répartition du capital au 31 dec

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de voix	% droit de vote
Vincent DELAROCHE	1 751 153	14,53%	3 502 306	17,66%
Gérard KARSENTI	335 987	2,79%	671 974	3,39%
Actionnaires dirigeants	2 087 140	17,31%	4 174 280	21,05%
AGF Private Equity	3 123 147	25,91%	6 098 924	30,75%
Jacques LAPLACE & SAS LAPLACE	244 616	2,03%	489 232	2,47%
TempoVest Fund	2 000 935	16,60%	4 001 871	20,18%
Divers Minoritaires	475 020	3,94%	942 824	4,75%
S/T Nominatif	5 843 718	48,47%	11 532 851	58,15%
Divers public	4 125 203	34,22%	4 125 203	20,80%
TOTAL	12 056 061	100,00%	19 832 334	100,00%



Evolution de l'actionnariat sur deux ans :

	31/12/2009			31/12/2008		31/12/2007	
	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	% capital	% droit de vote	% capital	% droit de vote
Vincent DELAROCHE	1 751 153	14,53%	17,7%	15,11%	18,06%	15,12%	20,47%
Gérard KARSENTI	335 987	2,79%	3,4%	3,29%	3,93%	3,49%	4,73%
S/T actionnaires dirigeants	2 087 140	17,31%	21,0%	18,39%	21,98%	18,61%	25,20%
AGF Private Equity	3 123 147	25,91%	30,8%	25,99%	31,06%	26,00%	30,25%
Jacques LAPLACE & SAS LAPLACE	244 616	2,03%	2,5%	2,03%	2,43%	2,03%	2,75%
Divers Minoritaires	475 020	3,94%	4,8%	4,44%	5,25%	4,76%	8,88%
TempoVest Fund	2 000 935	16,60%	20,18%	16,60%	19,84%	16,61%	11,25%
Auto détention indirecte PUBLIC	4 125 203	34,22%	20,80%	32,55%	19,45%	31,96%	21,64%
TOTAL	12 056 061	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(*) Actionnaires dirigeants, salariés ou fondateurs

La part du public est composée à 100% d'actionnaires au porteur. Selon le dernier TPI réalisé par la société (13 juin 2003), le nombre global d'actionnaires serait d'environ 4 000. A la connaissance de la société, 89 actionnaires sont inscrits au nominatif au 31 janvier 2010.

Les actionnaires « fondateurs » inscrits au nominatif ont un droit de vote double. Il s'agit de Vincent Delarocche, Gérard Karsenti, Pierre Gaubil, Jacques Laplace, François Grassot, Claire Grassot, Jean-Pierre Forestier. Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires.

1.6.2.2 DROIT DE VOTE DES ACTIONNAIRES

A chaque action de la société est attaché un droit de vote. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis 2 ans au moins au nom d'un même actionnaire. Cf. chapitre 5.3.3 du présent document de référence.

1.6.2.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent document de référence le Groupe CAST est contrôlé à 23.2% des droits de vote par les actionnaires dirigeants, salariés et fondateurs dont les principaux contributeurs peuvent être identifiés dans la section 1.6.2.1. La société AGF Private Equity détient au travers de participations dans plusieurs fonds à un droit de vote de 30.8%. Les relations entre le management et AGF PE sont bonnes. Ce dernier n'intervient pas dans la gestion de la société.

Vincent Delarocche a fait communication à l'AMF en date du 3 mars 2010 d'une régularisation de passage du seuil des 15% de contrôle à la baisse (cf. mouvement en 1.6.2.1).



1.6.2.4 ACCORD SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires. Il n'existe par ailleurs pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles CAST SA serait partie prenante.

Les actionnaires n'ont pas pris d'engagement dans le cadre de la loi Dutreil.

1.6.2.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

Il n'a été distribué aucun dividende depuis la création de la société. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au cours des trois prochains exercices.

1.7 RESSOURCES DE FINANCEMENT

Pour financer sa croissance et son activité, le Groupe procède régulièrement à des augmentations de capital et ponctuellement à l'émission d'emprunts obligataires.

Pour une gestion de la trésorerie à court et moyen terme, CAST SA utilise un contrat de factoring pour les créances françaises et des emprunts moyen et long terme.

Emprunts moyen et long terme

Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait un emprunt de un million d'euros souscrit sur le deuxième semestre de l'année pour une durée de 5 ans.

Contrat de factoring

Dans le cadre de son financement à court terme, le Groupe factorise les créances françaises qui lui permettent de financer le besoin en fond de roulement. Le Groupe bénéficie en France d'un encours de financement maximum de 4 millions d'euros qu'il utilise selon la saisonnalité de l'activité.

Avances remboursables Oseo / anvar

A fin 2009, le Groupe avait reçu pour 0,2 million d'euros au titre de projet R&D et du développement commercial en Inde.



2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CAST est administrée par un Conseil d'Administration composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'Assemblée Générale ordinaire dans les limites de la loi.

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'Administration qui comprend quatre membres à la date d'enregistrement du présent document de référence. Le mandat des membres actuels du Conseil d'Administration est d'une durée de un an, renouvelable.

Il n'existe à ce jour pas de règlement intérieur formalisé propre au Conseil d'Administration. Il n'existe pas a priori de limites d'interventions des administrateurs. Le Conseil d'Administration comprend un censeur : Benoist Grossmann d'AGF Private Equity nommé depuis le 20 avril 2005.

Il n'existe pas de règles concernant des restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de la société CAST SA.

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les Autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, aucune société dans laquelle un mandataire social avait soit un mandat au sein d'un organe d'administration, de Direction ou de Surveillance, soit exercée des fonctions de direction, n'a fait l'objet d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.



Les administrateurs de CAST sont :

	CAST	Date de première nomination	Échéance du mandat	Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années (Groupe et hors Groupe)	Adresse professionnelle
V. DELAROCHE	Président – Directeur Général	02.10.1990	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Sole directeur de CAST Italia depuis 1997 Administrateur unique dans CAST Espana depuis 2000 Gérant dans CAST GmbH depuis 2000 Gérant CAST Switzerland depuis 1999 Président et CEO de CAST Inc	CAST, 3, rue Marcel Allégot 92190 Meudon
G. KARSENTI	Administrateur –	20/04/2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Director de CAST Software Ltd (UK) depuis 2002.	CAST, 3, rue Marcel Allégot 92190 Meudon
TempoVest représenté par D. TATE	Administrateur	05/05/2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	BIW Technologies PLC, UK Cerillion Technologies Limited, UK Message Pad Limited, UK Digital Route AB, Sweden Neophotonics Inc, US TES Electronic Systems SarL, France TraceOne SA, France	Schomberg House 80-82 Pall Mall London SW1Y 5HF
F. BARBARA	Administrateur	29/06/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur & Directeur Général de la société Curriculum	Public Système marketing 38 rue Anatole France 92300 Levallois Perret

Il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur. Le fonctionnement du Conseil d'Administration est décrit dans la section 5.3.2 du présent document de référence.

2.1.2 BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent DELAROCHE, né en 1962. Successivement Ingénieur Logiciel, ingénieur avant vente, puis responsable d'une unité dans une SSII, Vincent Delaroche fonde CAST en 1990 et est en charge de la gestion du Groupe depuis sa création. En plus des fonctions de Direction Générale, il conserve la responsabilité directe de la stratégie technique.

Gérard KARSENTI est né en 1961. Après une école de commerce française, un MBA à l'Université d'état de Pennsylvanie et près de dix années passées chez de grands éditeurs de logiciels américains, il rejoint CAST en 1996. Après avoir assuré plusieurs fonctions-clés chez CAST, il a en charge aujourd'hui le développement de nouveaux marchés. Il a été nommé Directeur Général Délégué en avril 2005.

François BARBARA est né en 1963. Il rejoint le Conseil d'Administration de CAST en 2000. François Barbara a assuré par ailleurs, les fonctions de Directeur Général de la société Le Public Système Marketing opérationnel. Actuellement, François Barbara assume les fonctions de Directeur Général de la société Curriculum, filiale directe du Public system.

David TATE est devenu administrateur de CAST en 2006 suite à la conversion de l'emprunt obligataire en capital par le fond TempoVest Fund II, LP. Il est co-fondateur de la société de droit anglais Tempo Capital Partners LLP créé en 2006 suite à la scission des divisions de la société Nova Capital Management Ltd ou il y assurait les fonctions de directeur. Il a été directeur exécutif de WestLB Panmure et a passé plus de 15 ans au sein des départements fusions acquisitions de sociétés comme BZW et WestLB Group. David Tate est diplômé de l'université d'Oxford et de l'INSEAD. Il est par ailleurs expert-comptable.



2.2 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

2.2.1 COMPOSITION

La direction du Groupe s'articule autour :

Monsieur Vincent Delaroche	Président Directeur Général
Monsieur François Ruchon	Directeur Général adjoint – Finances / DAF
Monsieur Gérard Karsenti	Directeur Général délégué – Business Development nouveaux marchés
Monsieur Marc Zablit	Directeur Partenariat & Alliances
Monsieur Olivier Bonsignour	Directeur Recherche et Développement
Monsieur Ian Henderson	Directeur des opérations
Monsieur Lev Lesokhin	Directeur Marketing
Monsieur Bill Curtis	Directeur scientifique

Président Directeur Général : Vincent DELAROCHE

Cf. Biographie des membres du Conseil d'Administration

Directeur « nouveaux marchés » : Gérard KARSENTI

Cf. Biographie des membres du Conseil d'Administration

Opérations commerciales : Ian HENDERSON est né en 1957. D'origine anglaise il a rejoint CAST au début de l'année 2007 pour prendre en charge toutes les opérations commerciales du Groupe. Il apporte sa forte expérience accumulée dans les mêmes fonctions au sein d'entreprises anglaises et américaines à forte croissance comme Princeton Softech, Network Appliance ou Hyperion Solutions.

Directeur Général Adjoint – Finance : François RUCHON est né en 1968. Après une école de commerce et un MBA la CASS Business School à Londres, et 7 années en Contrôle de Gestion et Contrôle Financier dans le secteur des Assurances, il rejoint CAST en avril 2000 et devient Directeur Financier en juillet 2002. Il assure les fonctions de Directeur Général Adjoint - Finances du Groupe depuis 2006 ainsi que celle de Directeur Général France depuis juin 2008. Il assumera également la fonction de Managing Director de la filiale indienne.

Directeur du Développement SSII : Marc ZABLIT, est né en 1966. Ingénieur de formation, diplômé de l'INSEAD en 1995, il a rejoint CAST en mars 1999 pour développer les alliances stratégiques, ainsi que pour effectuer du lobbying auprès des grands prescripteurs et analystes du marché. Il a aujourd'hui une fonction beaucoup plus orientée vers les SSII.

Direction de la Recherche et du Développement : Olivier BONSIGNOUR, né en 1966. Ingénieur Insa Lyon dans le département informatique, a rejoint CAST en 1997 pour diriger le développement du service R&D.

Opérations Marketing : Lev LESOKHIN né en 1969, diplômé du MIT Sloan school of management, Cambridge MA a rejoint le Groupe CAST en 2007. Grâce à une expérience forte comme consultant chez Mc Kinsey puis dans le secteur des logiciels après avoir exercé des fonctions de directeur Marketing au sein de SAP New York, il assure l'ensemble de la stratégie marketing du Groupe.



2.2.2 COMITES

Le Conseil d'Administration a constitué en 2009 un comité d'audit. Il n'existe aucun autre comité actif.

2.2.3 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des administrateurs et des dirigeants, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, aucun contrat de service ne lie les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société, ou à l'une quelconque de ses filiales, et prévoit l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien de nature familial entre les mandataires sociaux de la Société.

2.3 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

2.3.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE

Le tableau ci-après fait apparaître les rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux ou dirigeants de la Société au cours du dernier exercice clos par la Société et les sociétés qu'elle contrôle :

	2009				2008			
	Salaire brut	Dt variable	Avantage en nature (*)	Salaire brut total	Salaire brut	Dt variable	Avantage en nature (*)	Salaire brut total
Vincent Delaroche (1)	199 926			199 926	198 176			198 176
Gérard Karsenti (1)	107 492	8400	3 535	111 027	108 692	9600	3 535	112 227
François Ruchon	130 000	30000	1 813	131 813	130 000	30000	1 850	131 850
Marc Zablit	180 602	71 701		180 602	190 219	81 318		190 219
Olivier Bonsignour	139 098	28 042		139 098	135 422	25 662		135 422
Ian Henderson	221 953	83 133		221 953	224 179	86 979		224 179
Lev Lesohkin	158 255	33 317		158 255	162 548	39 068		162 548
TOTAL	1 137 325	254 592	5 348	1 142 673	1 149 236	272 627	5 385	1 154 621

(1) Mandataires sociaux

(*) Véhicules de fonctions

Ni les mandataires sociaux, ni l'équipe dirigeante ne bénéficient de régimes spécifiques de retraite complémentaire.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ou de départ pour les mandataires sociaux.

Le projet de résolution de l'assemblée générale 2009 ne prévoit pas de distribution de dividendes.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société en faveur des membres dirigeants.

A ce jour aucun actif n'appartient directement ou indirectement au dirigeant ou à des membres de sa famille. Aucun plan de stock option n'a été attribué aux mandataires sociaux dirigeants.



Intérêts détenus par les dirigeants dans le capital des filiales de la société

Vincent DELAROCHE	CAST Italia	1 %
Vincent DELAROCHE	CAST Inc	0.5%
Vincent DELAROCHE	CAST Switzerland	2 %

2.3.2 TABLEAUX DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AFEP/MEDEF

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Prénom	Nom	Fonction	Exercice N-1	Exercice N
VINCENT	DELAROCHE	PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)			198 176	199 926
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)				
TOTAL			198 176	199 926
GERARD	KARSENTI	DG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)			112 227	111 027
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)				
TOTAL			112 227	111 027

Les autres mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Prénom	Nom	Fonction	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
			dus	versés	dus	versés
VINCENT DELAROCHE		PDG				
- rémunération fixe			198 176	198 176	199 926	199 926
- rémunération variable						
- rémunération exceptionnelle						
- jetons de présence						
- avantages en nature 1						
TOTAL			198 176	198 176	199 926	199 926
GERARD KARSENTI		DG				
- rémunération fixe			99 092	99 092	107 492	107 492
- rémunération variable			9 600	9 600	9 500	8 400
- rémunération exceptionnelle						
- jetons de présence						
- avantages en nature 1			3 535	3 535	3 535	3 535
TOTAL			112 227	112 227	120 527	119 427

Tableau 3 : jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeant

Aucun jeton de présence n'a été versé sur l'année

Tableau 4 et 5: Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice.



Tableau 6 et 7 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social
Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Seul François BARBARA dispose de BSA

20 décembre 2006

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :

Les mandataires sociaux :

Francois	BARBARA	BSA
Point de départ d'exercice des options		20/12/2006
Date d'expiration		20/12/2016
Prix de souscription ou d'achat		2,51
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		
Nombre (2) d'actions souscrites au (1)	Date	
	Nombre	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Cf. note 5.4.2.1 du présent document de référence

Tableau 10 : Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun contrat de travail, indemnité de départ, retraite spécifique ou clause de non concurrence.

2.3.3 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR L'EMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations relatives au calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 12.2 des comptes consolidés présenté dans le chapitre 4.1 des comptes consolidés.

2.3.4 ACTIONS, AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTION DETENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE

François BARBARA, administrateur, bénéficie de 10 000 Bons de Souscription d'Action. Les autres membres du Conseil d'Administration et autres mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage.



2.4 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.4.1 DESCRIPTION ET ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.4.1.1 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.4.1.2 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil s'est réuni 6 fois en 2009 et la moyenne des présences est de 3,3 administrateurs par Conseil. Les séances du Conseil durent en règle générale de 2 à 3 heures.

Les procès verbaux résument les débats et les décisions prises, mentionnent les questions soulevées et les réserves émises.

La société CAST s'efforce de communiquer aux administrateurs toute information utile à une participation efficace aux travaux du Conseil, non seulement au moment des séances, mais également entre les séances. De leur côté, les administrateurs demandent à la société l'information utile dont ils estiment avoir besoin pour accomplir leur mission.

2.4.1.3 TRAVAUX DU CONSEIL

Une partie des travaux du Conseil portent sur la stratégie de la Société. L'examen de celle-ci, les décisions d'importance stratégique font l'objet de discussions entre administrateurs. De même, toute opération significative hors la stratégie validée, fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil. Ces travaux sont réalisés à la lumière d'éléments actuels et prévisionnels sur la situation de trésorerie de la Société.

Le Conseil se réunit par ailleurs pour examiner trimestriellement les réalisations au regard des budgets, pour discuter des mesures correctives éventuelles suite à la constatation d'écart budgétaires.

Entre autres missions particulières, le Conseil d'Administration autorise préalablement les cautions, avals ou garanties donnés par la Société. Il autorise également préalablement les conventions entre la Société et ses administrateurs.

Le Conseil d'Administration établit et soumet aux Assemblées Générales divers rapports, en particulier celui sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé avant d'en présenter les comptes annuels.

Le Conseil d'Administration décide de la constitution de Comités d'Etudes consultatifs et en fixe les attributions.

2.4.2 DIRECTION DE LA SOCIETE

Le président organise les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit entre ses deux modes, à chaque renouvellement du Directeur Général, si les mandats sont distincts. Le Directeur Général a des pouvoirs les plus étendus, afin d'agir en toute circonstance au nom de la Société.

Jusqu'à cette date, Monsieur Vincent Delaroché, Président du Conseil d'Administration, assure les fonctions de Directeur Général.



2.4.3 EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune évaluation formalisée du Conseil n'a été réalisée jusqu'à aujourd'hui.

L'évaluation devrait entre autres choses :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil,
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues,
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

L'évaluation portera en pratique sur la structure juridique et opérationnelle du Conseil, sur sa connaissance de la stratégie et de la gestion des risques dans l'entreprise, sur sa connaissance des travaux des différents comités, sur sa connaissance des procédures de contrôle interne, sur sa connaissance des chiffres via des reportings financiers adaptés, sur son niveau de consultation sur la communication financière. En section 2.6 du présent document de référence, le rapport du président sur le contrôle interne est disponible.

2.4.4 COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit a été constitué au cours de l'année 2009. Ce comité est composé d'un membre : David TATE - administrateur représentant de la société TempoVest élu pour une durée de un an.

Le comité d'audit se tient deux fois par an et concentre son action sur la revue des arrêtés de comptes annuels et semestriels.

2.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

2.5.1 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs à la date d'enregistrement du présent document de référence.

2.5.2 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTEES

Le Groupe compte quelques conventions conclues entre les entreprises du Groupe parmi lesquelles les conventions qualifiées de réglementées au sens de l'article L 225-38 du code de commerce. Ces conventions existaient déjà en 2008 et 2007 et ont été reconduites ou approuvées pour un nouvel engagement de montant. Un abandon de créance a été accordé au bénéfice de la société Cast GmbH sur l'année 2009 pour un montant de 580 milliers d'euros. Celles-ci sont disponibles dans le rapport de gestion situé dans le chapitre 3 section 3.3.5. Les conventions normales et courantes sont également listées dans la section 3.3.6. Ces conventions n'ont aucun impact sur le chiffre d'affaires de CAST.



2.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

En référence aux articles L.225-37 et L.225-68 du Code du Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, le président du Conseil d'Administration rend compte dans le présent rapport, approuvé par le conseil d'administration le 26 février 2010, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place par la Société.

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 sont non applicables à la société.

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

En rappel, le conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Le Conseil

En 2009, le conseil d'administration de CAST SA était composé de 4 membres, dont 1 administrateur indépendant en regard des modalités contractuelles liant TempoVest et CAST. Les mandats sont d'une durée de 1 an, éventuellement reconductibles sur décision de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes.

Monsieur Vincent Delaroche, Président, assure les fonctions de Directeur Général. Monsieur Karsenti a été nommé directeur général délégué le 20 avril 2005.

Il a été décidé de désigner un censeur en la qualité de Benoist Grossman nommé depuis l'assemblée générale du 21 juin 2006.

Il n'existe à ce jour pas de règlement intérieur formalisé propre au Conseil d'administration.

Nature des travaux du Conseil

Une partie des travaux du Conseil portent sur la stratégie de la Société. L'examen de celle-ci, les décisions d'importance stratégique font l'objet de discussions entre administrateurs. De même, toute opération significative hors la stratégie validée, fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil. Ces travaux sont réalisés à la lumière d'éléments actuels et prévisionnels sur la situation de trésorerie de la Société.

Le Conseil se réunit par ailleurs pour examiner trimestriellement les réalisations au regard des budgets, pour discuter des mesures correctives éventuelles suite à la constatation d'écart budgétaires.

Evaluation du Conseil d'administration

Aucune évaluation formalisée du Conseil n'a été réalisée jusqu'à aujourd'hui.

L'évaluation devra entre autres choses :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil



- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Fonctionnement du Conseil en 2009

Le Conseil s'est réuni 6 fois en 2009 et la moyenne des présences est de 3,3 administrateurs par Conseil. Les séances du Conseil durent en règle générale de 1 à 3 heures.

Les procès verbaux résument les débats et les décisions prises, mentionnent les questions soulevées et les réserves émises.

La société CAST s'efforce de communiquer aux administrateurs toute information utile à une participation efficace aux travaux du Conseil, non seulement au moment des séances, mais également entre les séances. De leur côté, les administrateurs demandent à la société l'information utile dont ils estiment avoir besoin pour accomplir leur mission.

Le Conseil d'administration n'a à ce jour aucun Comité en dehors du comité d'audit créé à fin 2009.

Politique de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration du 19 décembre 2008 a adopté les recommandations l'AFEP/MEDEF en matière de rémunération des dirigeants.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunérations autres que leur salaire pour les administrateurs salariés.

Rémunérations

La rémunération du Président est fixée par le Conseil d'administration. En 2009, celui-ci n'a disposé que d'une rémunération fixe et d'aucune rémunération variable. Le conseil d'administration pourrait opter pour une rémunération variable basé sur des critères objectifs d'atteinte d'activité et de marge.

Indemnités exceptionnelles

Aucune indemnité n'est prévue en cas de rupture de contrat de travail pour les administrateurs salariés. Les autres administrateurs n'ont droit à aucune indemnité.

Avantages en nature

Un seul administrateur salarié dispose d'un véhicule de fonction.

François Barbara, administrateur non salarié, bénéficie de 10 000 Bons de Souscription d'Actions. Les autres administrateurs n'ont pas d'avantage en nature ni d'option de souscription d'actions

2 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En préambule au rapport, il est ici rappelé l'objet du système de contrôle interne. Il doit d'une part veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations



données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs normes et règles internes à l'entreprise. Il doit d'autre part vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Introduction de la société

La Société est un éditeur de logiciels français, dont le siège est à Meudon-F (92) et qui a 6 filiales de commercialisation à l'étranger. Il y avait fin 2009, 208 personnes dans le Groupe dont 139 en France. La Société est cotée depuis mai 1999, aujourd'hui sur le compartiment C d'Eurolist Paris. L'activité est en particulier caractérisée par son caractère saisonnier, avec une répartition très prononcée de son chiffre dans l'année, entre trimestres et à l'intérieur même de chaque trimestre, entre chaque mois.

Présentation de l'organisation générale actuelle

Compte tenu de cette saisonnalité, le système de prévision de chiffre d'affaires est au cœur du système de contrôle de la Société. Les informations remontent des ingénieurs commerciaux, vers les responsables des pays, qui eux-mêmes font remonter leurs prévisions au VP Worldwide Operations, qui transmet ses prévisions à la Direction Générale et à la Direction Financière.

La Direction Générale et la Direction Financière utilisent par ailleurs un logiciel de gestion de la relation-client (CRM) pour contre-vérifier la qualité des informations chiffrées remontées, au travers de l'étude des éléments clés du processus de vente du logiciel de la Société.

Les remontées d'informations du responsable des Opérations sous-tendent les hypothèses prévisionnelles annuelles et trimestrielles de chiffre d'affaires et orientent les décisions d'investissement.

Présentation de l'organisation Comptable

Missions

Sous l'autorité du Directeur Administratif & Financier, les fonctions de Contrôle de Gestion, de la Comptabilité et de l'audit interne s'assurent de la cohérence et de la fiabilité des informations financières du Groupe. Elles ont principalement pour missions de :

- Sortir les comptes sociaux et consolidés avec la documentation nécessaire dans le cadre défini par le marché financier et par les obligations légales
- Piloter le processus budgétaire et prévisionnel
- Produire des reportings de gestion fiables, et des documents synthétiques pour la Direction générale.
- Mettre en place de nouvelles méthodes, procédures et nouveaux référentiels en faisant éventuellement évoluer les systèmes d'informations comptables et financiers.

Organisation



Avec le Directeur administratif et Financier qui oriente les travaux de contrôle, un auditeur interne travaille à l'application des règles internes existantes et à la rédaction de nouvelles règles et modes opératoires. Les travaux s'exercent tant dans la Société que dans ses filiales.

En parallèle à cette organisation interne centralisée, la Société a recours dans pratiquement la totalité de ses filiales au service d'expert-comptable pour la tenue de la comptabilité, assurant par là même une fiabilité accrue des informations comptables et financières dans le cadre des comptes consolidés.

Les champs d'intervention de l'auditeur interne mêlent aujourd'hui audit et contrôle financier, en particulier dans l'étude des filiales, l'objectif étant d'obtenir le maximum d'informations de tout ordre, permettant progressivement de compléter l'information manquante.

L'auditeur interne essaie de visiter chacune des structures juridiques du Groupe, y compris la maison mère, pour y réaliser des audits comptables et financiers des principaux cycles de gestion, et détecter les zones de risques. L'objectif est de systématiser ces audits.

Le Directeur Administratif & financier s'assure auprès de l'auditeur interne de la fiabilité des informations comptables qui lui sont remontées. Un contrôleur de gestion procède alors à l'analyse des écarts budgétaires. Une analyse synthétique de ces écarts budgétaires et des reportings est remontée à la Direction Générale. Des recommandations sont alors établies.

Tous les trimestres, l'analyse budgétaire est soumise au Conseil d'administration.

L'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires est à la charge du Directeur Administratif & financier qui fait valider au Directeur Général.

Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Actuellement, une bonne partie des procédures de contrôle interne en place portent en particulier sur le respect des critères de reconnaissance du revenu. Les règles correspondantes ont été encore renforcées en 2009. Les autres règles de contrôle interne concernent essentiellement la société mère CAST SA. Ces aspects sont progressivement plus formalisés, puis décentralisés et adaptés aux filiales étrangères.

Le contrôle budgétaire est actuellement le cœur du contrôle interne. Un système de contrôle budgétaire mensuel est en place depuis maintenant 6 ans, ne cessant de s'affiner. Un système automatisé de reporting financier lui assure aujourd'hui une plus grande fiabilité des données (prise en compte des balances comptables) et des délais de sortie raccourcis.

Dans le cadre de la consolidation des comptes, qui s'effectue sous la responsabilité du Directeur Administratif & Financier adjoint, un certain nombre de règles de contrôle sont en place. Le format des liasses de consolidation est standardisé, de même que celui des déclarations intra-groupes. Ces dernières font l'objet d'une réconciliation mensuelle de la part de l'auditeur interne, pour un suivi plus régulier dans l'année. Les liasses de consolidation sont quant à elles rapprochées des balances comptables et des reportings de gestion, pour contrôle.

Une règle interne demande que l'apparition de risques soit déclarée immédiatement au Directeur administratif & financier par les collaborateurs qui lui sont rattachés, au sein de la Société Mère ou dans les filiales. Les rapports écrits de l'auditeur interne, répertorient ou mettent à jour également les risques. Le Directeur Administratif & Financier assure



directement le suivi de ces risques par la suite, en liaison si besoin avec des professionnels extérieurs locaux (avocats, conseils,...).

Il existe aujourd'hui peu de procédures de contrôle interne sur les aspects juridiques.

L'identification des engagements hors bilan est réalisée aujourd'hui sur un mode déclaratif en provenance des filiales. Le contrôle de leur nature ainsi que de leur exhaustivité n'est aujourd'hui pas réalisé en interne mais repose le plus souvent sur un contrôle des experts-comptables locaux. Une lettre d'affirmation des managers locaux sur ces engagements existe.

3 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Dans le cadre des dispositions de la loi du 3 juillet 2008, la société déclare qu'elle se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF qu'elle applique à l'exception :

- De l'existence d'un administrateur indépendant : La société est à ce titre toujours en recherche d'un administrateur indépendant et n'a pas avancé sur ce point au cours de l'année 2009
- De l'existence d'un comité des rémunérations ou de comité de sélection, même si des procédures internes non formalisées existent dans ces divers domaines.

Un comité d'audit a été mis en place en 2009. David Tate (administrateur représentant de TempoVest) a été désigné président de ce comité lors du conseil d'administration du 30 décembre 2009.

4 - MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions dans les conditions légales. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis 2 ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.



En conclusion, la Société continue à travailler à l'amélioration du contrôle interne. Le président informe que la Société s'est engagée dans une mise en œuvre progressive des moyens destinés à améliorer ses procédures de contrôle interne, notamment au travers du renforcement des équipes dédiées au contrôle.

Les efforts en matière de formalisation des procédures de contrôle interne continuent d'être la priorité pour 2010, notamment en termes d'organisation et de gouvernement d'entreprise.

Fait à Meudon, le 26 février 2010

Le président du Conseil d'administration



2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

CAST SA

3, rue Marcel Allégot
92190 MEUDON

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cast S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;



- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 février 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MOORESTEPHENS SYC
SYC SA

Bruno TESNIERE

Serge YABLONSKY



3 RAPPORT DE GESTION

3.1 EVOLUTION DES ACTIVITES

3.1.1 MARCHÉ

Dans un climat économique 2009 très difficile, parfois irrationnel, en particulier sur les neuf premiers mois de l'année, les conditions de marché ont été extrêmement dures et ont bien évidemment impactées les performances opérationnelles de l'entreprise. Fort heureusement, la proposition de valeur portée par notre offre Logiciel (diminution des risques opérationnels et amélioration de la performance informatique au service des métiers) fut suffisamment attractive pour permettre la réalisation de très belles affaires et conquérir une dizaine de nouvelles références prestigieuses telles que American Express, Sanofi, Cola Cola, Travelers ou Nationwide ... toutes très visibles et synonymes d'un important chiffre d'affaires récurrent pour l'avenir.

Les grandes SSII européennes et américaines constituent également une cible intéressante pour CAST. La globalisation des ressources et une compétition accrue les obligent à s'industrialiser au plus vite. CAST, en tant que système de mesure de la performance et de contrôle continu de la qualité des travaux de programmation logicielle, est un agent de maturité immédiat qui, comparé à des outils de productivité individuels nécessitant une formation particulière pour leurs milliers de développeurs, est peu coûteux à mettre en œuvre.

Les grandes SSII indiennes sont à la recherche de solutions indépendantes garantissant d'une part la qualité technique de leur travaux de développement, et d'autre part une grande transparence vis-à-vis de leurs clients permettant de diminuer considérablement les risques habituellement associés, à tort ou à raison, aux travaux informatiques « offshore ».

3.1.2 POSITIONNEMENT, MATURETE DE L'OFFRE

CAST continue de faire des progrès significatifs en R&D et en marketing. L'offre logicielle est extrêmement stable et mature avec une couverture des technologies et des langages de programmation inégalée, capable de supporter la plupart des technologies utilisées dans les systèmes d'information des grandes entreprises.

Le positionnement produit exprime de mieux en mieux une proposition de valeur impactant la performance opérationnelle métiers des entreprises ciblées.

3.1.3 CAPACITE D'EXECUTION ET PRESENCE TERRAIN

La force de vente directe aux USA et dans les principaux pays européens est expérimentée et stable. Les investissements passés en business développement auprès des grandes SSII portent leurs fruits. La plupart des grands intégrateurs sont aujourd'hui de solides partenaires qui accompagnent de plus en plus souvent la force de vente sur le terrain. Enfin, en particulier aux USA, CAST construit un réseau de partenaires avec la quasi-totalité des sociétés de consulting spécialisées dans la qualité logicielle, lesquelles construisent des offres de services s'appuyant sur la technologie CAST. Au-delà des effets de levier et de croissance inhérents à ce genre de modèle de vente, la notoriété de CAST se trouve démultipliée par les services «Powered by CAST»



3.1.4 COMPETITION

La compétition est toujours très fragmentée, représentée par de nombreux acteurs ne couvrant qu'un sous ensemble de fonctionnalités ou de couverture technologique. Ainsi, outre atlantique, de nombreux éditeurs offrent des produits de bonne facture, souvent focalisés sur un domaine technique particulier. D'autres acteurs fournissent des capacités d'analyses trop superficielles, dont il est difficile de dériver de la valeur.

3.2 RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(En milliers d'Euros)

GRUPE CAST CONSOLIDE	31-déc-09	31-déc-08
Chiffre d'affaires consolidé	27 473	30 105
Résultat opérationnel consolidé	327	1 663
Résultat financier	5	-37
Résultat net consolidé part du groupe	(77)	1 551

3.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE CAST SA AU 31 DECEMBRE 2009

Tableau de comparaison de chiffre d'affaires 2009 par trimestre comparé à 2008

M€	2009 (T1)	2009 (T2)	2009 (T3)	2009 (T4)	2009 (12 mois)	2008 (12 mois)	Var	Var %
CA Logiciels	3,7	5,1	4,3	11,7	24,8	26,1	-1,3	-5%
CA Consulting	0,6	0,7	0,6	0,8	2,7	4	-1,3	-33%
Chiffre d'Affaires	4,3	5,8	4,9	12,5	27,5	30,1	-2,6	-9%

Tableau de répartition du chiffre d'affaires consolidé 2009 / 2008 par zone géographique

(Montant en milliers d'euros)

CHIFFRE D'AFFAIRES	2009		2008		Variation	
	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting
France	13 533	2 527	11 422	3 854	2 111	-1 327
Belgique	750	118	1 081	120	-331	-2
Angleterre	1 716		2 482		-766	
Italie	1 273		1 556		-283	
Suisse	161		192		-31	
Allemagne	1 417		1 846		-428	
Etats-Unis	5 646		7 242		-1 596	
Espagne	333		310		22	
TOTAL	24 828	2 645	26 131	3 974	-1 303	-1 329

Dans un contexte économique difficile sur l'ensemble de l'année 2009, le chiffre d'affaires de CAST connaît une baisse de 9% par rapport à 2008. Cette baisse se décompose en -5% sur l'activité logicielle ; activité principale du Groupe Cast et de -33% sur l'activité consulting. On relève une forte saisonnalité avec un volume significatif au quatrième trimestre avec 47% du total des ventes de logiciel de l'exercice.



Parallèlement, l'activité consulting connaît une baisse sensible de 1.3 M€ de son chiffre d'affaires. Cette diminution est une conséquence directe du nouveau positionnement décidé par la direction du Groupe au cours de l'année 2008 et dont l'impact se mesure sur 2009.

3.2.2 RESULTAT OPERATIONNEL CONSOLIDE

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à + 0.3 million d'euros contre + 1.7 million d'euros sur 2008. Le Groupe a cherché à limiter le montant de ses charges en réduisant au maximum le recours à la sous-traitance. Parallèlement certains produits d'exploitation sur le CIR viennent améliorer le résultat opérationnel de la période.

Par secteur d'activité et pays, le résultat opérationnel se décompose de la manière suivante (après rattachement des charges de structure au prorata du chiffre d'affaires) :

(Montant en milliers d'euros)

Résultat Opérationnel	2009		2008		Variation	
	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting
France	5 192	-544	3 033	93	2 159	-638
Belgique	-110	9	169	21	-279	-12
Angleterre	-1 059		103		-1 162	
Italie	-216		-96		-119	
Suisse	-112		-133		21	
Allemagne	-115		113		-228	
Etats-Unis	-2 598		-1 592		-1 007	
Espagne	-120		-48		-72	
	862	-535	1 549	114	-687	-649

3.2.3 RESULTAT FINANCIER CONSOLIDE

Les écarts de conversion sur les créances intra-groupe dont l'ancienneté est supérieure à un an et qui sont de ce fait considérées comme étant des investissements nets de CAST dans ses filiales, sont portés directement en capitaux propres et non pas en résultat financier. Au 31 décembre 2009, 0.2 million d'euros viennent diminuer les capitaux propres contre 0.7 million d'euros en 2008.

Le résultat financier est équilibré et intègre notamment une perte de change de -0.1 million d'euros.

3.2.4 IMPOTS DIFFERES

Au 31 décembre 2009, le groupe a constaté une charge d'impôt différé de - 0.4 million d'euros principalement identifiable sur la maison mère Cast SA. Le groupe avait activé en 2008 tous les impôts différés actifs portant sur la société Cast sa et sa filiale belge.

3.2.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net consolidé s'établit à -0.1 million d'euros, contre +1,6 million d'euros en 2008.



3.2.6 FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Selon la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés, s'ils remplissent certaines conditions décrites ci-après.

En application de cette norme, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme actifs incorporels dès que la société peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société,
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement et d'études sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ainsi, sur l'exercice 2009, 2 millions d'euros de frais de développement ont été immobilisés. Les frais de développement engagés exclusivement au sein de CAST SA se montent à 5.2 millions d'euros, dont 3.1 millions d'euros passés directement en charges. Ce montant se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Passé en charges	Immobilisés	Total 2009	Total 2008
Frais de personnel	2 580	2 136	4 716	4 466
Autres charges	486		486	711
Total	3 066	2 136	5 202	5 177

Les frais de personnel sont ceux des équipes d'ingénieurs directement dédiées à la conception et à la programmation des produits du logiciel CAST. Les autres charges se composent des charges de fonctionnement directement liées aux équipes en question.

3.2.7 STRUCTURE FINANCIERE

La structure financière du groupe CAST se caractérise au 31 décembre 2009 par des capitaux propres positifs de 5.7 millions d'euros et d'un endettement à plus d'un an de 0.9 million d'euros expliqué par la levée d'un emprunt de 1 millions d'euros au de l'année 2009.

L'endettement court terme représenté par l'avance de trésorerie apporté par la société de factoring est de 1.7 million d'euros. A la fin de l'année, le Groupe dispose d'une trésorerie de 1.5 million d'euros.

3.2.8 INVESTISSEMENT GROUPE

Hors l'immobilisation de certains frais de développement, l'investissement du groupe CAST en immobilisations incorporelles et corporelles reste identique à 2008 avec 0,2 million d'euros sur l'exercice 2009.

3.2.9 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est positive de 1,1 million d'euros par rapport à 2008 pendant que le besoin en fonds de roulement augmentait de 0,4 million d'euros l'année précédente sur la même période.



La variation du BFR s'analyse principalement par une évolution de 1.3 million d'euros principalement expliqué par la performance du quatrième trimestre plus fort qu'en 2008 mais également par des produits de maintenance en augmentation d'une année sur l'autre.

3.2.10 TRESORERIE

Sur l'activité proprement dite, la marge brute d'autofinancement s'établit à +2.3 millions d'euros (contre +3.3 millions d'euros au 31 décembre 2008) ; conséquence directe de l'évolution défavorable de la marge opérationnelle.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont en diminution de 0.9 million d'euros résultant de l'accroissement ponctuel du recours au financement par l'affacturage en fin d'année. Les flux d'investissements s'expliquent principalement par les frais de développement du logiciel CAST pour 2 millions d'euros.

En conséquence de ces éléments, la trésorerie de CAST au 31 décembre 2009 est de +1.4 million d'euros contre 3.3 millions à fin 2008.

3.2.11 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe CAST, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

3.2.12 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par CAST sont consolidés par intégration globale.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

- 99,88 % du capital de la société CAST Bénélux,
- 98,5 % du capital de la société CAST SOFTWARE INC
- 76 % du capital de la société PRESS et COMMUNICATION
- 100 % du capital de la société CAST SOFTWARE Limited
- 99 % du capital de la société CAST Italia Srl
- 98 % du capital de la société CAST SWITZERLAND sarl
- 100 % du capital de la société CAST GmbH
- 100 % du capital de la société CAST SOFTWARE ESPANA



3.3 RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

	31 déc 09	31 déc 08
Chiffre d'affaires	21 314	20 975
Résultat d'exploitation	1 113	1 905
Résultat financier	220	789
Résultat exceptionnel	-2 911	-2 298
Résultat net	-831	492

3.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT CAST SA AU 31 DECEMBRE 2009

Les charges d'exploitation progressent de 1.3 million d'euros dont 2.1 millions au titre de charges réalisées avec les autres sociétés du Groupe. Hors opérations intragroupes, les charges sont en diminution de 0.8 million d'euros principalement expliqué par une diminution des charges de personnel et des prestations de sous-traitance.

Le résultat d'exploitation reste positif de 1,1 million d'euros.

Le résultat financier s'établit à +0.2 million d'euros en diminution de 0.5 million d'euros par rapport à 2008. La baisse de la rémunération des comptes courants suit les évolutions du taux Euribor.

Le résultat exceptionnel s'élève à fin 2009 à -2.9 millions d'euros. Ce résultat comporte une charge exceptionnelle de 0.6 million d'euros pour un abandon de créance réalisé au profit de la filiale allemande. Parallèlement, -2.2 millions d'euros sont expliqués par les provisions complémentaires réalisées sur comptes courants des filiales américaines et anglaises et -0.2 par une dotation nouvelle sur la filiale espagnole.

Le résultat net de CAST SA s'établit en conséquence à -0.8 million d'euros.

3.3.2 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CAST SA AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote, au 31 décembre 2009 :

	% capital	% droit de vote
Vincent DELAROCHE	> 10 %	> 15%
AGF Private Equity	> 25 %	> 25 %
TempoVest Fund	> 15 %	> 20 %
Gérard KARSENTI	<5 %	< 5%

3.3.3 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Aucun fait caractéristique significatif n'est à relever sur l'exercice.

3.3.4 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des dépenses et des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, s'élève à 31 703 € et qui correspondent à un impôt sur les sociétés de 10 567 €.



3.3.5 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Votre président est administrateur de la société CAST Benelux, « sole dirretor » de CAST Italia, président de CAST Inc, ainsi que gérant de CAST GmbH. Il est à ces titres indirectement intéressé aux lettres de confort au profit de CAST Benelux et CAST GmbH, à l'affectation en réserve spéciale dans les livres de CAST Italia des créances de la maison mère, ainsi qu'à l'abandon de créances sur la filiale CAST Inc, que le Conseil pourrait réaliser en 2010 (voir ci-dessous). Ces transactions relèvent de la procédure prévue à l'article L 225-38 du Code de commerce.

La convention d'assistance financière entre la société CAST SA et ses filiales selon laquelle les dettes supérieures à un an d'ancienneté sont inscrites en compte courant rémunéré le dernier jour de chaque semestre s'est poursuivie sur l'exercice et constitue une transaction relevant de la procédure prévue à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Au titre de l'année 2009, la société CAST SA a procédé à un abandon de créance au bénéfice de la société Cast GmbH pour un montant de 580 445 euros. Cette transaction relève de la procédure prévue à l'article L 225-38 du Code de commerce.

3.3.6 LISTE DES CONVENTIONS NORMALES ET COURANTES EN VIGUEUR DANS LA SOCIETE A CE JOUR

- Il existe un contrat de distribution entre CAST et chacune de ses filiales qui a en charge la commercialisation des produits logiciels de CAST.
- Il existe une convention d'assistance administrative et financière entre CAST et ses filiales.
- Il existe une convention de refacturation à CAST SA des coûts de l'activité « Corporate groupe » directement supportées par la filiale américaine,

3.3.7 ENGAGEMENTS DE CAST SA DONNES A SES FILIALES

Engagement d'abandon de créance sur la filiale américaine CAST Inc.

Le Conseil d'Administration s'était engagé fermement au 31 décembre 2003 à procéder à un abandon de créance sur la filiale américaine CAST Inc, pour un montant minimum de 5 480 K\$.

Après examen des éléments 2009 de l'activité US et des prévisions de performance de la filiale américaine sur 2010 et les années suivantes, en date du 30 décembre 2009, le Conseil a maintenu le principe de cet engagement mais l'a décalé dans le temps, et s'est proposé de revoir l'opportunité de faire un abandon de créance au cours de l'année 2010, et n'a proposé en conséquence aucun abandon de créance en 2009.

Soutien financier des filiales en 2009

Les filiales CAST Benelux SA, CAST Italia Srl et CAST GmbH ont des situations nettes négatives à fin 2009. En application de la législation italienne, CAST Italia a procédé sur le 1er semestre 2009 à l'affectation en réserve spéciale du compte-courant envers sa maison mère, pour un montant de la perte 2008 de 28 K€. La filiale italienne réalisant un bénéfice sur l'exercice 2009, une reprise de la réserve spéciale sera réalisée début 2009. Une dotation aux provisions pour dépréciation sur créance rattachée aux participations pour ce montant a été comptabilisée dans les comptes de CAST SA au 31 décembre 2009 au titre de cette perte accumulée. Pour les filiales belge et allemande, le soutien financier a pris la forme d'une lettre de confort générique.



LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHACUN DES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE ECOULE

	CAST		Date de nomination	Autres fonctions
V. DELAROCHE	Président – Directeur Général		02.10.1990	Administrateur CAST Bénélux Sole directeur de CAST Italia Administrateur unique dans CAST Espana Gérant dans CAST GmbH Gérant CAST Switzerland Président et CEO de CAST Inc
G. KARSENTI	Administrateur – Directeur ISV		20/04/2002	Director de CAST Software Ltd (UK)
David TATE	Administrateur Représentant TempoVest		12/09/2007	BIW Technologies PLC, UK Cerillion Technologies Limited, UK Message Pad Limited, UK Digital Route AB, Sweden Neophotonics Inc, US TES Electronic Systems SarL, France TraceOne SA, France
F. BARBARA	Administrateur		29/06/2000	

3.3.8 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Gérard Karsenti dispose d'un véhicule de fonction. François Barbara bénéficie de 10 000 Bons de Souscription d'Actions. Les autres administrateurs n'ont pas d'avantage en nature ni d'option de souscription d'actions.

Les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération sous forme de salaires ou de jetons de présence ou avantage de toute nature durant 2009 de la part des sociétés filiales appartenant au périmètre de consolidation de CAST SA.

Les rémunérations des mandataires sociaux ont été les suivantes :

en €	Salaires brut	Avantages en nature (*)	Salaires brut total
Vincent Delaroche	199 926		199 926
Gérard Karsenti	115 892	3 535	119 427
François Barbara	-	-	-
David Tate	-	-	-
	315 818	-	3 535 319 353

Il n'existe aucun salaire au titre de l'année 2009 non encore versé aux mandataires sociaux.

3.3.9 ACTIONNARIAT SALARIE

A la connaissance de la Société, 15 actionnaires salariés inscrits au nominatif possèderaient 18% du capital de la société. Le nombre actions détenues par les salariés hors de la gestion nominative n'est pas à ce jour connu par la Société.



3.3.10 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De par son activité la Société ne présente pas de risque pour l'environnement.

3.3.11 DELAIS DE REGLEMENTS

A fin 2009 les délais de règlement des dettes fournisseurs se constituaient ainsi :

Échéance	< -1 mois	[-1 à 0] mois	0 jours	[0 à 1] mois	[1 à 2] mois	> 2 mois	Autres
Fournisseurs Divers	1	126	134	101	2		364
Fournisseurs Groupe			11				11
Total	1	126	145	101	2	-	375

3.3.12 INFORMATIONS D'ORDRE SOCIAL

- Effectifs

L'effectif moyen du groupe en 2009 a été de 206 personnes. L'effectif moyen de CAST SA a été quant à lui de 139 personnes. La quasi totalité des salariés est embauchée sous contrat à durée indéterminée.

- Licenciements

La société CAST SA a procédé à 6 licenciements en 2009 répartis sur l'ensemble des sociétés.

- Accord 35 heures

CAST SA a mis en place un accord 35 heures prenant effet le 1er Janvier 2001 en conformité avec l'accord de branche dont elle dépend.

- Accord de participation

Dans le cadre de l'accord de participation au titre de 2009, le montant de la participation des salariés de CAST SA est nul.

- Accords collectifs en vigueur chez CAST SA

Accord 35 heures ; Accord de participation

- La formation

Le montant dépensé par CAST SA au titre de la formation professionnelle sur la période est de 146 milliers d'euros. De par son activité CAST réalise beaucoup de formations en interne qui ne sont pas valorisées.

- L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

CAST SA remplit ses obligations de cotisations auprès de l'AGEFIPH.

- Sous-traitance

CAST SA a assez peu recours à la sous-traitance.

3.3.13 FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

3.3.14 TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation de l'assemblée générale du 19 mai 2009 décrite ci après n'a été utilisée sur l'année 2009.



Assemblée	Résolution	Délégation	durée	Utilisation	Solde
12-mai-09	12ème	Montant nominal avec maintien du DPS max de 2 100 000 Euros	26 mois-	Néant-	2 100 000 euros
	13ème	Montant nominal avec suppression du DPS max de 2 100 000 Euros	26 mois	Néant	2 100 000 euros
12-mai-09	20ème	Montant nominal par incorporation de réserves bénéfice ou primes maximum de 4 000 000 euros	26 mois	Néant	2 100 000 euros
12-mai-09	23ème	Montant nominal avec suppression du DPS max de 2 100 000 Euros au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collectif investissant dans le secteur des technologies	18 mois	Néant	2 100 000 euros
12-mai-09	24ème	Montant nominal avec suppression du DPS max de 2 100 000 Euros au profit de conseillers, consultant, personnes physiques ou morales conseillant occasionnellement ou régulièrement la société en matière de politique de développement	18 mois	Néant	2 100 000 euros

3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

En tablant sur des conditions de marché légèrement meilleures que celle vécues tout au long de l'année 2009, le management de CAST a budgété des investissements prudents centrés sur l'amélioration de la productivité commerciale. L'exercice 2010 s'annonce bien: Une forte croissance aux USA, un déploiement de nombreux partenariats, une croissance retrouvée de l'activité Consulting et le retour pour le groupe à un bon niveau de marge opérationnelle.

Le chiffre d'affaires devrait connaître une nette croissance avec un bon niveau de rentabilité découlant des effets combinés suivants :

- * l'augmentation des revenus de maintenance,
- * l'amélioration de la productivité commerciale,
- * la qualité et le volume des affaires en portefeuille,
- * l'effet de levier de ses partenariats avec les grands intégrateurs,
- * la demande croissante pour les produits d'analyse et de mesure logiciels.

En sus du maintien des importants investissements R&D, les efforts et l'attention du management en 2010 porteront tout particulièrement sur les points suivants :

- La qualité du service clients et en particulier la bonne exécution des projets de déploiement, pour s'assurer d'une bonne satisfaction clients,
- La qualité de la force de frappe commerciale et marketing avec notamment une cristallisation des messages marketing pour gagner en force de percussion et en clarté de communication,
- Un travail terrain avec les grands analystes Nord Américains, afin que ceux-ci puissent mesurer et constater la valeur apportée par la technologie CAST chez ses grands clients et partenaires,



- Le succès commercial de l'offre de Benchmarking « AppMarQ » lancée en Novembre dernier, permettant aux entreprises de comparer les principaux facteurs de risques et de couts de leurs applications métiers avec celles de leurs confrères et concurrents.
- Le renforcement des équipes de business development en charge des partenariats actifs avec les grandes SSII Américaines, Européennes et Indiennes.

Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général l'accomplissement de leur mission.

Fait à Meudon

Le 26 février 2010

Le Conseil d'Administration



TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social :	4 822 424	4 821 754	4 819 378	4 806 090	3 767 529
Nombre des actions ordinaires existantes :	12 056 061	12 054 386	12 048 446	12 015 226	9 418 822
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes :					
Nombre maximal d'actions futures à créer					1 750 000
- par conversion d'obligations :					
- par exercice de droits de souscription :	620 820	543 485	498 315	445 565	526 215
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE :					
Chiffre d'affaires hors taxes :	21 314 502	20 975 343	21 276 099	16 164 934	14 156 920
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions:	1 198 379	3 653 787	3 917 497	-472 011	896 930
Impôts sur les bénéfices :	-746 983	-94 575	11 050	56 071	-263 105
Participation des salariés due au titre de l'exercice :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions :	-831 031	492 527	890 783	-5 719 471	-1 549 388
Résultat distribué :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RESULTATS PAR ACTION :					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions :	0,16	0,31	0,32	-0,04	0,12
Résultat après impôts et participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions :	-0,07	0,04	0,07	-0,48	-0,16
Dividende net attribué à chaque action :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dividende brut attribué à chaque action :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
PERSONNEL :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice :	139	145	143	142	119
Montant de la masse salariale de l'exercice :	8 968 616	9 272 060	9 335 310	8 847 966	6 916 832
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité Sociale, etc ...) :	4 184 501	4 261 157	4 303 058	4 146 476	3 170 082



4 DONNEES FINANCIERES

4.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

4.1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF - En milliers d'euros	Notes	31 dec 2009	31 dec 2008
Immobilisations incorporelles	Note 4	2 976	2 937
Immobilisations corporelles	Note 5	283	291
Immobilisations financières	Note 6	171	186
Impôts différés	Note 8	464	460
Total des actifs non courants		3 894	3 874
Créances clients	Note 7	16 664	16 367
Autres actifs courants	Note 7	1 483	1 398
Trésorerie et équivalent de trésorerie		1 463	3 339
Total des actifs courants		19 609	21 103
TOTAL ACTIF		23 503	24 977

PASSIF - En milliers d'euros	Notes	31 dec 2009	31 dec 2008
Capital social	Note 9	4 822	4 822
Primes liées au capital	Note 9	24 680	24 543
Réserves et résultat part du groupe		(23 830)	(23 726)
Total capitaux propres		5 672	5 639
Dettes financières - Echéances supérieures à 12 mois	Note 10	918	6
Impôts différés passif	Note 8	833	446
Engagement de retraite	Note 12	320	281
Total dettes non courantes		2 071	733
Dettes fournisseurs	Note 11	1 154	1 402
Dettes financières à court terme	Note 10	1 702	3 525
Fraction à court terme des dettes portant intérêt		59	
Provisions courantes	Note 12	95	95
Autres Crédeurs	Note 11	12 750	13 584
Total dettes courantes		15 761	18 606
TOTAL PASSIF		23 503	24 977



4.1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	31 dec 2009	31 dec 2008
Vente de logiciel		24 823	26 131
Vente de consulting		2 650	3 974
Chiffre d'affaires	Note 3	27 473	30 105
Frais de personnel	Note 14	18 574	19 682
Achats et Charges externes	Note 15	6 062	6 448
Impôts et taxes		648	691
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 16	2 353	1 457
Autres (produits) et charges d'exploitation		(491)	165
Résultat opérationnel	Note 3,15	327	1 663
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2	9
Coût de l'endettement financier Brut		(40)	(177)
Coût de l'endettement financier Net	Note 17	(38)	(168)
Autres produits (+) et Charges financières (-)	Note 17	43	131
Charges (-) produits (+) d'impôt sur le résultat	Note 18	(409)	(75)
Résultat net consolidé		(77)	1 551
Résultat net part des minoritaires	Note 13		
Résultat net part du Groupe		(77)	1 551
<i>Nombre moyen d'actions en circulation</i>		12 054 805	12 050 179
<i>Nombre moyen d'actions en circulation et instruments de dilution</i>		12 695 625	12 499 551
<i>Résultat net par action (en euros)</i>		(0,01)	0,13
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>		(0,01)	0,13

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES :

En milliers d'euros	Notes	31 dec 2009	31 dec 2008
Résultat net part du Groupe		(77)	1 551
Comptabilisation en capitaux propres des écarts de conversion		(190)	(677)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite		9	9
Impôts sur les résultats		(3)	(3)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(184)	(671)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(261)	880



4.1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

en milliers d'euros	Ref	31 dec 2009	31 dec 2008
RESULTAT NET CONSOLIDE		(77)	1 551
<u>Annulation des opérations sans impact trésorerie :</u>			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 16	2 353	1 748
Imposition différée	Note 18	384	54
Stock options et autres opérations non monétaires	Note 14	(118)	(37)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		2 542	3 317
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(1 154)	(412)
Intérêts financiers non décaissés		(9)	(4)
Flux de trésorerie générés par l'activité		1 379	2 901
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERES PAR L'ACTIVITE		1 379	2 901
Acquisitions d'immobilisations (y compris les coûts de développement)	Notes 4,5,6	(2 325)	(2 208)
Cessions d'immobilisations	Notes 4,5,6	49	15
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		(2 276)	(2 193)
Augmentations de capital en numéraire		1	7
Emissions nettes d'emprunts auprès établissement crédit et divers	Note 10	1 103	
Emissions nettes d'emprunts auprès du factor	Note 10	(2 008)	585
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENT		(904)	592
VARIATION DE TRESORERIE		(1 801)	1 300
TRESORERIE D'OUVERTURE (*)		3 339	2 050
TRESORERIE DE CLÔTURE (*)		1 463	3 339
Dont incidence des variations de cours des devises		75	(12)



4.1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Montant en milliers d'euros	Capital	Primes liées au Capital	Ecarts de conversion	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 1er janvier 2008	4 819	24 343	(35)	(25 060)	4 067
Augmentation de capital	3	4			7
Plans d'option d'achats d'actions réservés aux salariés		196			196
Ecarts de conversion (*)			(182)		(182)
Résultat net de la période				1 551	1 551
Capitaux propres au 1er janvier 2009	4 822	24 543	(217)	(23 509)	5 639
Augmentation de capital					
Plans d'option d'achats d'actions réservés aux salariés		137			137
Ecarts de conversion (*)			(27)		(27)
Résultat net de la période				(77)	(77)
Capitaux propres au 31 dec 2009	4 822	24 680	(244)	(23 586)	5 672

(*) Le Groupe constate en capitaux propres l'écart de conversion résultant de la variation de change relatif aux comptes courants intra-Groupes. Ces comptes courants sont considérés comme un investissement net de CAST dans ses filiales.



4.1.5 NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

NOTE 1.NATURE DE L'ACTIVITÉ ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS	
NOTE 2.PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	
NOTE 3.INFORMATION SECTORIELLE	
NOTE 4.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
NOTE 5.IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
NOTE 6.IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
NOTE 7.CLIENTS ET AUTRES CRÉDITEURS	
NOTE 8.IMPOTS DIFFÉRÉS	
NOTE 9.CAPITAL SOCIAL	
NOTE 10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES.....	
NOTE 11 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	
NOTE 12 PROVISIONS	
NOTE 13. INTÉRÊTS MINORITAIRES	
NOTE 14. CHARGES DE PERSONNEL	
NOTE 15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	
NOTE 16. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
NOTE 17. ELÉMENTS FINANCIERS	
NOTE 18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	
NOTE 19. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES	
NOTE 20. RÉSULTAT PAR ACTION	
NOTE 21. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL	
NOTE 22. INFORMATION HORS BILAN.....	



NOTE 1 Nature de l'activité et événements significatifs

1.1 Informations générales

La Société CAST SA, constituée et domiciliée en France, a pour activité principale la conception, l'édition et la diffusion de logiciels. Elle a également pour activité le consulting et l'expertise technique dans le domaine des systèmes d'information professionnels.

CAST SA est une Société Anonyme enregistrée au RCS de Nanterre. Son siège social est situé au 6 rue Marcel Allégot 92190 MEUDON. La société est cotée au compartiment C d'Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de CAST SA du 26 février 2010. Ils présentent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe ci-dessous.

1.2 Evènements significatifs

Aucun évènement significatif sur la période

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur significatif à la clôture n'est à signaler.



NOTE 2 Principes et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe CAST, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 à l'exception des éléments développés ci-après.

(a) Nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 (ou antérieurement)

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

En ce qui concerne la présentation des comptes, l'application de la norme révisée IAS 1 a conduit le Groupe à modifier la présentation des états de synthèse en introduisant l'État du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En ce qui concerne la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels) appliquée pour la première fois par le Groupe au 1er janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14, cette norme définit un secteur opérationnel comme étant une composante d'une entité dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances (approche managériale). Les secteurs examinés par le Conseil d'Administration n'étant pas différents des secteurs précédemment retenus en application de la norme IAS 14, la mise en place de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur le choix des secteurs présentés. Les secteurs opérationnels analysés sont constitués par les principales zones géographiques couvertes par le groupe (France, les Etats-Unis, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Espagne) ainsi que par ces deux activités à savoir : la conception, l'édition et la diffusion de logiciels (activité principale du groupe) et le consulting et l'expertise technique dans le domaine des systèmes d'information professionnels.

Les autres interprétations ou amendements suivants n'ont pas eu d'incidence sur les Etats financiers du Groupe :

- IFRIC 11 : actions propres et transaction intragroupe
- IFRIC 13 : programme de fidélisation des clients
- IFRIC 14 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction
- Amendements à IFRS 2 : Condition d'acquisition des droits et annulation
- Amendements à IAS 1 et IAS 32 : Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : Dérivés incorporés

(b) Nouvelles normes et interprétations suivantes pouvant être anticipées à compter du 1er janvier 2009



Les interprétations suivantes n'ont pas été anticipées pour l'exercice 2009 :

- IFRIC 12 : Accords de concessions de services
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Transfert d'actif en provenance des clients

Leur application obligatoire à compter de 2010 ne devrait pas avoir d'incidence sur les Etats financiers du Groupe

(c) Nouvelles normes d'application obligatoire en 2010

La norme IFRS 3 révisée et les amendements à IAS 27 traitent respectivement des regroupements d'entreprises et des variations de périmètre. Leur application prospective est obligatoire à compter de 2010. Le groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets futurs liés à leur application.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par CAST sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle des sociétés concernées. Il n'existe pas de participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui doivent être mises en équivalence. Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes au Groupe ont été éliminés.

2.2.2 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés du périmètre ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés ci-dessous sont incluses dans le périmètre de consolidation des comptes 2009. Aucun changement de périmètre n'est intervenu par rapport à l'année 2008.

Nom	Siège	Registre du Commerce	% d'Intérêts	% contrôle	Secteur d'activité
CAST SOFTWARE	INC	New York -USA	98,50%	98,50%	Distributeur
CAST BENELUX	SA	Bruxelles - Belgique	99,88%	99,88%	Distributeur et consulting
CAST SOFTWARE	LTD	Londres - Angleterre	100,00%	100,00%	Distributeur
CAST ITALIA	S.R.L.	Milan - Italie	99,00%	99,00%	Distributeur
PRESS ET COMMUNICATION	SARL	Meudon - France	76,00%	80,99%	Revue spécialisée
CAST SOFTWARE SWITZERLAND	SARL	Genève - Suisse	98,00%	98,00%	Distributeur
CAST GmbH	GMB	Francfort - Allemagne	100,00%	100,00%	Distributeur
CAST SOFTWARE ESPAÑA	S.L	Madrid - Espagne	100,00%	100,00%	Distributeur



2.2.3 Goodwill

Les écarts d'acquisition résultent de la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables acquis à la date d'acquisition.

2.2.4 Méthode de conversion

Les éléments repris dans les Etats Financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euro qui est la devise fonctionnelle du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les bilans des sociétés situées hors de la zone euro (c'est-à-dire dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro) sont convertis en euros au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères et des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont inscrits dans les capitaux propres ; Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de conversion sont repris par le résultat en augmentation ou diminution du résultat de cession. Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

Les taux retenus sont les suivants :

Devises	2009		2008	
	Clôture 2009	Taux moyen	Clôture 2008	Taux moyen
Livre sterling	1,1259	1,1280	1.0499	1.2360
Dollar	0,6941	0,7110	0.7185	0.6860
Franc suisse	0,6740	0,6620	0.6734	0.6240

2.2.5 Date de clôture

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture leurs comptes annuels au 31 décembre.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le



cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

2.3.2 Immobilisations incorporelles

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations incorporelles selon la méthode du coût historique amorti.

Frais d'études et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels s'ils remplissent certaines conditions décrites ci-après.

La société doit notamment démontrer :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société,
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût des projets capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux critères ci-dessus. Les frais de développements initialement pris en charge ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les autres frais de développement et d'études sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En cas d'indice de perte de valeur, les coûts portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste correspond essentiellement au coût d'acquisition de logiciels.

2.3.3 Immobilisations corporelles

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti. Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les méthodes d'amortissement ont été les suivantes :



	Durée d'utilité	Méthode
	Durée de vie du logiciel 3 à 4	
Frais de développement	ans	Linéaire
Logiciels acquis	1 à 3 ans	Linéaire
Agencements, Aménagements divers	5 ans / 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de transport (occasion)	3 ans	Linéaire
Matériel informatique et de bureau	3 ans / 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 ans	Linéaire

Les méthodes d'amortissement, valeurs résiduelles et durées d'utilité initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

2.3.4 Location financement

La norme IAS17 « Contrat de location » définit les critères de classification des contrats de location. Elles sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits dans le paragraphe 2.3.3. Les locations en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classés en tant que contrats de location financement. Le Groupe ne retraite aucun contrat de location financement.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.3.5 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés sont soumis à un test de perte de valeur conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie infime. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la cession de cet actif, dans les conditions de concurrence normale diminuée des coûts directement liés à la cession.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas la valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Compte tenu de la nature des immobilisations au bilan, aucune dépréciation n'a été constatée.



2.3.6 Créances clients et provisions pour dépréciation

Les créances clients sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Elles font l'objet de test de la valeur recouvrable, effectuées dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Le suivi du risque de crédit est réalisé par chaque entité juridique. Il n'existe pas de concentration du risque sur une ou plusieurs entités. Les contreparties sont multiples et le poids des plus gros clients ne saurait être significatif sur l'ensemble du portefeuille client.

2.3.7 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (cautions, dépôts de garanties, etc.), les titres de créances ou les titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

Les normes IAS32/39 ont été appliquées par le Groupe à partir du 1er janvier 2005. Lors de leur comptabilisation initiale les actifs ou passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les dérivés qui constituent des actifs, sont évalués à leur juste valeur sauf en ce qui concerne les prêts et créances qui sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des actifs financiers sont comptabilisées en compte de résultat et en capitaux propres pour les actifs financiers disponibles à la vente.

Pour les instruments d'emprunt assortis d'une option incorporée de conversion, le Groupe présente séparément au bilan la composante passif et la composante capitaux propres de ces instruments. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'élément couvert est comptabilisée conformément à la norme IAS 39.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ou à un cours de marché. Lorsque les actifs et passifs financiers sont à court terme, la juste valeur de ces actifs est assimilable à leur valeur du bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

2.3.8 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

2.3.9 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont la quote-part dans les résultats nets et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales. Conformément à la norme IAS 27.35, lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les



intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'il avait assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

2.3.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est considérée comme probable.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe CAST applique la possibilité de compenser les actifs et passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

L'impôt différé a été calculé sur la base de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles pris au 31 décembre 2009.



2.3.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation. Le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

Les événements futurs pouvant affecter le montant requis pour l'extinction de l'obligation sont pris en compte dans l'estimation du montant de la provision pour autres passifs lorsqu'il existe des indications objectives que ces événements se produiront.

2.3.12 Engagement envers les salariés, avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les



cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2.3.13 Dette du factor

Pour financer une partie de son fond de roulement, le Groupe finance une partie de ses factures clients auprès d'une société d'affacturage. Un fond de garantie est constitué en fonction du pourcentage de l'encours des créances transférées. En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels au flux de trésorerie sont donc conservés à la société CAST. En conséquence, le Groupe maintient à l'actif les créances transférées et reclasse la dette envers le factor en dettes financières à court terme.

2.3.14 Plan de souscription et d'achat d'actions

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscrire à des actions CAST pendant un délai de 10 ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur, à la date d'octroi. La juste valeur correspond à la valeur de l'avantage accordé au salarié. Elle est reconnue en « Charges de Personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1 janvier 2005, sont évaluées et comptabilisées en « Charges de Personnel ». Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées au poste « capital social » pour la valeur nominale et « primes d'émission », nettes de coûts directement attribuables.

2.3.15 Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les actions préférentielles obligatoirement remboursables sont classées en dettes.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. La plus ou moins value n'affecte pas le résultat de l'exercice.



2.3 16 Etablissements des états financiers intermédiaires

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les impôts sont calculés dans les états financiers intermédiaires en réalisant une projection du taux d'imposition que l'entité estime sur l'ensemble de l'exercice.

2.3.17 Principales hypothèses d'estimation

Le processus d'établissement des Etats Financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les Etats Financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

2.3.18 Principaux risques

La société est exposée au risque de change au travers des transactions réalisées avec ses filiales américaine, anglaise et suisse. Aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir ce risque.

La société est exposée au risque de liquidité dans la mesure où la trésorerie du groupe provient quasi-exclusivement de son exploitation. En dehors des services de sociétés d'affacturage pour financer les besoins de trésorerie, la société a souscrit à un nouvel emprunt la rendant exposé au risque de taux. Ce risque reste néanmoins limité compte tenu d'un taux d'intérêt plafond.

Comme toute société commerciale, CAST est exposée au risque d'impayés par sa clientèle. Pour l'activité « Logicielle », les factures sont établies après que CAST a reçu un engagement ferme et définitif et que les logiciels ont bien été livrés chez le client. Pour l'activité consulting, les factures sont établies en fonction du temps passé. Malgré la croissance de ses ventes, le nombre d'impayés reste faible.



NOTE 3 - information sectorielle

En application de la norme IFRS 8, « information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par pays de facturation, le second niveau par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Les principales zones géographiques couvertes par le Groupe sont les suivantes : France, Etats-Unis, Angleterre, Belgique, Italie, Suisse, Allemagne et Espagne.

Le Groupe a deux secteurs d'activité :

- L'activité principale étant la conception, l'édition et la diffusion de logiciels,
- Le consulting et l'expertise technique dans les domaines des systèmes d'information professionnels.

3.1 Premier niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques

3.1.1 Répartition des produits et charges

2009	France	Etats- Unis	Belgique	UK	Italie	Suisse	Allemagne	Espagne	Total
Chiffre d'affaires (*)	16 059	5 646	868	1 716	1 273	161	1 417	333	27 473
Charges d'amortissement	(2 283)	(27)	(6)	(4)	(4)	(5)	(4)	(20)	(2 353)
Résultat opérationnel (*)	4 648	(2 598)	(101)	(1 059)	(216)	(112)	(115)	(120)	327
Produits financiers	44	(3)	0	3	1	0	0		46
Charges financières	5		(5)	(37)	(3)	(0)	(0)	(1)	(41)
Charges financières nettes	49	(3)	(4)	(35)	(2)	(0)	0	(1)	5
Résultat avant impôt sur résultat	4 696	(2 601)	(105)	(1 094)	(217)	(113)	(115)	(121)	332
Impôts sur les bénéficiaires	(394)				(20)	5			(409)
Résultat de l'exercice	4 303	(2 601)	(106)	(1 094)	(237)	(107)	(115)	(121)	(77)

2008	France	Etats- Unis	Belgique	UK	Italie	Suisse	Allemagne	Espagne	Total
Chiffre d'affaires (*)	15 275	7 242	1 201	2 482	1 556	192	1 846	310	30 105
Charges d'amortissement	(1 342)	(32)	(51)	(5)	(5)	(7)	(3)	(12)	(1 456)
Résultat opérationnel (*)	3 126	(1 592)	190	103	(96)	(133)	113	(48)	1 663
Produits financiers	144	(3)	0	(71)	3	1	2		76
Charges financières	(102)		(2)		(7)	(1)	(0)	(0)	(113)
Charges financières nettes	42	(3)	(2)	(71)	(5)	(0)	2	(0)	(37)
Résultat avant impôt sur résultat	3 168	(1 595)	188	32	(101)	(133)	114	(48)	1 627
Impôts sur les bénéficiaires	(446)		354		(21)	38			(75)
Résultat de l'exercice	2 723	(1 595)	541	32	(122)	(95)	114	(48)	1 551

(*) Le résultat opérationnel par zone géographique réalloue les royalties à la société mère du Groupe.



3.1.2 Répartition des actifs et passifs

La répartition des actifs concerne les postes du bilan (immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les autres créances et la trésorerie et équivalent de trésorerie.

(Montant en milliers d'euros)

2009	France	Etats- Unis	Belgique	UK	Italie	Suisse	Allemagne	Espagne	Total
	Valeur nette comptable des actifs	17 627	2 609	924	567	983	244	354	
Acquisition d'actifs immobilisés	2 293	13	6	5	5		4		2 326
Capitaux propres	34 602	(16 618)	(908)	(4 676)	(2 696)	(517)	(1 988)	(1 527)	5 672
Dettes non courantes	2 071								2 071
Dettes courantes	9 162	3 331	666	735	770	336	447	311	15 760

2008	France	Etats- Unis	Belgique	UK	Italie	Suisse	Allemagne	Espagne	Total
	Valeur nette comptable des actifs	18 088	2 254	1 009	1 158	1 162	299	734	
Acquisition d'actifs immobilisés	2 147	51	1	2	2	0	2	2	2 208
Capitaux propres	33 573	(15 276)	(928)	(4 606)	(2 773)	(485)	(2 506)	(1 361)	5 639
Dettes non courantes	733								733
Dettes courantes	7 741	4 863	1 066	1 793	1 226	468	1 347	299	18 804

3.2 Information sectorielle de deuxième niveau : secteur d'activité

(Montants en milliers d'euros)

2009	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel		Total actifs		Acquisitions d'immob.	
	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting
France	13 528	2 532	5 192	-544	17 365	262	2 289	4
Belgique	750	118	-110	9	900	24	6	
Angleterre	1 716		-1 059		567		5	
Italie	1 273		-216		983		5	
Suisse	161		-112		244			
Allemagne	1 417		-115		354		4	
Etats-Unis	5 646		-2 598		2 609		13	
Espagne	333		-120		196			
	24 823	2 650	862	-535	23 217	286	2 322	4

2008	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel		Total actifs		Acquisitions d'immob.	
	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting	Logiciel	Consulting
France	11 422	3 854	3 033	93	17 218	972	2 143	4
Belgique	1 081	120	169	21	988	21	2	
Angleterre	2 482		103		1 158		2	
Italie	1 556		-96		1 162		2	
Suisse	192		-133		299			
Allemagne	1 846		113		734		2	
Etats-Unis	7 242		-1 592		2 254		51	
Espagne	310		-48		273		2	
	26 131	3 974	1 549	114	24 086	993	2 205	4



L'activité de consulting n'implique pas de passifs significatifs.

NOTE 4 - Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2009
Valeur brutes						
Frais de Développement	7 698	1 186				8 884
Immobilisations en cours	677	950				1 627
Autres immobilisations incorporelles	236	20				256
Total valeurs brutes	8 611	2 156				10 767
Amortissements						
Frais de Développement	5 453	2 094				7 547
Autres immobilisations incorporelles	221	23				244
Total amortissements	5 674	2 117				7 791
Valeurs nettes	2 937	39				2 976

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2008
Valeur brutes						
Frais de Développement	6 390	1 308				7 698
Immobilisations en cours		677				677
Autres immobilisations incorporelles	228	20	12			236
Total valeurs brutes	6 618	2 005	12			8 611
Amortissements						
Frais de Développement	4 280	1 173				5 453
Autres immobilisations incorporelles	226		5			221
Total amortissements	4 506	1 173	5			5 674
Valeurs nettes	2 112	832	7			2 937

La variation des immobilisations incorporelles brutes sur 2009 concernent principalement les frais de développement (internes) immobilisés pour 2 136 milliers d'euros dont 950 milliers d'euros dédiés à la prochaine version du logiciel dont la commercialisation interviendra à la mi 2010.

NOTE 5 - Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2009
Valeurs brutes						
Constructions						
Autres immobilisations corporelles	1 731	151	230	-5		1 647
Total valeurs brutes	1 731	151	230	-5		1 647
Amortissements						
Constructions						
Autres immobilisations corporelles	1 439	137	208	-4		1 364
Total amortissements	1 439	137	208	-4		1 364
Valeurs nettes	291	14	22	-1		283



<i>En milliers d'euros</i>	01/12/2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2008
Valeurs brutes						
Constructions						
Autres immobilisations corporelles	2 209	158	636			1 731
Total valeurs brutes	2 209	158	636			1 731
Amortissements						
Constructions						
Autres immobilisations corporelles	1 916	148	625			1 439
Total amortissements	1 916	148	625			1 439
Valeurs nettes	290	10	11			291

NOTE 6 – Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2009
Valeurs brutes						
Titres de participation	11					11
Prêts						
Autres immobilisations financières	186	18	33			171
Total valeurs brutes	197	18	33			182
Titres de participation	11					11
Total dépréciations	11					11
Valeurs nettes	186	18	33			171

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres	31/12/2008
Valeurs brutes						
Titres de participation	11					11
Prêts	1		1			
Autres immobilisations financières	192	6	13	1		186
Total valeurs brutes	204	6	14	1		197
Titres de participation	11					11
Total dépréciations	11					11
Valeurs nettes	193	6	14	1		186



NOTE 7 - clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 dec 09	31 dec 08
Clients et comptes rattachés	17 650	17 600
Provisions pour créances douteuses	986	1 234
Créances clients nettes	16 664	16 367
Charges constatées d'avance	295	96
Autres créances	1 188	1 302
Total autres créances	1 483	1 399
Total créances et autres débiteurs	18 147	17 766

Au 31 décembre 2009, les autres créances comportent une créance de Crédit Impôt Recherche de 0.7 million d'euros. Parallèlement les créances du Crédit Impôt Recherche 2005 et 2008 ont été remboursées pour 0.4 million d'euros.

La diminution des provisions de créances clients de 0.2 million d'euros résulte principalement de pertes définitives constatées sur des clients Italiens et anglais compensés par quelques dotations sur la zone France.

Au 31 décembre 2009, le classement par échéancier des créances était le suivant :

En milliers d'euros	31 dec 09	- 1 an	+ 1 an
Clients et comptes rattachés	16 664	16 664	
Avances et acomptes versés	60	60	
Charges constatées d'avance	295	295	
Autres créances	1 128	1 128	
Total créances et autres débiteurs	18 147	18 147	

La valeur comptable des créances et autres débiteurs est libellée dans les devises suivantes

En milliers d'euros	31 dec 09	31 dec 08
Euros	15 330	14 456
Dollar	2 488	1 899
Livre Sterling	207	1130
Autres devises	121	280
Total créances et autres débiteurs	18 147	17 766

L'analyse de sensibilité des devises n'est pas présentée car non significative. L'exposition à de tel risque n'est pas matérielle.



NOTE 8 - Impôts différés

La compensation des impôts différés est réalisée au titre d'une même entité fiscale, quelle que soit l'échéance :

En milliers d'euros	2009			Total 2009	2008			Total 2008
	CAST SA	CAST Suisse	CAST Belgique		CAST SA	CAST Suisse	CAST Belgique	
Impôt différé actif								
* Décalages temporaires					34			
* Incidence des retraitements et éliminations					281			
* Déficit reportables	839	344	1 068		1 788	339	1 088	
* Autres charges non déductibles	351						(20)	
Total base :	1 189	347	1 068		2 103	339	1 068	
Taux d'imposition :	33%	32%	33%		33%	32%	33%	
Impôt différé actif :calculé	396	110	354		701	108	354	
Impôt différé Passif								
* Décalages temporaires								
* Incidence des retraitements et éliminations	(2 961)				(2 920)			
* Autres charges déductibles	(636)				(520)			
Total base :	(3 597)				(3 440)			
Taux d'imposition :	33%	32%	33%		33%	32%	33%	
Impôt différé passif calculé	(1 199)				(1 147)			
* Impôt différé passif sur la CVAE	(30)							
Impôt différé passif calculé	(1 229)				(1 147)			
Impôt différé Actif		110	354	464		108	354	462
Impôt différé Passif	(833)			(833)	(446)			(446)

En 2008, le Groupe avait activé les impôts différés sur les déficits fiscaux de la France et de la Belgique en raison de prévisions d'activité favorables et conforté par la réalisation de plusieurs exercices fiscaux bénéficiaires. A fin 2009, compte tenu des réalisations de l'année et des perspectives, le Groupe conserve l'activation de ces impôts différés sur les déficits reportables. A fin 2009, le montant des actifs d'impôts différés non reconnus sur l'ensemble du groupe s'élève à 3,2 millions d'euros dont les principaux contributeurs sont les Etats-Unis pour 2,1 millions d'euros et l'Italie 0,4 millions d'euros.

Comme exposé dans les principes comptables en note 2.3.10, et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat ce qui a conduit à comptabiliser à fin 2009 un impôt différé correspondant de 30 milliers d'euros.



NOTE 9 - Capital social

9.1 Variation de capital social

	Nb actions	Capital social	Prime émission	Total
		<i>Milliers d'euros</i>	<i>Milliers d'euros</i>	<i>Milliers d'euros</i>
Au 1er janvier 2008	12 048 446	4 819	24 343	29 162
Plan d'option sur actions réservé sur personnel	5 940	3	4	8
Valeur des services rendus			196	196
Augmentation de capital				
Au 1er janvier 2009	12 054 386	4 822	24 543	29 366
Plan d'option sur actions réservé sur personnel	1 675		1	1
Valeur des services rendus			137	138
Augmentation de capital				
Au 31 décembre 2009	12 056 061	4 822	24 681	29 505

9.2 Options sur actions

	2009		2008	
	Prix d'exercice moyen pondéré (1)	Options (en nombre)	Prix d'exercice moyen pondéré (1)	Options (en nombre)
Au 1er janvier	2,9	534 485	3,12	498 315
Octroyées	1,07	178 550	2,3	84 000
Annulées	2,52	-64 615	4,55	-41 530
Exercées			1,14	-6 300
Echues	13,3	-27 600		
Au 31 décembre	1,95	620 820	2,9	534 485

Sur les 620 820 options en circulation (2008 : 534 485 options), 182 720 options (2008 : 0 options) pouvaient être exercées au 31 décembre 2009 compte tenu de la valeur de l'action à cette date.

Aucune option n'a été exercée au cours de l'année 2009.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation (en milliers) à la clôture sont détaillés ci-après :



Date d'expiration	Prix exercice	Options en circulations	
		2009	2008
1er plan 4 novembre 2008	0,95		
2eme plan 29 mars 2009	2,16		12 800
3eme plan 15 novembre 2009	18,12		14 800
6ème plan 25 juillet 2010	38,01	2 000	2 000
7ème plan 15 novembre 2010	35,24	250	250
8ème plan 26 février 2011	19,51	900	900
9ème plan 15 mai 2011	12,29	1 500	1 500
10ème plan 28 Décembre 2011	3,17	28 000	28 000
11ème plan 7 février 2012	2,84		3 250
12ème plan 21 mai 2012	2,91		26 000
13ème plan 30 octobre 2012	1,15	39 420	39 345
14ème plan 18 août 2013	1,66	20 000	20 000
16ème plan 7 juin 2014	1,88	26 900	27 900
17ème plan 18 février 2015	1,75	13 800	16 600
18ème plan 29 juillet 2015	3,15	40 000	41 000
19ème plan 13 septembre 2015	4,41		
20ème plan 18 novembre 2015	3,5	10 000	10 000
21ème plan 20 mars 2016	3,34	13 050	20 050
23ème plan 21 août 2016	2,93		
24ème plan 4 juin 2017	2,09	177 950	186 950
25ème plan 11 octobre 2017	2,55	5 000	5 000
26eme plan 26 mars 2018	2,3	69 500	78 500
27eme plan 10 mars 2019	1,06	143 300	
28eme plan 20 nov 2019	1,33	29 250	
Total		620 820	534 845

La juste valeur des options attribuées durant l'exercice 2009, ressort à 141 milliers d'euros. Elle a été évaluée à partir d'un modèle d'évaluation d'options Black & Scholes. Les principales hypothèses du modèle d'évaluation ont été les suivantes :

Date acquisition	20/11/2009	Date acquisition	10/03/2009
Prix de souscription	1,33	Prix de souscription	1,06
Volatilité du cours retenue	70%	Volatilité du cours retenue	70%
Taux d'intérêt sans risque	2,5	Taux d'intérêt sans risque	2,72
Juste valeur des options	0,90	Juste valeur des options	0,77

La juste valeur des plans est amortie sur la durée d'attribution fixée à 4 ans.



NOTE 10 - Emprunts et dettes financières

En milliers d'Euro	31 déc 2008	Augm.	Dimin.	31 déc 2009
Dettes financières auprès des établissements de crédit		1 000	(44)	956
Dettes financières diverses	6	147	(6)	147
Dettes financières sur opérations d'affacturage	3 525	1 517	(3 525)	1 517
Dettes financières courantes	3 531	2 664	(3 575)	2 620

En milliers d'Euro	à 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	+ 5 ans	Total
Dettes financières auprès des établissements de crédit	185	194	202	211	164	956
Dettes financières diverses (1)		25	50		72	147
Dettes financières sur créances factorisées	1 517					1 517
Dettes financières courantes	1 702	219	252	211	236	2 620

(1) Dettes financières non soumis à intérêts

Au cours de l'exercice, le Groupe a souscrit à un emprunt de 1 million d'euros remboursable sur une période de 5 ans. Le taux d'intérêt est variable basé sur Euribor 3M + 3.62% mais plafonné.

Au cours de la période, le Groupe a bénéficié de 2 avances remboursables auprès d'Oséo et de la Coface non soumis à charge d'intérêt pour 147 milliers d'euros.

NOTE 11- Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	1 154	1 402
Dettes sociales et assimilées	4 438	3 999
Dettes fiscales	2 378	2 278
Produits constatés d'avance	5 555	6 891
Autres créditeurs	382	418
total autres créditeurs	12 753	13 586

Les produits constatés d'avance intègrent notamment des prestations de maintenance des produits logiciels CAST facturés d'avance et comptabilisées dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus. Il n'existe pas de dettes fournisseurs et autres créditeurs significatifs dont l'échéance est supérieure à un an.



NOTE 12 - Provisions

12.1 Provisions

En milliers d'Euro	31/12/2008	Dotation	Utilisation	31/12/2009
Indemnité Départ Retraite	281	38		319
Provisions courantes	95			95
Provisions risques	376	38	0	414

Les provisions courantes au 31 décembre 2009 concernent des risques salariés.

12.2 Engagements de retraites

Les indemnités de départ des sociétés françaises du Groupe CAST sont déterminées par la convention du Syntec. Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la règle du corridor (IAS 19 § 92 et 93) et amortis sur un mode linéaire.

Montant en milliers d'euros

Provision au 31/12/07	(252)
Charges de l'exercice	(29)
Prestations versées	
Provision au 31/12/08	(281)
Charges de l'exercice	(38)
Prestations versées	
Provision au 31/12/09	(319)

La décomposition des provisions au 31 décembre est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
Valeur actualisée des obligations non financées	281	252
Perte actuarielles non reconnues	38	29
Passif inscrit	319	281

	2009	2008
Cout des services rendus au cours de l'exercice	36	31
Cout financier	11	11
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	(9)	(13)
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	38	29

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2009	2008
Taux actualisation	4,58%	5,0%
Taux d'augmentation future des salaires au delà de l'inflation	1,9%	1,2%



NOTE 13 - Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires. Il en était de même au 31 décembre 2008 et la présentation des intérêts minoritaires au passif du bilan consolidé et au compte de résultat consolidé a été retraitée en conséquence.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 - charges de personnel

Les effectifs du Groupe s'élevaient à 208 personnes à fin décembre 2009 contre 209 à fin 2008.

en milliers d'euros	2009	2008
Rémunérations du personnel	13 362	14 392
Charges sociales	5 212	5 290
Charges de personnel	18 574	19 682

La rémunération du personnel intègre en 2009 une charge de 137 milliers d'euros au titre de l'amortissement des plans de stocks options.

NOTE 15 - autres achats et Charges externes

Les autres achats et charges externes se répartissent géographiquement de la manière suivante :

en milliers d'euros	2009	2008
France	2 843	3 289
Belgique	310	246
Angleterre	348	391
Italie	68	73
Suisse	66	69
Allemagne	290	312
Etats Unis	1 975	1 921
Espagne	120	147
Total charges externes	6 019	6 448

La réduction de 429 milliers d'euros s'analyse sur les frais de prestataires externes et frais de recrutement.



NOTE 16 - Dotations et reprises aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	2009	2008
Dotations amortissements	(2 281)	(1 352)
Dotation provision Risques et charges	(38)	(29)
Dotations provisions clients et autres créances	(83)	(91)
Dotations	(2 402)	(1 472)
Reprises actif circulant	49	16
Reprise Risques et charges		
Reprises	49	16
Dotations nettes	(2 353)	(1 456)

() Pour les montants de charge sur le compte de résultat

NOTE 17 - Eléments financiers

Montants en milliers d'euros	2009	2008
Cout de l'endettement financier brut	40	177
Produits nets sur cession de VMP	2	9
Revenus des autres créances et VMP		
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		
Cout de l'endettement financier net	(38)	(168)
Gains net de change	(84)	120
Autres charges et produits financiers	126	11
Autres produits de participation		
Autres produits (+) et charges financières (-)	4	(37)

NOTE 18 - Impôt sur le résultat

En milliers d'euros	2009	2008
Impôt courant	(21)	(21)
Impôt différé	(388)	(54)
Total	(409)	75



Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices de sociétés consolidés en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net avant impôt	331	1 627
Impôts théoriques au taux nationaux applicables aux bénéficiaires dans les différents pays concernés	(110)	(517)
Crédits d'impôt	(251)	-32
Revenus non assujettis à l'impôt	102	171
Charges fiscalement non déductibles	(44)	-132
Utilisation des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement	290	749
Perte fiscale n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé	(396)	-705
Impôts différés activés		392
Charge d'impôt sur les résultats	(409)	(75)

NOTE 19 - transaction avec les parties liées

19.1 Entreprises associées

CAST SA ne détient pas d'entreprise sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

19.2 Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

Néant

19.3 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et d'Administration de la société consolidante et de ses filiales se sont élevées, après conversion au taux moyen pour les filiales étrangères, à 1 143 milliers d'euros au titre de 2009.

En milliers d'euros	2009	2008
Salaires bruts	1 137	1 149
Avantages en nature	5	5
Salaires bruts totaux	1 143	1 154

NOTE 20 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat de base par action ressort à -0.01 euro contre + 0.13 euro par action en 2008.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions



ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède deux catégories d'options sur actions susceptibles d'avoir un effet potentiellement dilutif : des stocks options attribués aux salariés et des bons de souscription.

A la clôture de l'exercice, on comptait 182 720 options susceptible d'avoir un effet dilutif car présentant un cours d'exercice inférieur à la cotation du titre au 31 décembre 2009. Compte tenu de ces éléments, le résultat de base par action resterait inchangé à -0.01 euro.

NOTE 21 - Gestion du risque sur le capital

La dernière opération sur les fonds propres a été réalisée en 2006, lorsque le Groupe avait réalisé un financement sur fonds propres suite à la conversion de l'emprunt obligataire en capital pour 6,4 millions d'euros. La société fait généralement appel aux actionnaires pour financer son développement au travers d'augmentation de capital. Pour ses besoins à court terme, la société à recours à un contrat d'affacturage.

NOTE 22 - Information hors bilan

22.1 Etat des engagements contractuels et commerciaux par échéance

Cette présentation des engagements hors bilan n'omet pas d'éléments significatifs.

En milliers d'euros	Total	Paiements dus sur la période		
		- 1 an	1 a 5 ans	+ 5 ans
Engagement contractuels				
Dettes à long terme	1 103	185	918	
Contrat de location simple (*)	2 388	779	1 609	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres engagements		39		
Total engagements contractuels	3 491	1 003	2 527	
Engagement commerciaux				
Lignes de crédit				
Lettres de crédit	83	83		
Garanties	180	165	15	
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
Total engagements commerciaux	263	248	15	

(*) Les contrats de location portent sur des engagements de loyers des bureaux et sur les véhicules de fonction.

22.2 Evolution des engagements contractuels et commerciaux

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		331
Nantissements hypothèques et sûretés	956	
Avals, Caution et garantie données	180	177
Autres engagement commerciaux	2 388	2 824
Total engagements commerciaux	3 524	3 332



4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

CAST SA

3, rue Marcel Allégot

92190 Meudon

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CAST SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La note 2.3.2 relative aux immobilisations incorporelles expose notamment les principes comptables relatifs aux frais d'études et de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que les notes 2.3.2 et 4 fournissent une information appropriée.



Comme indiqué dans la note 2.3.10 relative aux impôts différés, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses relatives à l'évaluation des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de ces actifs d'impôts différés, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes 2.3.10 et 8 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 26 février 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno TESNIERE

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge YABLONSKY



4.3 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

4.3.1 BILAN

ACTIF	MONTANTS	AMORT.&	MONTANTS	MONTANTS
Montants exprimés en Euros	BRUTS 2009	DEPRECIATION	NETS 2009	NETS 2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, et droits similaires	240 981	229 416	11 565	11 978
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	240 981	229 416	11 565	11 978
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 075 160	901 664	173 496	161 144
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 075 160	901 664	173 496	161 144
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	245 071	119 555	125 516	137 536
Créances rattachées à des participations	2 831 813	2 831 813	0	0
Autres immobilisations financières	121 753	0	121 753	126 394
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 198 637	2 951 368	247 269	263 930
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 514 778	4 082 447	432 330	437 052
CREANCES				
Avances et acomptes versés	42 568		42 568	120 343
Clients et comptes rattachés	14 314 330	543 930	13 770 400	11 807 400
Autres créances	29 255 025	19 306 401	9 948 624	10 174 971
DISPONIBILITES				
Valeurs Mobilières de Placement	0		0	0
Disponibilités	1 928 124		1 928 124	2 757 232
Charges constatées d'avance	131 833		131 833	88 527
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	45 671 880	19 850 331	25 821 549	24 948 473
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
Ecart de conversion actif	5 858 991		5 858 991	5 703 258
TOTAL DE L'ACTIF	56 045 649	23 932 779	32 112 870	31 088 783
PASSIF				
Montants exprimés en Euros		MONTANTS	MONTANTS	
		2009	2008	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		4 822 424	4 821 754	
Primes		22 570 894	22 569 981	
Réserves légales		94 518	94 518	
Report à nouveau		-14 723 370	-15 215 897	
Résultat de l'exercice		-831 031	492 527	
CAPITAUX PROPRES		11 933 436	12 762 884	
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		5 954 257	5 798 524	
Provisions pour charges		0	0	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 954 257	5 798 524	
DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Emprunts obligataires convertibles		0	0	
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit		961 205	334 299	
Emprunts et dettes financières divers		147 324	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 667 183	1 876 297	
Dettes fiscales et sociales		5 799 950	5 235 250	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 768	5 442	
Autres dettes		64 984	164 794	
Produits constatés d'avance		3 558 990	4 843 677	
TOTAL DES DETTES ET COMPTE DE REGULARISATION		14 209 403	12 459 760	
Ecart de conversion passif		15 774	67 615	
TOTAL PASSIF		32 112 870	31 088 783	



4.3.2 COMPTE DE RESULTAT

POSTES en Euros	MONTANTS 31/12/2009	MONTANTS 31/12/2008
Ventes de marchandises	11 549 547	9 843 290
Production vendue de biens		
Production vendue de services	9 764 955	11 132 053
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	21 314 502	20 975 343
Subvention d'exploitation	0	10 878
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	612 722	439 401
Autres produits	966	3 169
PRODUITS D' EXPLOITATION	21 928 190	21 428 791
Achats de marchandises	1 704 175	252 119
Autres achats et charges externes	4 424 370	4 288 313
Impôts, taxes et versements assimilés	640 762	681 096
Salaires et traitements	8 968 616	9 272 060
Charges sociales	4 184 501	4 261 157
Dotations aux amortissements sur immobilisations	115 409	88 254
Dotations aux provisions sur actif circulant	747 056	669 415
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges d'exploitation	30 005	10 553
CHARGES D' EXPLOITATION	20 814 894	19 522 966
1- RESULTAT D' EXPLOITATION	1 113 296	1 905 826
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	610 424	1 529 456
Reprise sur provisions et transfert de charges	5 703 258	5 107 394
Différences positives de charges	42 154	139 066
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 506	4 896
PRODUITS FINANCIERS	6 357 342	6 780 812
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	5 899 860	5 750 838
Intérêts et charges assimilés	163 250	168 538
Différences négatives de changes	74 395	71 791
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	6 137 505	5 991 168
2- RESULTAT FINANCIER	219 837	789 645
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 333 131	2 695 469
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 606 943	13 312 820
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 606 943	13 312 820
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	580 655	1 313
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	443	2 082
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	17 936 991	15 606 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 518 090	15 610 338
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 911 146	-2 297 518
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-746 983	-94 575
TOTAL DES PRODUITS	43 892 475	41 522 424
TOTAL DES CHARGES	44 723 506	41 029 896
5- BENEFICE OU PERTE	-831 031	492 527



4.3.3 ANNEXES DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présente un total de 32 112 870 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un total des comptes de produits de 43 892 475 euros et dégage une perte nette comptable de 831 031 euros.

L'exercice social a une durée de douze mois qui recouvre la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

La Société CAST SA a été introduite le 26 mai 1999 au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, aujourd'hui sur le compartiment C d'Eurolist Paris.

Les notes ci - après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de cet exercice ont été arrêtés le 26 février 2010 par le Conseil d'Administration de la Société CAST.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

ACTIVITE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE – FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société CAST SA, constituée et domiciliée en France, a pour activité principale la conception, l'édition et la diffusion de logiciels. Elle a également pour activité le conseil et l'expertise technique dans le domaine des systèmes d'information professionnels.

Absence d'évènements significatifs sur l'exercice.

Absence d'évènement significatif Post-clôture

PRINCIPES GENERAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au Plan Comptable Général modifié par le règlement CRC n° 99-03 et ses mises à jour et dans le respect des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce retenant notamment, les principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.
- Prudence.

Conformément aux règles générales et de présentation des comptes annuels. Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet de commentaires ci-après.

METHODES COMPTABLES UTILISEES

Afin de faciliter l'interprétation des comptes annuels, les principales méthodes comptables utilisées sont décrites ci-dessous :

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

Méthode générale d'évaluation

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Méthode d'évaluation ou de comptabilisation de certains postes !

- Frais de recherche et frais de développement :

Les frais de recherche et les frais de développement ne font pas l'objet de capitalisation et sont pris en charges au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

- Immobilisations incorporelles :

Logiciels : Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal exceptionnel sur 12 mois avec prorata temporis à compter de la date d'acquisition.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont pratiqués en fonction de la durée de vie prévue suivant le mode linéaire par référence aux taux généralement admis :

- Agencements, installations :
amortissement linéaire sur 5 ans ou 10 ans, soit 20 % ou 10 %
- * Matériel de transport :
amortissement linéaire sur 5 ans, soit 20 %
- * Matériel de bureau et informatique neuf :
amortissement linéaire sur 3 ans, soit 33 %
amortissement linéaire sur 4 ans, soit 25 %
- * Matériel de bureau et informatique d'occasion :
amortissement linéaire sur 1 an, soit 100 %
- * Mobilier de bureau :
amortissement linéaire sur 5 ans, soit 20 %

- Participations et créances rattachées

Les titres de participations et créances rattachées sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur est examinée à la date d'arrêté des comptes, par référence à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est estimée en tenant compte des diverses informations disponibles et notamment de la quote-part de capitaux propres détenue, des performances actuelles et prévisionnelles. Le cas échéant, une dépréciation est constatée par voie de provision, si la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, si nécessaire, par voie de provision.

- Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

- Créances Groupe :

Les créances vis-à-vis des filiales (royalties, intérêts de compte courant, et refacturations diverses), dont l'ancienneté est supérieure à un an, sont inscrites en



compte courant rémunéré le dernier jour de chaque semestre. Les royalties restantes ont alors vocation à être payées au fur et à mesure, prioritairement aux anciennes. Le risque de non recouvrement des comptes courants est apprécié compte tenu de la situation d'ensemble et des circonstances spécifiques à chaque filiale; une dépréciation est constituée dès lors qu'un non recouvrement définitif apparaît probable.

-Valeurs mobilières de placement :

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées à leur prix d'achat selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. En fin d'exercice, le cas échéant, on constate une dépréciation.

4.3.4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note n°1 Etat de l'actif immobilisé

	Augmentations		Diminutions		
	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Réévaluation Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de Recherche					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 201	19 780			240 981
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	221 201	19 780			240 981
Installations générales, agencements, divers	242 763	11 746			254 509
Matériel de transport	86 788			1 756	85 032
Matériel de bureau et informatique, mobilier	800 179	96 265		160 826	735 618
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 129 730	108 012		162 582	1 075 160
Autres participations	245 071				245 071
Créances rattachées à des participations (1)	2 802 964	28 849			2 831 813
Prêts et autres immobilisations financières	126 394	12 291		16 931	121 753
	3 174 429	41 140		16 931	3 198 637
TOTAL GÉNÉRAL	4 525 360	168 931		179 513	4 514 778

(1) Les 29 K€ correspondent à l'opération 2008 consistant en Italie à faire remonter une partie des dettes provenant de CAST SA dans un compte de réserve spéciale destiné à couvrir les pertes de la filiale dans la mesure où les capitaux propres sont inférieurs au 1/3 du capital social (selon les textes locaux en vigueur). Le montant de créances rattachées à fin 2008 est ainsi de 2.8 M€.



Note n°2 Etat des amortissements

	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			VENTILATIONS		
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Linéaires	Dégressifs
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	209 223	20 193		229 416	20 193	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 223	20 193		229 416	20 193	
Installations générales, agencements, aménagements divers	205 037	13 000		218 037	13 000	
Matériel de transport	86 788		1 756	85 032		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	676 761	82 216	160 383	598 595	82 216	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	968 586	95 216	162 139	901 664	95 216	
TOTAL GENERAL	1 177 809	115 409	162 139	1 131 080	115 409	

Note n°3 Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Augmentations	Diminutions	Sans objet	Utilisé
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de changes	5 703 258	5 858 991	5 703 258	5 858 991
Provision pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges	95 266			95 266
Provision pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 798 524	5 858 991	5 703 258	5 954 257
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur immobilisations financières	2 910 499	40 869		2 951 368
Dépréciations clients	534 082	102 154	92 305	543 931
Autres dépréciations	16 851 867	18 581 894	16 127 360	19 306 401
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	20 296 448	18 724 916	16 219 665	22 801 700
TOTAL GÉNÉRAL	26 094 972	24 583 908	21 922 923	28 755 957

Les provisions pour perte de change d'un montant de 5 859 K€ correspondent à l'écart de conversion actif.



Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières pour un montant de 2 951 K€ se composent des provisions sur titres de CAST Inc, CAST Suède, Press & Communication, CAST Italia,, CAST UK et CAST Espagne pour un montant global de 119 K€ et de la provision pour dépréciation sur créances rattachées à CAST Italia pour un montant de 2 832 K€.

Les autres provisions pour dépréciations avec les entreprises liées pour un montant de 19 306 K€ au 31.12.2009 se décomposent comme suit :

Dépréciation des créances sur	En K€
CAST Inc.	13 800
CAST UK :	3 983
CAST Suède :	725
Press & Communication :	645
CAST ESPAGNE	153
Total	19 306

Note n°4 a Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	616 879	616 879	
Autres créances clients	13 697 451	13 697 451	
Personnel et comptes rattachés	6 056	6 056	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 560	19 560	
Etat - Impôts sur les bénéfices	806 401	51 868	754 533
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	136 112	136 112	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Groupe et associés	28 085 865		28 085 865
Débiteurs divers	243 599	243 599	
Charges constatées d'avance	131 833	131 833	
TOTAL DES CRÉANCES	43 743 756	14 903 358	28 840 398

Note n°4 b Valeurs Mobilières de Placement.

Aucune valeur mobilière de placement n'a été comptabilisée au 31 décembre 2009.



Note n°5 Etat des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 2 ans maximums à l'origine	5 448	5 448		
Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine	955 757	184 845	770 912	
Emprunts et dettes financiers divers	147 324		147 324	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 667 183	3 667 183		
Personnel et comptes rattachés	1 495 769	1 495 769		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 038 321	2 038 321		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 817 131	1 817 131		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	448 729	448 729		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 768	9 768		
Groupe et associés				
Autres dettes	64 984	64 984		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 558 990	3 166 059	392 931	
TOTAL	14 209 403	12 898 237	1 311 167	

Note n°6 Eléments concernant les entreprises liées

POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	SOLDE
Participations	245 071
Créances rattachées à participations	2 831 813
Clients et comptes rattachés	4 269 000
Autres créances	28 085 864
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 871 935
Autres dettes	0
Produits financiers	6 353 887
- Autres produits financiers	610 120
- Différences positives de changes	40 508
- Reprise de provisions pour perte de change	5 703 258
- Reprise aux provisions sur titres de participation	0
Charges financières	5 945 364
- Différences négatives de change	74 353
- Dotations aux provisions pour perte de change	5 858 991
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	12 020
- Dotations aux provisions sur créances rattachées	40 869



Note n°7 Dépenses de recherche et de développement

Au titre de l'exercice 2009 le montant des dépenses de recherche et développement passé en charges s'élève à 5 201 K€. Ce montant est constitué des salaires et traitements de l'équipe de R & D et d'une quote-part des frais de fonctionnement.

Note n°8 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR (inclus dans les postes suivants du bilan)	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 388 566
Autres créances	0
Personnel	
Organismes sociaux	1 740
Etat	
Groupe	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	6 390 306

Note n°9 Charges à payer

Nature	Montant T.T.C.
Fournisseurs	2 243 333
Personnel	1 408 165
Autres dettes	64 935
Organismes sociaux	647 756
Etat	448 686
Banques	5 448
TOTAL	4 818 323

Note n°10 Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation constatés d'avance pour un montant de 3 558 990 euros à la clôture de l'exercice dont 3 309 milliers d'euros au titre des prestations de maintenance des Produits Logiciels facturées d'avance.

Note n°11 Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation constatées d'avance pour 131 833 euros à la clôture de l'exercice.

Note n°12 Ecarts de conversion

Ecart de conversion - Actif [diminution des créances clients et diverses] constaté pour 5 858 991 euros.

Ecart de conversion - Passif [augmentation des créances clients et diverses] constaté pour 15 774 euros.

Les écarts de conversion actifs et passifs concernent essentiellement les créances et dettes avec les filiales américaines et anglaises.



Note n°13 Composition du capital

Le capital social s'élevait à 4 821 754,40 euros divisé en 12 054 386 actions à la clôture du précédent exercice. Une augmentation de capital issue des levées d'options est intervenue en 2009 : Le capital social a été augmenté de 2 376 euros par la création 5 940 nouvelles actions en numéraire. Le capital social s'élève à 4 822 424,40 euros divisé en 12 056 061 actions à la clôture de l'exercice.

Note n°14 Ventilation du chiffre d'affaires net

I. Ventilation par secteurs d'activité	Montant	En % du total
Activités " Produits Logiciels "	16 657 121	78%
• Distribution	11 549 547	
• Maintenance	5 107 575	
Activités de " Services "	4 657 381	22%
• Ingénierie	4 431 949	
• Formation	15 845	
• Produits annexes et divers	209 587	
TOTAL	21 314 502	100%

II. Ventilation par secteurs géographiques	Montant	En % du total
• France	15 777 841	74%
• Export	5 536 661	26%
TOTAL	21 314 502	100%

Note n°15 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Montant en euros)

Éléments conduisant à l'assiette de calcul de l'impôt dû :

VENTILATION	Résultat Avant Impôt	Réintégrations/Déductions Fiscales	Déficits imputés	Compensation	Assiette de calcul	Impôt dû	Résultat net comptable
Résultat courant	1 333 131	-383 877			949 254		1 333 131
Résultat exceptionnel	-2 911						-2 911 146
Participation des salariés	146	2 911 146			0		
Crédit d'impôt Etranger	-7 550	7 550					-7 550
Crédit d'impôt Recherche	754 534	-754 534					754 534
Total	-831 031	1 780 285	-949 254		949 254		-831 031

VENTILATION	Impôt						
	Résultat Avant Impôt	Réintégrations/Déductions Fiscales	Base de calcul impôt théorique	IS calculé sur la base théorique	Compensation	Report déficitaire à imputer	IS du
Résultat courant	1 333 131	-383 877	949 254	316 418	-316 418	949 254	
Résultat exceptionnel	-2 911 146	2 911 146	0	0	0	0	
Participation des salariés							
Impots augm capital et étranger							
I.F.A							
Crédit d'impôt Etranger	-7 550	7 550					
Crédit d'impôt Recherche	754 534	-754 534					
Total	-831 031	1 780 285	949 254	316 418	-316 418	949 254	



Note n°16 Montant des engagements en matière de retraite

Le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31 décembre 2009 à 320 K€. Ce montant n'a pas été comptabilisé et constitue un engagement hors bilan. Ces indemnités de départ sont déterminées par la convention du Syntec. Les écarts actuariels sont déterminés selon la règle du corridor (IAS 1 § 92 et 93) en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux actualisation	4.58%
Taux d'augmentation future des salaires au delà de l'inflation	1.9%

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Note n°17a Engagements financiers

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT <i>(Ventilation par nature de taux et par échéance)</i>	Rappel du montant au passif du bilan	Engagements financiers à la clôture (1)
Emprunts à taux fixe		
à moins d'un an		
à plus un an et cinq ans au plus	1 103 081	
à plus de cinq ans		
Concours bancaires à taux variable	5 448	<i>Non significatifs</i>
à moins d'un an	5 447	
à plus un an et cinq ans au plus		
à plus de cinq ans		

Note N°17b Engagements donnés et reçus

CAST SA s'est portée garante auprès de sa filiale italienne, pour un montant de 150 000 euros dans le cadre de contrats de Dailly. Fin 2007, CAST SA s'est par ailleurs engagée à soutenir financièrement sa filiale italienne, ainsi que ses filiales belge et allemande, au travers de lettres de confort. Ce soutien est non chiffré pour les filiales belge et allemande.

Ainsi qu'en fait état le rapport de gestion de l'AG du 1er juin 2004, le Conseil d'Administration s'était engagé au 31.12.2003 à procéder à un abandon de créance sur la filiale américaine CAST Inc, pour un montant minimum de 5 480 K\$.

Après examen des comptes 2009 de l'activité US et des prévisions de performance de la filiale américaine sur 2010 et les années suivantes, le Conseil maintient le principe de cet engagement mais le décale dans le temps, et se propose de revoir l'opportunité de faire un abandon de créance au cours de l'année 2010, et ne propose en conséquence aucun abandon de créance en 2009.



Note 17c Engagements hors bilan

Engagements contractuels en €	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Dettes à long terme	1 103 081	184 845	918 236	-
Contrats de location simple	669 650	420 295	249 355	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	1 772 731	605 140	1 167 591	-

Autres engagements commerciaux en €	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties	150 000	150 000	-	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	150 000	150 000	-	-

Les engagements sur les contrats de location correspondant aux loyers restant à courir avant le terme des leasings de voitures de sociétés et loyers des locaux. La société a souscrit sur la période à un emprunt de 1 millions d'euros remboursable sur 5 ans avec un nantissement du fond de commerce en garantie.

En dehors de cette présentation qui n'omet pas d'élément significatif, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2009, la société Cast SA dispose d'une capacité de financement par affacturage de 4 millions d'euros qu'elle utilise selon ses besoins de trésorerie.

Note n°18 Crédit-bail

Information prévue par l'article 53 du décret du 23 novembre 1983

Absence de biens pris en crédit bail sur l'exercice 2009 ou subsistant au 01/01/2009 d'années antérieures

Note n°19 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

1. ELEMENTS ENTRAINANT UNE CHARGE FISCALE FUTURE

Nature des éléments	Charge fiscale future
Provisions réglementées	
Charges différées	
TOTAL :	0

2. ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Nature des éléments	Allègement futur d'impôt
Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
Ecart de conversion passif 2009	15 774
Report déficitaire 2009 au 01/01/2010	840 052
Moins-value à long terme	0
Provisions et charges à payer non déductibles fiscalement	19 869 611
TOTAL	20 725 437



Note n°20 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des mandataires sociaux dirigeants par CAST SA s'élève à 161 027 euros.

Note n°21 Effectif moyen

VENTILATION	Personnel Salarie
Cadres	134
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	5
Ouvriers	
TOTAL :	139



Note n°22 Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre											
1. Filiales											
CAST Software LTD Aston Court - Kingsmead Business Park Frederick Place - High Wycombe Buckinghamshire HP11 1 LA	2	-4 940 800	100%	3	-	5 392 473		3 263 301	263 009		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
CAST Software Inc 641 Lexington Avenue 32nd Floor New-York NY 100212 USA	34 708	-14 863 376	98,50%	39 475	0	15 883 833		6 766 562	-1 937 637		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
CAST Bénélux sa Rue Heninstraat 67 1050 BRUXELLES	64 452	-1 251 162	99,88%	69 871	69 871	1 508 599		1 020 383	19 566		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
CAST Italia srl Viale Teodorico 21/c. 20149 MILANO	10 200	0	99%	10 261	0	2 961 182		1 591 775	97 685		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
CAST Sweden AB Box 570 Svärdvägen 21 182 15 Danderyd Sweden	10 926	-406 271	100%	11 451	0	724 507					Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Liquidation judiciaire en août 2002
CAST Switzerland 18 Avenue Louis-Casà 1209 - Geneva	33 702	-368 769	98%	30 644	30 644	442 377		263 316	-17 274		Chiffres en euros. Exercice social du 1er Janvier au 31 décembre de chaque année.
CAST Espana Paseo de la Castellana, 141 Edificio Cuzco IV 28046 Madrid	12 020	-1 356 431	100%	12 020	0	1 548 762		338 515	-165 716		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
CAST GmbH Grünerburgweg 102 60323 Frankfurt am Main - Germany	25 000	-2 507 767	100%	25 000	25 000	1 811 041		2 104 811	517 253		Chiffres en euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
PRESS & COMMUNICATION 3 rue Marcel Allégot 92190 MEUDON	60 980	-677 985	76%	46 344	0	644 902		73 877	-75 406		Chiffres en Euros. Exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
C. Renseignements globaux sur les titres											
Participation dans les sociétés françaises				46 344	0	644 902					Chiffres en Euros
Participation dans les sociétés étrangères				198 727	125 515	30 272 774					Chiffres en Euros

Cours de clôture utilisés : cours moyen (CM) pour le CA et le résultat, cours de clôture (CC) pour les créances : livre Sterling au 31/12/09 CM 1,1229 euros CC 1,126 euros ; Dollar Etats-Unis au 31/12/08 : CM : 0,720 euros - CC: 0,694 euros; Franc Suisse au 31/12/09 : CM : 0,662 euros - CC 0,674 euros



AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Note N° 23 a : Produits exceptionnels

Reprises exceptionnelles CAST Inc.	2009	2008	variation
- sur compte courant	12 308 532	9 730 910	2 577 622
- sur compte client			0
Total	12 308 532	9 730 910	2 577 622

(Voir également note 25)

Reprises exceptionnelles CAST UK	2009	2008	variation
- sur compte courant	3 298 411	3 581 909	-283 498
- sur compte client			0
Total	3 298 411	3 581 909	-283 498

(Voir également note 25)

Note n°23 b : Charges exceptionnelles

Dotations exceptionnelles CAST Inc.	2009	2008	variation
- sur compte courant	13 800 165	12 308 532	1 491 633
- sur compte client			0
Total	13 800 165	12 308 532	1 491 633

La variation correspond d'une part à une hausse mécanique de la provision en raison de la baisse du cours du dollar à la clôture : baisse de 418 K€ du montant en euros de la provision et d'une hausse de l'encours de 1 910 K€ au 31 décembre 2009.

Dotations exceptionnelles CAST UK	2009	2008	variation
- sur compte courant	3 983 131	3 298 411	684 720
- sur compte client			0
Total	3 983 131	3 298 411	684 720

La variation correspond d'une part à une baisse mécanique de la provision en raison de la hausse du cours de la livre sterling à la clôture : hausse de 239 K€, et d'autre part au complément de dotation pour 446 K€ constaté au 31 décembre 2009.

Dotations exceptionnelles CAST GMBH	2009	2008	variation
- sur compte courant			0
- sur compte client			0
- abandon de créances	580 445		580 445
Total	580 445	0	580 445

A fin 2009, le conseil d'administration a décidé d'octroyer un abandon de créance commercial à la filiale Cast GmbH pour un montant de 580 milliers d'euros.

Dotations exceptionnelles CAST ESP	2009	2008	variation
- sur compte courant	153 696	0	153 696
- sur compte client			0
Total	153 696	0	153 696



Note n° 24 Créance liée au report en arrière du déficit fiscal ou créance de « carry-back »

Une créance résultant du report en arrière des déficits d'un montant de 353.054 Euros avait été constatée à la clôture de l'exercice 2003. L'Administration fiscale a contesté ce traitement. L'utilisation de Crédit d'Impôt Recherche pour la liquidation de l'impôt exigible en 2001, n'autorisait, selon elle, en définitive à fin 2003 qu'à une créance du report en arrière des déficits d'un montant de 53.083 €.

Le montant total de la créance de carry-back à la clôture de l'exercice 2008 à l'actif du bilan au poste « Autres créances », est donc de 53 083 €. Ces 53 083€ ont été remboursés le 21/03/09 par l'administration. Il n'y a plus de créance de carry-back au 31/12/09.

Note n° 25 Tableau des provisions

RUBRIQUES ET POSTES (Modèle du BALO)	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice	Échéance à	
					moins d'un an	plus d'un an
Provisions pour risques	5 798 524	5 858 991	5 703 258	5 954 257	5 954 257	
<i>Provisions pour litiges (a)</i>	95 266			95 266	95 266	
<i>Provisions pour perte de change</i>	5 703 258	5 858 991	5 703 258	5 858 991	5 858 991	
Provisions pour charges						
Provisions pour dépréciation	20 296 447	18 724 916	16 219 665	22 801 698	543 930	22 257 768
<i>sur titres de participation</i>	107 535	12 020		119 555		119 555
* Filiale CAST INC	39 475			39 475		39 475
* Filiale CAST SUEDE	11 451			11 451		11 451
* Filiale PRESS	46 345			46 345		46 345
* Filiale CAST ITALIE	10 261			10 261		10 261
* Filiale CAST UK	3			3		3
* Filiale CAST ESPAGNE		12 020		12 020		12 020
sur créances rattachées titres participation	2 802 964	28 849		2 831 813		2 831 813
* Filiale CAST ITALIE	2 802 964	28 849		2 831 813		2 831 813
<i>sur comptes clients</i>	534 082	102 154	92 305	543 930	543 930	
* Filiale CAST INC						
* Filiale CAST SUEDE (a)	78 587			78 587	78 587	
* Filiale PRESS	52 305	18 986	52 305	18 986	18 986	
* Autres créances clients	403 190	83 168	40 000	446 358	446 358	
<i>sur comptes courants</i>	16 851 867	18 581 893	16 127 360	19 306 400		19 306 400
* Filiale CAST INC	12 308 532	13 800 165	12 308 532	13 800 165		13 800 165
* Filiale CAST SUEDE (a)	724 507			724 507		724 507
* Filiale PRESS	520 417	644 902	520 417	644 902		644 902
* Filiale CAST UK	3 298 411	3 983 131	3 298 411	3 983 131		3 983 131
* Filiale CAST ESPAGNE		153 696		153 696		153 696
Total	26 094 971	24 583 907	21 922 923	28 755 956	6 498 187	22 257 768
Dont dotations et reprises d'exploitation		747 056	612 722			
Dont dotations et reprises financières		5 899 860	5 703 258			
Dont dotations et reprises exceptionnelles		17 936 991	15 606 943			

(a) dotation exceptionnelle suite à la mise en liquidation judiciaire en août 2002 de la filiale CAST SUEDE AB



Note n° 26 Autres informations

La société Cast SA est la société mère d'un groupe consolidé. Toutes les filiales du périmètre de consolidation sont intégrées par la méthode d'intégration globale.

Au 31 décembre 2008, le droit au Droit individuel à Formation (DIF) s'élevait à 7 881. L'acquisition nette de l'année 2009 s'est élevée à 1 829 heures et 24 heures d'utilisation sur la période. A fin 2009, le solde du droit individuel à Formation est de 9 986 heures.



4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

CAST SA
3, rue Marcel Allégot
92190 Meudon

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAST S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des créances Groupe, tel que décrit en note 1.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté, essentiellement, à examiner la cohérence d'ensemble et la vraisemblance des données, hypothèses et perspectives communiquées, en particulier à la lumière des éléments ayant trait aux périodes précédentes et aux réalisations correspondantes, à apprécier les explications de la direction à l'appui de sa position. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 février 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno TESNIERE

MOORESTEPHENS SYC

SYC S.A

Serge YABLONSKY



5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant toute la durée de validité du présent document de référence, les documents suivant (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de CAST SA 3, rue Marcel Allégot, 92190 MEUDON, France :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de CAST SA ;
- (b) Tous les rapports, courriers et autre documents, informations financière historique, évaluation et déclaration, établis par un expert à la demande de CAST SA, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- (c) Les informations financières historiques de CAST SA et de ses filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

Contact investisseur :

François RUCHON Tel. : 01 46 90 21 00

Directeur Général Adjoint - Finances

f.ruchon@CASTsoftware.com

5.2 CAPITAL SOCIAL

5.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

5.2.1.1 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à 4 822 724,40 euros, divisés en 12 056 811 actions de 0,40 euros de valeur nominale, entièrement libérées ;

5.2.1.2 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Le tableau des délégations consenties au Conseil d'Administration par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2009 est présenté dans la partie III du rapport de gestion (section 3.3.14 du présent rapport financier).

5.2.2 TITRES NON REPRESENTATIFS DE CAPITAL

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif de capital émis par la société.

5.2.3 AUTOCONTROLE, AUTO DETENTION ET ACQUISITION DE LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la société n'est détenue par l'une de ses filiales.

5.2.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

En date du 20 avril 2002 la société avait émis un emprunt représenté par 1 750 000 obligations convertibles en actions de CAST d'une valeur nominale de 4 euros. Cette émission était réservée à des investisseurs institutionnels au travers des fonds



Vivitures 2 FCPR et Vivitures 2 Entrepreneurs Fund LP, fonds gérés par le Groupe Vivitures.

La durée de l'emprunt était de 5 ans. A moins qu'elles n'aient été rachetées ou converties, les obligations étaient amorties en totalité au jour du cinquième anniversaire de la date de souscription (ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair en numéraire, soit quatre euros par obligation.

Les porteurs d'obligations avaient à tout moment jusqu'au 7ème jour ouvré précédant la date de remboursement des obligations, la faculté de convertir tout ou partie des obligations en actions nouvelles de la société, à raison d'une (1) action pour une (1) obligation.

En date du 19 avril 2006 le fond TempoVest II a racheté les obligations convertibles CAST préalablement détenues par les fonds V2 FCPR géré par la société VPSA et V2 Entrepreneurs' Fund géré par V2EM LLC. TempoVest II, par courrier recommandé en date du 24 avril 2006, a adressé à la Société CAST une demande de conversion totale des 1.750.000 OCA.

Compte tenu des mécanismes d'ajustement du ratio, les 1.750.000 OCA ont donné droit à 1.886.318 actions CAST. Le 5 mai 2006, le Conseil d'Administration de CAST a constaté la conversion des OCA en actions CAST, et ainsi l'émission de 1.886.318 actions nouvelles CAST au profit de TempoVest II.

5.2.5 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBERE.

Néant

5.2.6 INFORMATION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant



5.2.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis la création de la société

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions FF	Augmentation de capital	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le K social	Capital après opération
02.10.90	Constitution de la société	100		6.000	6.000	600.000 F
07.06.95	Augmentation de capital Par incorporation de réserves	100	1.100.000	11.000	17.000	1.700.000 F
02.08.95	Augmentation de capital Par incorporation de compte courant	100	300.000	3.000	20.000	2.000.000 F
29.04.98	Augmentation de capital par incorporation de réserves Division par 100 du nominal des actions	100	6.000.000	60.000 7.920.000	80.000 8.000.000	8.000.000 F 8.000.000 F
20.04.99	Regroupement des actions par élévation du nominal de 2 Conversion du capital en Euros et augmentation de capital par incorporation de réserves Suppression de la valeur nominale des actions	0.4	380.408 €		4.000.000 4.000.000	8.000.000 F 1.600.000 €
26.05.99	Augmentation de capital réservée au public	0.4	224.000 €		4 560 000	1 824 000 €
31.12.99	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	4.449,60 €		4 571 124	1 828.449,60 €
31.12.00	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	2 404 €		4 577 134	1 830 853,60 €
31.12.01	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	906 €		4 579 399	1 831 759,60 €
31.12.02	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	248 €		4 580 019	1 832 007,60 €
15.09.03	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	280 €		4 580 719	1 832 287,60 €
29.10.03	Augmentation de capital réservée au public	0.4	458 070 €		5 725 894	2 290 357,60 €
31.12.03	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	280 €		5 726 594	2 290 637,60 €
27.07.04	Augmentation de capital / Réserve au public	0.4	808 460 €		7 747 744	3 099 097,60 €
31.12.04	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	240 €		7 748 344	3 099 337,60 €
29.07.05	Augmentation de capital / Réserve au public	0.4	664 279€		9 409 042	3 763 616,60 €
31.12.05	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	3 912 €		9 418 822	3 767 528,80 €
05.05.06	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	1 036 €		9 421 412	3 768 560,80 €
05.05.06	Augmentation de capital Conversion d'obligations en actions	0.4	754 527€		11 307 730	4 523 092,4 €
21.06.06	Augmentation de capital / Réserve au public	0.4	281 762 €		12 012 136	4 804 854,4 €
20.12.06	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	1 236€		12 015 226	4 806 090,4 €
30.03.07	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	10 720 €		12 042 026	4 816 810,40 €
04.12.07	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	2 376 €		12 048 446	4 819 378,40 €
15.09.08	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	2 568 €		12 054 386	4 821 754,4 €
15.09.08	Augmentation de capital / Levée d'option de souscription	0.4	670 €		12 056 061	4 821 754,4 €
31.12.09	Capital	0.4			12 056 061	4 822 424,40 €



5.3 STATUTS

5.3.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la fourniture de conseils en informatique, de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, l'adaptation, le développement, la promotion, la conception, la fabrication, l'édition, la commercialisation de matériels informatiques ;
- l'acquisition ou la prise de participation dans toute entreprise ou société existante ou nouvelle, dont l'activité se rapporte directement ou indirectement aux activités mentionnées ci-dessus ou à toute autre activité similaire ou accessoire à celles-ci, ou qui pourraient faciliter leur accomplissement ou présenter des synergies avec celles-ci ; ces participations peuvent être acquises par la création de nouvelles sociétés, la participation au capital social de sociétés existantes, par des fusions ou joint venture.

Et plus généralement, la Société pourra faire toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement y compris, sans limitation, l'acquisition, la détention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques et informations techniques.

5.3.2 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

CAST est administrée par un Conseil d'Administration composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'Assemblée Générale ordinaire dans les limites de la loi.

5.3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de CAST SA est composé en temps normal de 5 membres, dont 1 administrateur indépendant en regard des modalités contractuelles liant TempoVest et CAST. Chacun a au moins une action de la société. Les mandats sont d'une durée de 1 an, éventuellement reconductibles sur décision de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes. Il n'existe aucun arrangement conclu avec les principaux actionnaires, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'un des membres du conseil d'administration ou de direction serait désigné par ceux-ci.

Il n'y a pas de directeurs généraux délégués.

5.3.2.2 FONCTIONNEMENT

Une partie des travaux du Conseil porte sur la stratégie de la Société. Les décisions d'importance stratégique font l'objet de discussions entre administrateurs. De même, toute opération significative hors la stratégie validée, fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil. Ces travaux sont réalisés à la lumière d'éléments actuels et prévisionnels sur la situation de trésorerie de la Société.

Le Conseil se réunit par ailleurs pour examiner trimestriellement les réalisations au regard des budgets, pour discuter des mesures correctives éventuelles suite à la constatation d'écarts budgétaires.



Entre autres missions particulières, le Conseil d'Administration autorise préalablement les cautions, avals ou garanties donnés par la Société. Il autorise également préalablement les conventions entre la Société et ses administrateurs.

Le Conseil d'Administration établit et soumet aux Assemblées Générales divers rapports, en particulier celui sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé avant d'en présenter les comptes annuels.

Le Conseil d'Administration décide de la constitution de Comités d'Etudes consultatifs et en fixe les attributions.

5.3.3 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales.

Droit de vote double (extrait de l'article 11 des statuts)

Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis 2 ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires.

5.3.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

5.3.5 ASSEMBLEES GENERALES

5.3.5.1 CONVOCATION AUX ASSEMBLEES

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions de formes et de délais prévus par la loi, à savoir:

- Publication des avis de réunion et de convocation au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ;
- Envoi de l'avis de convocation aux actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation par lettre ordinaire, même s'ils n'en ont pas fait la demande, ou par lettre recommandée s'ils en ont fait la demande et ont fait parvenir à la Société les frais de recommandation ;
- Pour les actions indivises ou dont la propriété est démembrée et sous condition que les actions soient nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, envoi de l'avis de convocation par lettre ordinaire ou recommandée à tous les copropriétaires d'actions indivises ainsi qu'à l'usufruitier et au nu-propriétaire ;

Délais minima devant être respectés avant chaque assemblée générale :

- 35 jours pour l'avis de réunion,
- 15 jours pour une première convocation,



- 6 jours pour une deuxième convocation dans le cas où la première assemblée n'aurait pu délibérer faute de quorum.

5.3.5.2 PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions dans les conditions légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

5.3.6 CLAUSE STATUTAIRE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA SURVENANCE D'UN CHANGEMENT DE CONTROLE (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis 2 ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.3.7 FRANCHISSEMENT DE SEUIL (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966 au moins 2 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée AR, le nombre total des actions et le nombre total des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que le seuil de 2 % sera franchi à la hausse ou à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

A l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

5.3.8 STIPULATIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (ART 7 DES STATUTS)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et toutes manières autorisées par la loi.

5.3.9 AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.



Après l'approbation des comptes et constatation des sommes distribuables, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition soit pour fournir ou compléter des dividendes, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

5.3.10 MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie des dividendes mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement des dividendes en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires en dehors du cas où les dividendes répartis ne correspondraient pas à des bénéfices réellement acquis ou lorsqu'au moment de la distribution les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier d'une telle distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement des dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

5.3.11 IDENTIFICATION DES DETENEURS DE TITRES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 9 DES STATUTS)

La société est autorisée à demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

5.4 SALARIES, EFFECTIFS, PLAN D'OPTIONS ET PLANS D' ACTIONS

5.4.1 EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe bénéficient pour l'essentiel de contrats à durée indéterminée. L'effectif moyen du Groupe en 2009 a été de 210 personnes contre 215 en 2008. L'effectif total du Groupe était de 208 personnes au 31 décembre 2009 contre 209 un an auparavant.



5.4.1.1 EFFECTIFS ET TURNOVER

En nombre de personnes	2009	2008	2007	2006	2005
Equipe de Direction	7	7	7	7	7
Encadrement	7	11	9	8	8
Ingénieurs, Ingénieurs Commerciaux et Avant Vente	148	150	153	153	139
Marketing / Business Dev.	22	20	20	18	23
Administratifs	23	21	19	23	16
TOTAL	208	209	208	208	192

	2009	2008	2007	2006	2005
Taux de turnover	12%	17%	16%	15%	14%
Salaire moyen (masse salariale consolidée/effectif moyen) *	72 k€	74 k€	72 K€	69 K€	63 K€

(*) Il est à noter que le salaire moyen est celui du Groupe et intègre des disparités de niveau de rémunération de pays à pays (pouvoirs d'achats différents, taux d'imposition sociaux et fiscaux différents) et les rémunérations variables notamment des commerciaux en phase avec la croissance du chiffre d'affaires.

Effectifs moyen au 31 décembre 2009 par grande catégorie :

En nombre de personnes	EUROPE	US	TOTAL
Ingénieurs R&D	52	2	54
Activité de Conseil	33		33
Activité Logiciel	70	30	100
Administratifs et supports	19	4	23
TOTAL	174	36	210

En 2009, les 33 ingénieurs consultants facturables correspondent à un équivalent temps plein facturés de 30 personnes. Les taux d'emploi pouvant varier de personne à personne : soit un taux d'emploi moyen de 58%. Le taux d'emploi correspond au nombre de jours facturés sur le nombre de jours travaillables.

5.4.1.2 PLANS DE STOCKS OPTIONS

Après quelques mois chez CAST, plusieurs salariés de CAST reçoivent des stock-options. De même, en récompense à des résultats particulièrement significatifs, des attributions peuvent être faites à certains salariés.

5.4.1.3 FORMATION

Les connaissances techniques de nos ingénieurs français et étrangers sont continuellement remises à jour en interne. A ce titre, la société mère CAST SA a dépensé en formations externes environ 145 milliers d'euros soit 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009 pour l'ensemble de ses salariés français (Techniques de vente, langues, expertise technique sur bases de données et langages de programmation).

En M€	2009	2008	2007
Dépenses Formation	0.1	0.2	0.2



5.4.1.4 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Les salariés de la Société CAST bénéficient des dispositions légales en matière de participation. L'accord mis en place en 2001 n'a pas donné lieu à participation en 2009. Aucun type d'intéressement n'existe chez CAST.

5.4.2 STOCK OPTIONS

5.4.2.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT DE LA SOCIETE

Un plan de stock options a été mis en place dans le Groupe par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 1998. Le Conseil d'Administration a été autorisé à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions correspondant au maximum à 800.000 actions de 1 F de nominal, soit après regroupement par élévation du nominal à 2 F puis conversion en euros et suppression de la valeur nominale des actions (voir tableau de l'évolution du capital ci-dessous), 400.000 actions sans valeur nominale.

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 1999, l'autorisation du 8 juin 1998 a été résiliée, cette résiliation emportant annulation des options de souscriptions non encore attribuées portant sur 338.166 actions, mais laissant subsister les options déjà attribuées par le Conseil d'Administration soit au total 123.668 options donnant droit à souscription de 61.834 actions. Par cette même décision l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés du Groupe CAST des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions correspondant au maximum à 338.166 actions sans valeur nominale. Cette autorisation a pris fin le 15 novembre 2004.

Un plan de stock options a été mis en place dans le Groupe par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2003. Le Conseil d'Administration a été autorisé à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions correspondant au maximum à 400.000 actions.

La durée de l'autorisation de la délégation au conseil par l'assemblée générale ayant pris fin, l'assemblée générale du 25 avril 2007 a donné délégation au conseil à consentir au profit des salariés du Groupe, des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions correspondant d'un maximum de 400 000 actions pour une durée de 38 mois. Avant la fin du délai de 38 mois, le groupe a souhaité annuler cette délégation lors de l'assemblée générale du 22 mai 2008 et autoriser pour une nouvelle période de 38 mois la délégation au conseil de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions correspondant d'un maximum de 400 000 actions

Le tableau suivant récapitule les titres donnant accès au capital.

Date de l'assemblée Date du conseil	8-juin-98 4-nov.-98	8-juin-98 29-mars-99	15-nov.-99 15-nov.-99	15-nov.-99 15-févr.-00	15-nov.-99 15-mai-00	15-nov.-99 25-juil.-00	15-nov.-99 15-nov.-00	15-nov.-99 26-févr.-01	15-nov.-99 15-mai-01
Nombre d'options attribuées	67 968	55 700	88 175	20 400	7 600	70 600	42 800	100 250	20 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites	33 984	27 850	88 175	20 400	7 600	70 600	42 800	100 250	20 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice	5-nov.-99	29-mars-00	15-nov.-00	15-févr.-01	16-mai-01	26-juil.-01	16-nov.-01	27-févr.-02	16-mai-02
Date d'expiration	4-nov.-08	29-mars-09	15-nov.-09	15-févr.-10	15-mai-10	25-juil.-10	13-nov.-10	24-févr.-11	13-mai-11
Prix d'exercice	6,2FF	14,2FF	18,12	26,3	44	38,01	35,24	12,29	19,51
Actions annulées	11 790	25 940	85 525	20 400	7 600	68 600	42 550	99 350	19 000
Actions souscrites	22 194	1 910	2 650	-	-	-	-	-	-
Actions non encore souscrites	-	-	-	-	-	2 000	250	900	1 500



Date de l'assemblée Date du conseil	15-nov.-99 28-déc.-01	15-nov.-99 7-févr.-02	15-nov.-99 21-mai-02	15-nov.-99 30-oct.-02	15-nov.-99 18-août-03	15-nov.-99 28-nov.-03	15-nov.-99 7-juin-04	24-juin-03 18-févr.-05	24-juin-03 29-juil.-05
Nombre d'options attribuées	109 800	3 250	29 000	161 350	60 000	13 000	42 000	121 100	56 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites	109 800	3 250	29 000	161 350	60 000	13 000	42 000	121 100	56 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice	29-déc.-02	8-févr.-03	22-mai-03	31-oct.-03	18-août-04	28-nov.-04	8-juin-05	19-févr.-06	30-juil.-06
Date d'expiration	26-déc.-11	5-févr.-12	18-mai-12	27-oct.-12	15-août-13	25-nov.-13	5-juin-14	16-févr.-15	27-juil.-15
Prix d'exercice	3,17	2,84	2,91	1,15	1,66	2,13	1,88	1,75	3,15
Actions annulées	81 500	3 250	29 000	99 670	40 000	13 000	12 900	79 900	16 500
Actions souscrites	300			22 260			2 200	27 400	
Actions non encore souscrites	28 000	-	-	39 420	20 000	-	26 900	13 800	40 000

Date de l'assemblée Date du conseil	24-juin-03 13-sept.-05	24-juin-03 18-nov.-05	24-juin-03 20-mars-06	24-juin-03 5-mai-06	24-juin-03 21-août-06	15-nov.-99 4-juin-07	25-avr.-07 11-oct.-07	22-mai-08 26-mars-08	22-mai-08 10-mars-09	22-mai-08 20-nov.-09
Nombre d'options attribuées	78 000	14 000	37 000	5 000	26 000	198 550	10 500	84 000	149 300	29 250
Nombre d'actions pouvant être souscrites	78 000	14 000	37 000	5 000	26 000	198 550	10 500	84 000	149 300	29 250
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice	14-sept.-06	19-nov.-06	21-mars-07	6-mai-07	22-août-07	4-juin-08	11-oct.-08	27-mars-09	11-mars-10	21-nov.-10
Date d'expiration	12-sept.-15	18-nov.-15	19-mars-16	4-mai-16	20-août-16	4-juin-17	10-oct.-17	25-mars-18	9-mars-19	19-nov.-19
Prix d'exercice	4,41	3,5	3,34	3,34	2,93	2,09	2,55	2,3	1,06	1,33
Actions annulées	78 000	4 000	23 950	5 000	26 000	20 600	5 500	14 500	6 000	-
Actions souscrites										
Actions non encore souscrites	-	10 000	13 050	-	-	177 950	5 000	69 500	143 300	29 250

Dans l'hypothèse où toutes les options de souscription d'actions distribuées étaient exercées, 620 820 actions nouvelles pourraient être créées (soit 5 % du capital actuel), portant le capital de la Société à 12 676 881 actions, le nombre de droits de vote doubles reste inchangé. Le nombre de droits de vote doubles était au 31 décembre 2009 de 7 776 273 actions.

Sur l'ensemble des plans 977 755 options donnant droit à la souscription de 940 025 actions ont été annulées. Le tableau ci après présente le nombre d'options de souscription d'actions CAST SA levées au cours de l'exercice 2009 par les mandataires sociaux de la société et par les 10 salariés de la société dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé.

	Nb total d'options	prix moyen pondéré (euro)	Sociétés concernées	Fonction
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	NA (*)	NA (*)	NA (*)	NA (*)
Options levées par les 10 salariés de la société dont le nombre ainsi levé est le plus élevé	Néant			Salaries

(*) NA pour Non Applicable - Les mandataires sociaux n'ont pas de stock options



5.4.2.2 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant une participation des salariés dans le capital. La participation dans le capital des mandataires sociaux salariés que sont Vincent DELAROCHE et Gérard KARSENTI est présentée dans le tableau figurant dans le chapitre 1.6.2

5.5 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

5.5.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

CAST considère essentiel d'investir en R&D pour maintenir une barrière à l'entrée élevée pour dissuader de potentiels concurrents. Une partie de ses ressources financières est ainsi investie dans les activités de recherche et de développement, pour développer de nouveaux produits ou améliorer les produits existants.

La R&D chez CAST a toujours été financée sur fonds propres. Il y avait 54 ingénieurs R&D à fin 2009, tous travaillant majoritairement au siège du Groupe, à Meudon (92)

Au cours des 5 derniers exercices, les frais de développement ont été les suivants :

<i>En milliers d'€</i>	2009	2008	2007	2006	2005
Montant dédié à la R&D	5 202	5 177	4 967	5 070	3 957
% du CA Logiciels consolidé	21%	17%	16%	27%	21%

5.5.2 LICENCES

CAST a déposé à l'agence pour la Protection des Programmes Françaises et au Copyright Office américain le code source de ses produits logiciels.

5.5.3 MARQUES

Les marques utilisées par CAST ont été déposées en Europe « CAST Workbench » et sont en cours de dépôt aux Etats-Unis.

5.5.4 BREVETS

Dans l'état actuel des lois françaises et américaines, les programmes d'ordinateurs développés à ce jour par CAST ne sont pas des inventions brevetables.

5.6 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

CAST a pour objectif de croître de manière significative et de devenir le leader du marché de l'Application Intelligence.

Comme indiqué dans le cadre du communiqué de presse du 3 mars 2010, le Groupe envisage une croissance de chiffre d'affaires 2010 compris entre 10 et 20%. Les tendances et incertitudes connues pour la réalisation de cet objectif sont détaillées dans la section 3.4 perspectives d'avenir page 50.

Aucun facteur n'est venu en 2009 contrecarrer cet objectif. Entre le 31 décembre 2009 et la date de dépôt du présent document de référence, aucun facteur particulier n'est venu modifier les ventes du Groupe.



5.7 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

Dans le cadre du communiqué de presse du 3 mars 2010, le Groupe a indiqué une amélioration de la marge opérationnelle mais ne communique pas d'estimation précise de bénéfice.

5.8 PROCEDURE JUDICIAIRE ET ARBITRAGE

A la connaissance de la société, il n'existe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

5.9 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la date du présent document, le Groupe ne connaît pas de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2009.

5.10 CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important (au sens de la loi), autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auquel l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie n'a été conclu au cours des deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement.

Aucun contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, n'a été souscrit par un membre quelconque du Groupe, à la date du présent document.

5.11 INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATION D'EXPERT ET DECLARATION D'INTERETS

Non applicable

5.12 INFORMATIONS FINANCIERES POST CLOTURE

Néant



6 CONTROLEURS LEGAUX

6.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par M. Bruno TESNIERE

Adresse : 63, rue de Villiers, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Renouvelé le 12 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

MOORE STEPHENS SYC – SYC SA

Représenté par M. Serge YABLONSKY

Adresse : 39 avenue de Friedland 75008 Paris

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommé le 24 juin 2005 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

6.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

M. Yves NICOLAS

Adresse : 63, rue de Villiers, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé le 12 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SYC AUDIT,

Représenté par Mme Florence HOUDOT,

Adresse : 39 avenue de Friedland 75008 Paris

Nommée le 24 juin 2005 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



6.3 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	PricewaterhouseCoopers Audit				Moorestephens SYC			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	52 700	52 350	47%	47%	45 400	45 200	100%	100%
- Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	59 500	59 500	53%	53%				
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>112 200</i>	<i>111 850</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>45 400</i>	<i>45 200</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
- Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
<i>Sous-total</i>								
Total	112 200	111 850	100%	100%	45 400	45 200	100%	100%



7 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Vincent DELAROCHE, Président du Conseil d'Administration

7.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en section 3 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document »

Fait à Meudon, le 9 mars 2010

Monsieur Vincent DELAROCHE
Le Président - Directeur Général



8 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N°809-2004

Rubriques du Règlement 809/2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables	Chap 7	118
1.1. Personne responsable du document de référence	7.1	118
1.2. Attestation du responsable du document de référence	7.2	118
2. Contrôleurs légaux	Chap 6	116
2.1. Responsables du contrôle des comptes	6.1et 6.2	116
2.2. Changements de contrôleurs légaux	NA	
3. Informations financières sélectionnées	1.1	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	1.1	4
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	1.5 3.2 note 2 (2.3.18)	14 à 20
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société	1.2.1	5
5.1.1. Raison sociale de la Société	1.2.1.1	5
5.1.2. Lieu et N° d'enregistrement de la Société	1.2.1.2	5
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	1.2.1.3	5
5.1.4. Siège social et forme juridique	1.2.1.4	5
5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.1.5	5
5.2. Investissements	1.2.1.6	
5.2.1. Principaux investissements passés	1.2.1.6	7
5.2.2. Investissements en cours de réalisation	1.2.1.7	9
5.2.3. investissements à venir	1.2.1.8	9
6. Aperçu des activités	1.3	
6.1. Principales activités	1.3.1.1	9
6.1.1. Nature des opérations & principales activités	1.3.1.1 A et B	9
6.1.2. Nouveaux produits et/ou services	1.3.1.2	10
6.2. Principaux marchés	1.3.2	10 à 13
6.3. Evénements exceptionnels	na	na
6.4. Dépendance de la société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.3.3	11
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle	1.3.4	12
7. Organigramme		
7.1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	1.4.1	12
7.2. Listes des filiales importantes	1.4.2	13
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	1.4.3	14
8.1. Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	1.4.3	14
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	Na	
9. Examen de la situation financière et du résultat	Chap 3 et 4	
9.1. Situation financière	3.1 à 3.2.6	41à 44
9.2. Résultat d'exploitation		
9.2.1 Evolution et explication du résultat d'exploitation	3.2.2 / 3.3.1	43 et 46
9.2.2. Evolution et explication du chiffre d'affaires	3.2.1 / 3.3.1	42et 46
9.2.3 Tous facteurs influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur	na	
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	3.2.7	44
10.2. Flux de trésorerie	4.1 TFT 3.2.10	55 45
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	1.7 4.1 NOTE 9 4.1 NOTE 10	24 53 53
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	na	na
10.5. Sources de financement attendues	1.5.5.1	18



	5.2.1.2 1.7.	
11. Recherche et développement, brevets et licences	5.5	114
12. Informations sur les tendances	5.6	114
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier trimestre	5.6	114
12.2. Tendances connues ou évènements susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	Na	Na
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	5.7 / N.A	115/ NA
13.1 Principales hypothèses de la prévision	na	na
13.2 Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	na	na
13.3 Elaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques	na	na
13.4 Actualisation des prévisions faites dans un prospectus pendant	na	na
14. Organes d'administration, de direction et direction générale	Chap 2	
14.1. Organes d'administration	2.1 à 2.4 5.3.2	25 à 32 107
14.2. Conflits d'intérêt	2.2.3	28
15. Rémunérations et avantages		
15.1. Rémunérations et avantages en nature	2.3.1	28
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3.2	29
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	Chap 2 2.6	33
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1 5.3.2.1	25 107
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration et de direction	2.5	32
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	2.4	31
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	Introduction chap 2	33
17. Salariés	5.4	
17.1 Nombre de salariés	5.4.1	110
17.2 Participations et stock-options des dirigeants	5.4.1.2 5.4.2.1	111 112
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5.4.2.2 1.6.2.1 3.3.9	112 22 48
18. Principaux actionnaires		
18.1. Participations à déclarer	1.6.2	22
18.2. Droits de vote différents	5.3.3	108
18.3. Contrôle	1.6.2.3 5.3.6	23 109
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	5.3.6	109
19. Opérations avec des apparentés	2.5.2	32
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chap 4	53
20.1. Informations financières historiques	1.1	4 5
20.2. Informations financières pro forma	na	na
20.3. Etats financiers	4.1 4.3	53 85
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	na	na
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	4.2 4.4	83 102
20.4.2 Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	Na	na
20.4.3 Informations financières figurant dans le document de référence, mais non vérifiées par les contrôleurs légaux ;	Na	na
20.5. Date des dernières informations financières	31/12/09	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	na	na
20.7. Politique de distribution de dividendes	1.6.2.5 5.3.10	24 110
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.8	115
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.9	115
21. Informations complémentaires		



21.1. Capital social	5.2	104
	4.1 NOTE 9	53
21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.1.1 5.2.1.2 5.4.2.1 3.2 – note 9	104 104 112
21.1.2. Actions non représentatives du capital	5.2.3	104
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	5.2.1.1	104
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.4	104
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	5.2.5	105
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option.	5.2.6	105
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5.2.7	106
21.2. Actes constitutifs et statuts	5.3	107
21.2.1 Objet social de l'émetteur	5.3.1	107
21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction, et de surveillance	5.3.2	107
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	5.3.3	108
21.2.4 Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	5.3.4	108
21.2.5 Convocation et admission aux Assemblées Générales annuelles	5.3.5	108
21.2.6 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	5.3.6	109
21.2.7 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	5.3.7	109
21.2.8. Conditions imposées par les statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	5.3.8	109
22. Contrats importants	5.10	115
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na	Na
24. Documents accessible au public	5.1	104
25. Informations sur les participations	1.2.1.6 1.4.2	7 13



9 TABLE DE CONCORDANCE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
Attestation du responsable du document	Chap 8	119
Rapport de gestion		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	Chap 3 Chap 1.5	P 41 à 50 P 14 à 20
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	na	na
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	na	na
Etats financiers		
- Comptes annuels	Chap 4.3	P 85 à 102
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Chap 4.4	P 102
- Comptes consolidés	Chap 4.1	P 53 à 83
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chap 4.2	P 83



10 GLOSSAIRE

Langage de programmation : Ensemble de termes, de règles syntaxiques et grammaticales permettant de constituer des phrases indiquant à un ordinateur l'enchaînement des opérations élémentaires que l'on souhaite lui voir effectuer. Contrairement aux langages naturels (français, anglais ...).

Programme : Ensemble d'instructions élémentaires rédigées au moyen d'un langage de programmation et constituant une unité autonome d'exécution. Les programmes sont regroupés en applications.

Application : Ensemble de programmes regroupés entre eux afin de permettre à un utilisateur d'effectuer l'ensemble des tâches élémentaires correspondant à toute ou partie de son activité.

Système d'information : Ensemble des moyens matériels, logiciels et réseaux constituant l'infrastructure informatique de l'entreprise permettant à celle-ci de développer, d'administrer et d'utiliser ses applications.

Code source : Ensemble de phrases rédigées dans un langage de programmation donné et constituant tout ou partie d'un programme.

Programmer : Ensemble des actions exécutées par un informaticien programmeur consistant à rédiger un programme, à le documenter, à vérifier qu'il remplit effectivement la tâche pour laquelle il était prévu et à corriger les éventuels écarts entre le comportement attendu et le comportement effectif. Afin d'accomplir ces différentes actions, le programmeur utilise un environnement de développement pour chacun des langages de programmation qu'il utilise.

Environnement de développement : Ensemble d'outils intégrés entre eux, généralement agrémentés d'une interface graphique permettant de développer un programme.

L3G (Langage de 3ème Génération) : Langages de programmation utilisés pour certains depuis la fin des années 60. Les L3G sont généralement fortement normalisés, ce qui moyennant certaines précautions, favorise l'écriture d'un programme pouvant faire l'objet d'une compilation sur différentes plates-formes. Les représentants les plus répandus de cette catégorie de langage sont le Basic, le C/C++, le COBOL et le FORTRAN.

L4G (Langage de 4ème Génération) : Les L4G sont apparus au début des années 90 avec l'émergence des interfaces graphiques. Un L4G est constitué de la réunion d'un L3G (Basic le plus souvent) et d'un environnement de développement permettant de découper une application en de très nombreux programmes dont chacun réagit à une action particulière de l'utilisateur. L'appellation de L4G constitue donc un abus de langage au sens où ils ne constituent pas à proprement parler un langage de programmation. L'accroissement de flexibilité qui en résulte se paye au prix d'une complexité accrue. Deux des représentants les plus répandus de cette catégorie de langage sont PowerBuilder de Sybase et Visual Basic de Microsoft.

Parser : du verbe anglais « to parse », Gram, faire l'analyse (grammaticale) de, analyser (grammaticalement) (une phrase, un mot); Logiciel destiné à analyser automatiquement la structure d'un quelconque programme rédigé dans un langage de programmation donné afin d'en dégager la structure logique interne élémentaire. Les parsers constituent également le fondement des programmes de compilation.

SGBD (Système de Gestion de Base de Données) : Ensemble de données organisées de manière autonome en vue de leur utilisation par des programmes distincts. Le fait de séparer les données d'une part et les programmes qui les utilisent d'autre part est censé faciliter l'évolution indépendante



des données et des programmes. Plusieurs types de SGBD existent et diffèrent par la manière dont ils organisent les relations entre les données qu'ils hébergent (voir SGBDR).

SGBDR (SGBD Relationnel) : Les SGBDR représentent la majorité des SGBD actuellement en service. Ils se caractérisent par leur utilisation de la théorie mathématique des ensembles, tant pour ce qui est de l'organisation des données, que pour le langage de programmation qu'ils utilisent (voir SQL).

SQL (Structured Query Language) : Langage de programmation existant depuis une vingtaine d'années et utilisé par les programmeurs pour indiquer aux SGBDR d'une part la manière dont doivent être organisées les données et d'autre part les opérations de recherche, de modification, d'insertion et de suppression qui doivent affecter ces mêmes données. Malgré une nette tendance à la normalisation du SQL, chaque SGBDR dispose de son propre dialecte pour l'essentiel incompatible avec celui de ses concurrents.